BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
280
NAPOLI

4.2.10.

II Supl. Palat. A-280

627580

LA RELIGION CHRÉTIENNE,

CONNUE DANS SES PRINCIPALES PREUVES,

ET PRATIQUÉE D'APRÈS LES PP. DE L'ÉGLISE:

Ouvrage utile aux personnes de tout sexe et de tout état, propre à ranimer la foi, à inspirer et à nourrir la piété dans le cœur des Fidelles.

On y a ajouté une Notice sur les Persécutions des quatre premiers siècles de l'Eglise, et sur les Hérésies qui l'ont affligé jusqu'au dix-septième siècle; les noms des saints Docteurs qui les ont combattues, ainsi que des Conciles généraux ou particuliers qui les ont condamnées; et enfin une Notice des Persécutions que la Religion catholique a éprouvé vers la fin du dix-huitième siècle.

A PARIS,

CHEZ
OGEROY, lib. rue saint Victor, no. 3.
La veuve NYON, lib. rue du Jardinet, n°. 2.
NYON, lib. Pavillon des quatre Nations.
LENORMANT, rue des Prêtres saint Germain-l'Auxerrois.
DESENNE, lib. Palais du Tribunat, n°. 2.
PORTHMANN, Imprimeur, rue neuve des Petits-Champs, n°. 23, près la rue Helvétius.

AN XI. — 1803.

AVERTISSEMENT.

Les années orageuses qui se sont écoulées, ayant rendu les instructions fort rares, bien des vérités importantes de la Religion ont pu s'effacer de l'esprit de plusieurs Chrétiens : et cet oubli des grands objets de notre Foi a dû nécessairement influer sur leurs mœurs et sur leur conduite. Aujourd'hui que la douceur du Gouvernement nous a rendu le calme, les vrais fidelles reverront surement avec plaisir leurs principes : ils trouveront, dans l'abrégé qu'on leur présente, des preuves authentiques de la vérité de la Religion catholique, apostolique et romaine : ces preuves étant toutes tirées de

l'ancien, du nouveau Testament, et des Ecrits des saints Pères, elles ne peuvent être contestées.

A ces dogmes certains de notre Foi, on a ajouté des règles de conduite pour tous les états : ce sont les mêmes saints Docteurs qui parlent : ils méritent sans doute d'être écoutés avec respect et avec attention.

Heureux ceux à qui Dieu daignera inspirer, par la lecture de cet Ouvrage, le désir d'imiter la ferveur des premiers Chrétiens !

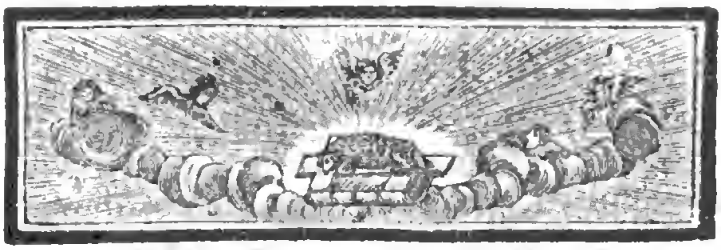

LA RELIGION CHRÊTIENNE,

Connue dans ses principales Preuves, et pratiquée d'après les Pères de l'Église.

CHAPITRE PREMIER.

Preuves de la Divinité des saintes Écritures.

I. *Nécessité de la Révélation.*

Divinité des saintes Ecritures.

QUOIQUE les lumières naturelles ne soient pas entièrement éteintes dans l'homme, cependant elles ne lui suffisent pas sans le secours de la révéla-

tion. L'homme, au milieu des ténèbres qui l'environnent, trouve bien encore en lui-même quelques vestiges de cette vive lumière dont il fut éclairé dans son origine. Il ne peut réfléchir sur lui, sans reconnoître que comme il ne s'est pas fait lui-même, il faut qu'il y ait au-dessus de lui un Etre suprême, de qui il ait reçu l'être, et il se sent obligé d'avouer qu'il doit ses hommages à celui de qui il tient son existence.

Ainsi l'homme trouve dans son cœur, les principes de la religion : il y découvre l'idée de la Divinité qui doit être l'objet de son culte. Il y découvre ce sentiment d'amour, qui doit être l'ame de ce culte. Aussi l'idée de la Divinité, plus ou moins répandue chez tous les peuples, les a plus ou moins portés à rendre à la Divinité leurs hommages. Plus on remonte dans l'antiquité, plus on voit les peuples frappés de l'idée d'un premier Etre, et persuadés de l'obligation de lui rendre ce culte.

Mais cette idée primitive a été successivement obscurcie par les fausses idées que l'homme y a ajoutées. En perdant le souvenir du vrai Dieu, il s'est successivement formé une multitude de faux dieux, auxquels il a aveu-

glément prostitué son culte; en sorte que conservant l'idée de la Divinité, il ne connoissoit plus Dieu. Il falloit donc une lumière surnaturelle qui confirmât dans les idées du vrai Dieu, et qui y ramenât ceux qui s'en étoient éloignés. C'est le premier secours que nous présente la révélation, par laquelle Dieu se fait connoître à l'homme, comme l'Etre suprême, seul digne de son culte.

Ce n'étoit pas assez de retracer dans l'homme, l'idée du vrai Dieu, il falloit encore lui apprendre quel est le culte que l'homme lui doit. La manière de régler ce culte ne pouvoit être déterminée que par l'Etre suprême à qui il est dû. Si le choix de ce culte, que nous appelons religion, étoit abandonné au caprice des hommes, il y auroit une confusion si étrange, et une si grande diversité dans la manière de servir Dieu, que l'on verroit autant de religions différentes, qu'il se trouveroit de différens caractères d'esprit parmi les hommes : on ne peut honorer Dieu, qu'en lui rendant le culte qu lui est agréable; et il n'appartient qu'à lui de nous apprendre quel est le culte que nous lui devons rendre. La vraie

religion ne peut donc être fondée que sur une révélation qui apprenne à l'homme quel est le vrai Dieu, et quel est le culte que l'homme lui doit.

Les nations que Dieu laissoit marcher dans leurs voies, ont supposé parmi elles cette révélation qu'elles n'avoient pas; mais Dieu s'est choisi un peuple, à qui il a confié lui-même ses oracles. Il a fait pour son peuple, ce qu'il n'a point fait pour toutes les autres nations : il a annoncé sa parole à Jacob, et ses ordonnances à Israël.

II. *La vraie révélation ne se trouve que chez le peuple hébreu et chez le peuple chrétien.*

Les Hébreux ont eu le bonheur d'avoir des prophètes, et de grands hommes suscités et inspirés par Dieu, pour leur faire connoître les volontés et les ordres du Seigneur, qui s'est manifesté par des voies éclatantes et pleines de merveilles, qui ne laissoient aucun doute, et qui portoient le caractère de la Divinité par tout le merveilleux dont elles étoient accompagnées. Dieu se manifesta à Moïse dans le désert de l'Arabie Pétrée, et lui apparut dans un buisson

ardent : il est vrai qu'il n'y avoit aucun témoin ; mais il lui donna des ordres de publier et de confirmer ce qu'il diroit de la part du Seigneur, par des signes et des prodiges. Moïse a raconté en présence de tout un peuple, dont il publioit la dureté et l'ingratitude, les apparitions par lesquelles Dieu s'étoit fait connoître à lui. Quelqu'intérêt qu'eût ce peuple à ce qu'on n'ajoutât pas foi au récit du saint législateur, il n'a cependant jamais osé donner la moindre atteinte à toutes les choses que ce législateur a racontées, et il a reçu avec un grand respect et une parfaite soumission, tout ce qu'il a appris des révélations dont le Seigneur avoit favorisé son fidèle serviteur. Lorsque Dieu lui parloit, il le voyoit clairement, et non sous des énigmes et des figures : la gloire dont il étoit environné après les entretiens qu'il avoit eus avec le Seigneur, étoit pour tout le peuple un témoignage certain que Dieu lui avoit communiqué ses ordres, pour en faire part à celui dont la conduite lui étoit confiée. Ils voyoient, dit l'Ecriture, le visage de Moïse rempli d'éclat ; et les rayons qu'il jetoit, le remplissoient d'étonne-

ment et de crainte ; il n'osoit s'approcher de lui, de sorte qu'il étoit obligé de se mettre un voile sur la tête, afin de ne le point éblouir, lorsqu'il lui parloit.

Ceux qui ont voulu en imposer aux peuples qu'ils avoient dessein de séduire, en ont-ils agi de cette manière? Lorsque Mahomet voulut s'ériger en prophête, et se donner comme un homme inspiré, il fit passer les convulsions du mal caduc dont il étoit attaqué, pour des frayeurs qui le saisissoient à la vue de l'ange Gabriel ; mais quelle preuve donnoit-il de cette apparition miraculeuse ? Lorsque Moïse reçut la loi de Dieu, le Tout-Puissant fit sentir sa présence : on entendit le bruit du tonnerre ; on vit briller les éclairs ; une nuée très-épaisse couvrit la montagne à la vue de tout le peuple ; la trompette sonna avec grand éclat ; et la multitude qui étoit dans le camp, fut saisie de frayeur ; tout le mont Sinaï fut couvert de fumée, parce que le Seigneur y étoit descendu au milieu des feux. Tout cela se passa en présence de tout le peuple, et non dans un lieu secret, et dans un antre caché. Le Seigneur donna à Moïse, dit l'Ecri-

ture, ses préceptes devant tout son peuple, la loi de vie et de science, pour apprendre son alliance à Jacob, et ses ordonnances à Israël

Tout ce que Moïse a prescrit aux Israélites est digne de Dieu, La loi morale qu'il leur a proposée de la part du Seigneur, contient, avec une grande exactitude, tout ce que l'homme doit à son Dieu, ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à son prochain : on voit dans ses préceptes, les traits, et pour ainsi dire, les rayons de la souveraine équité et de la première vérité, par lesquels Dieu a retracé dans le cœur de l'homme les premiers sentimens qu'il y avoit mis au moment de la création, et qui avoient été défigurés par le péché. Si l'on examine avec quelque soin les ordonnances données par Moïse, pour les sacrifices et les autres cérémonies, et les lois établies pour le bon ordre de la république des Hébreux, on trouvera que tout y est plein de sagesse, et que s'il y a quelque chose qui ne soit pas entièrement parfait, cela étoit nécessaire à une loi qui n'étoit que pour servir d'ombre et de figure, afin de préparer les hommes à une autre loi beaucoup plus parfaite;

et en cela on reconnoît aisément la sagesse de la conduite de Dieu.

Comme tout le temps pendant lequel a duré cette loi donnée à Moïse, étoit en quelque manière un prélude, et une disposition au mystère de la nouvelle alliance que le fils de Dieu devoit lui-même contracter avec les hommes, il a fallu que Dieu suscitât de temps en temps des prophètes qui fissent souvenir les hommes de ce qui devoit faire l'objet de leurs désirs et de leur attente. Ces révélations et ces prophéties ont été faites en différens tems, et comme partagées en différentes occasions, afin que dans tous les tems on reçût quelques témoignages de ces grandes vérités, et que ces témoignages multipliés formassent une chaîne de tradition. C'est l'idée que Saint Paul nous donne de cette économie pleine de sagesse, avec laquelle Dieu a, pour ainsi dire, partagé et distribué les révélations qu'il vouloit communiquer aux hommes. Autrefois, dit ce grand apôtre, Dieu a parlé à nos pères en diverses occasions et en différentes manières, par les prophètes ; dans ces derniers tems, il nous a parlé par son fils, qu'il a établi héritier de toutes

choses, et par lequel il a fait le monde.

Les révélations faites à Moïse et aux autres prophêtes, n'ont eu lieu que par parties, en divers tems et en différentes occasions : toutes les vérités n'étoient pas manifestées en même-tems ; mais tantôt l'une, et quelquefois une autre ; il y en avoit beaucoup qui étoient réservées pour le tems à venir. Mais lorsque le Fils de Dieu est venu sur la terre, et que Dieu a bien voulu nous parler dans les derniers tems par la bouche de ce Fils bien aimé, la révélation a été complète et parfaite : il n'y a rien à ajouter à ce que le Fils de Dieu nous a enseigné par lui-même, lorsqu'il étoit sur la terre, et à ce qu'il nous a fait enseigner par le Saint-Esprit, après qu'il fut monté au ciel : c'est pourquoi il assura ses apôtres que cet esprit divin leur enseigneroit toute vérité. Voilà la fin de toutes les autres révélations : il n'y en avoit point eu qui approchassent de celle-ci ; il n'en faut plus attendre d'autre : celle-là est assez parfaite pour subsister toujours. Voilà ce qui fait le fondement et la plénitude de notre foi : toutes les autres révélations avoient celle-ci pour fin, et elles

ont trouvé en elle leur accomplissement et leur consommation.

III. *Révélations faites aux patriarches, depuis Adam jusqu'à Moïse.*

Comme on ne traite ici de la révélation, qu'autant qu'elle a rapport aux livres saints, on ne parlera point de celles qui ont été faites dans l'état d'innocence, par lesquelles Dieu se communiquoit à nos premiers pères, qui avoient le bonheur d'entendre sa voix, lorsqu'il descendoit dans le paradis terrestre, pour converser avec eux. On ne dira rien des différentes révélations par lesquelles Dieu manifesta ses volontés aux patriarches qui ont vécu avant le déluge. Il se découvroit à Hénoc, qui marchoit toujours en sa présence : il fit connoître ses desseins à Noë, lorsqu'il eut le dessein d'envoyer le déluge universel, en punition des excès des hommes charnels. On passe aussi sous silence, par la même raison, les apparitions faites à Abraham et à ses descendans ; ce qui se faisoit par des révélations, où le Seigneur faisoit connoître ses volontés, et communiquoit ses ordres à ce saint patriarche,

comme il fit ensuite à Isaac, à Jacob et à Joseph. Nous avons vu ce que l'Ecriture dit de la manière dont Dieu se fit connoître à Moïse, auquel il se manifesta d'une manière plus parfaite qu'il ne le fit aux autres prophètes; car s'il y a quelque prophète parmi vous, dit le Seigneur, je lui apparoîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe; mais il n'en est pas ainsi de Moïse, qui est mon serviteur très-fidèle dans ma maison. Je lui parlerai bouche à bouche, et il voit le Seigneur clairement, et non sous des énigmes et des figures.

Dans le tems que Dieu donna sa loi, il établit un moyen sûr pour connoître quelle étoit sa volonté; car en consultant l'éphod ou le pectoral du grand prêtre, on découvroit quelle étoit la volonté du Seigneur dans les choses obscures où l'on avoit besoin qu'il déclarât ce qu'il falloit faire. C'est ce que Dieu avoit établi lui-même, en disant à Moïse: lorsqu'il faudra entreprendre quelque chose, le grand prêtre Eléazar consultera le Seigneur; et selon la réponse d'Eléazar, Josué fera toutes choses, et avec lui tous les enfans d'Israël; et lorsque David se trouvant embarrassé sur le parti qu'il doit

prendre, dit à Abiathar de consulter le Seigneur, en prenant l'éphod; et s'étant revêtu de de cet habit sacerdotal, Abiathar fit connoître à David ce qui devoit lui arriver à Céïla, s'il y restoit; il lui donna par-là le moyen d'éviter la colère de Saül.

IV. *Révélations faites aux hommes inspirés, depuis Moïse jusqu'à Samuel.*

On seroit trop long, si on vouloit parcourir toutes les révélations faites aux hommes-inspirés, qui ont vécu depuis Moïse parmi les Hébreux. Il y en a eu du tems de Josué; et ce grand homme, chef du peuple de Dieu après Moïse, n'entreprenoit rien d'important, sans consulter la volonté du Seigneur; lorsqu'après le vol fait à la prise de Jéricho, les Israélites furent repoussés, en voulant assiéger Haï, le Seigneur étant consulté, fit connoître la cause de ce malheur; mais Josué n'obtint cet éclaircissement, qu'après qu'il eut été prosterné jusqu'au soir devant l'arche du Seigneur, avec les anciens du peuple; et on ne peut dou-

ter que puisqu'il prioit devant l'arche du Seigneur, le grand prêtre Eléazar ne fût aussi revêtu de l'éphod, pour recevoir la réponse qui avoit coutume de venir du propitiatoire, où Dieu résidoit d'une manière particulière, et faisoit connoître sa présence par les oracles qu'il y rendoit.

Après Josué, du tems des juges, le don de prophétie fut accordé à Débora, femme de Lapidoth; elle prédit à Barrac tout ce qui lui arriveroit dans la défaite de Sisara, général de l'armée de Jabin, roi de Chanaan, qui régnoit à Asor: elle assura Barrac qu'il seroit témoin de la victoire; mais qu'il n'en auroit pas la gloire: et après la déroute des ennemis, elle composa ce beau cantique que nous lisons au livre des juges, et qui est plein d'expressions magnifiques et toutes prophétiques.

Quelques années après cette délivrance du peuple de Dieu, les Israélites tombèrent sous le joug des Madianites, qui les humilièrent beaucoup, et leur firent souffrir une dure servitude. Les Hébreux sentant la pesanteur du bras du Seigneur, implorèrent son secours, et il leur envoya un prophète, qui leur

reprocha leur ingratitude et leur dureté, parce qu'ils n'avoient pas voulu écouter la voix de leur Dieu. Cependant comme le Seigneur est toujours porté à faire miséricorde, il envoya un ange qui vint trouver Gédéon, et qui lui parla de la part du Seigneur, en lui disant : allez, et avec la force et le courage que Dieu vous a donné, vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites; je serai avec vous, et tout Madian, quelque puissant qu'il puisse être, succombera devant vous comme un seul homme. Dieu lui apparut encore la nuit suivante, lui ordonna de détruire un autel consacré à Baal, et d'en construire un autre en l'honneur du Seigneur. Après qu'il eut exécuté tout ce qui lui avoit été ordonné, Dieu lui dit ce qu'il falloit faire pour aller au combat contre les Madianites, qu'il mit en déroute : et il vit l'accomplissement des promesses du Seigneur.

La naissance de Samson fut une suite de la promesse que l'ange du Seigneur avoit fait à sa mère, qui étoit stérile auparavant. Dieu lui fit annoncer qu'elle deviendroit mère d'un fils qui devoit être consacré au Seigneur; qu'il falloit garder, à son égard, les règles

du nazaréat, et bien prendre garde qu'il ne bût point de vin, ni aucune liqueur capable d'enivrer, et qu'il ne mangeât rien d'impur. L'ange ajouta que cet enfant étoit destiné de Dieu, pour commencer à délivrer Israël de la puissance des Philistins: ce qui fut vérifié par l'événement. Tout ce que l'ange avoit prédit arriva, et fut accompli par la naissance de Samson, et la défaite des Philistins, dans plus d'une occasion.

V. *Révélations depuis Samuel jusqu'au schisme des dix Tribus.*

Nous sommes arrivés à un tems où Dieu se découvroit assez rarement par des révélations. Du vivant du grand prêtre Elie, il y avoit peu de prophètes qui fussent envoyés à Israël, pour lui parler de la part du Seigneur: c'est ce que l'Ecriture nous veut faire entendre par cette expression: la parole du Seigneur étoit précieuse en ces jours-là; les prophètes étoient en petit nombre, et le don de prophétie n'étoit pas remarqué publiquement, comme il le fut du tems d'Isaïe et des autres prophètes; Dieu appela alors un jeune homme qui

venoit de sortir de l'enfance. Samuel entendit la voix du Seigneur; mais il ne savoit pas encore la distinguer; il crut que c'étoit le grand prêtre qui l'appeloit; mais étant ensuite averti d'écouter attentivement celui qui l'avoit appelé, comme étant le Seigneur, et ayant dit : parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute, Dieu lui révéla tout ce qu'il avoit dessein de faire pour punir les crimes du grand prêtre et ceux de ses enfans. Tout ce qui fut prédit à Samuel contre le grand prêtre fut accompli, et l'événement fit connoître la vérité de la révélation. Ce qui est une preuve certaine qu'elle venoit de Dieu.

Sous le règne de David, il y eut plusieurs prophètes, dont il est parlé dans l'histoire du règne de ce prince. Mais il n'y en eut point à qui Dieu se manifestât plus qu'à ce saint roi, auquel il accorda le don de prophétie, pour prédire les plus grands événemens de la loi nouvelle. En lisant le psaume 21, on croit voir le récit de la passion de notre Seigneur, décrit avec toutes les circonstances les plus détaillées. Dans d'autres, on trouve la description du règne du Messie, qui devoit s'étendre

jusqu'aux extrémités de la terre, et sur toutes les nations qui devoient être appelées pour avoir part à la grâce de l'Evangile. Tout le livre des pseaumes n'est pour ainsi dire, qu'un tissu de prophéties et de révélations faites à David, pour lui faire connoître les grands mystères de la religion, ou les événemens qui devoient arriver dans la plénitude des tems marqués, et qui sont le fondement de la croyance des fidelles. C'est donc avec raison, que l'Ecriture dit du roi prophête, qu'il fut l'homme établi de Dieu pour annoncer ce qui regardoit l'oint du Seigneur Dieu de Jacob. Ce saint roi disoit de lui-même, dans les transports qu'il ressentoit de la présence du Saint-Esprit: l'esprit du Seigneur a parlé par ma bouche, et ses discours se sont communiqués à ma langue.

Après David, Dieu se communiqua à Salomon. Demandez-moi, lui dit-il, ce que vous voulez que je vous donne. Donnez-moi, dit Salomon, un cœur docile, afin que je puisse juger votre peuple. Cette réponse, ajoute l'Ecriture, plut au Seigneur. Après la consécration du temple que ce prince avoit fait construire au Seigneur, Dieu lui

apparut, comme il avoit fait auparavant à Gabaon, pour l'assurer qu'il avoit exaucé sa prière. En sanctifiant la maison qu'il avoit fait bâtir pour sa gloire, le Seigneur lui renouvella dans cette occasion, la promesse qu'il avoit faite à David, qu'il affermiroit pour toujours son trône sur Israël, et qu'il ne manqueroit pas d'y avoir un homme de sa race pour tenir le sceptre dans Israël; prophétie qu'on ne peut entendre que du Messie, et que l'on voit accomplie en lui.

Sur la fin du règne de Salomon, Dieu envoya un prophête nommé Haias de Silo, vers Jéroboam, homme fort et puissant, pour lui annoncer que le Seigneur avoit résolu de faire un partage du royaume, possédé jusqu'alors sans division par Saül, David, et Salomon même: il arriva dans ce tems-là, dit l'Ecriture, qne Jéroboam sortant de Jérusalem, faut rencontré dans le chemin par le prophête Haias de Silo, qui étoit couvert d'un manteau tout neuf; ils étoient seuls dans la campagne; alors Haias prenant son manteau, le divisa en douze morceaux, et parla ensuite à Jéroboam en ces termes: prenez pour vous dix des morceaux de ce manteau, car voici ce que dit le Seigneur: je diviserai le royaume que possède main-

tenant Salomon, et je vous en donnerai dix tribus; il ne lui en restera qu'une, que je lui conserverai en considération de mon serviteur David, et à cause de la ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël; c'est ainsi que je punirai les infidélités de Salomon. Cette prédiction ne pouvoit venir que de Dieu, qui seul connoissoit que la seule tribu de Benjamin demeureroit attachée à la maison de Juda, et à la famille de David.

VI. *Révélations faites depuis le schisme des dix Tribus, jusqu'aux grands prophètes.*

Jéroboam, peu reconnoissant de ce que Dieu avoit fait pour lui, s'abandonna au culte des veaux d'or; et voulant empêcher ses nouveaux sujets d'aller à Jérusalem pour y adorer dans le temple, il fit mettre un veau d'or à Béthel, et un autre à Dan; il fit publier hautement qu'il ne falloit plus aller à Jérusalem: Israël, voilà vos Dieux, disoit-il, en parlant de ces veaux d'or; ce sont eux qui vous ont tirés de l'Egypte. Ce roi impie établit de son chef un sacerdoce profane, choisissant d'entre ceux du peuple, des prêtres

qui n'étoient pas de la tribu de Lévi : il fit bâtir des autels sur les hauteurs, et ayant ordonné qu'on célébrât une grande solemnité, il monta lui-même à l'autel pour y offrir de l'encens. Ce fut pour lors qu'un prophête dont le nom nous est inconnu ; c'étoit un homme de Dieu, dit l'Ecriture, qui vint de Juda, et étant arrivé à Béthel, il s'écria en s'adressant à l'autel, voici ce que dit le Seigneur : il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant; et il brûlera sur toi les os de ces prêtres profanes ; et voici un signe qui te fera connoître que c'est le Seigneur qui a parlé ; dès maintenant cet autel va être partagé en deux, et la cendre qui est dessus se répandra par terre. Jéroboam, choqué de ce discours, étendit la main, et ordonna en même-tems qu'on se saisît du prophête. Mais la main qu'il avoit étendue se sécha sur-le-champ, et il ne put la retirer, ni plier le bras : l'autel se fendit aussi, et toute la cendre qui étoit dessus, se répandit par terre. Le roi, sans être converti, fut touché, et convaincu que le prophête étoit un homme envoyé de

Dieu ; c'est pourquoi il le pria d'intercéder pour lui auprès du Seigneur, afin qu'il lui rendît l'usage de son bras. L'homme de Dieu fit sa prière, et aussitôt la main qui avoit été desséchée fut rétablie dans son premier état.

Tout est à remarquer dans cette admirable prédiction. Premièrement, elle regarde un événement qui ne s'accomplit que trois cent cinquante ans depuis, lorsque le saint roi Josias fit enlever les os des faux prophètes, et les fit tirer de leurs sépulcres pour les faire brûler sur l'autel, à dessein de le souiller, comme cela est marqué au quatrième livre des rois. Secondement, il faut observer le nom de ce pieux roi, qui est désigné dès-lors si expressément. C'est ainsi que le prophète Isaïe marque par son nom le grand Cyrus, qui devoit donner ses ordres pour la délivrance des juifs, et pour le rétablissement du temple. On peut, en troisième lieu, remarquer dans cette prédiction adressée à l'autel profane, la conduite que Dieu garde quelquefois, pour donner de l'autorité à ses prophètes, et pour leur concilier la croyance des peuples, lorsqu'ils annoncent des événemens dont l'accom-

plissement ne doit être que plusieurs siècles après. Il leur en fait prédire d'autres, dont l'exécution sera plus prochaine, afin que voyant la prophétie accomplie dans ces événemens prochains, on n'ait pas lieu de douter de la certitude de l'autre événement, qui doit être regardé comme le principal objet de la prédiction. Jéroboam et ceux qui l'accompagnoient virent la division de l'autel, partagé en deux; les cendres répandues; et par-là, ils dûrent être convaincus qu'il arriveroit un jour, que l'autel de Béthel seroit souillé, parce qu'un roi descendant de David, feroit brûler dessus les os des prêtres profanes qui y avoient offert des sacrifices et brûlé de l'encens. Enfin, il est à propos de considérer dans ce qui se passa à Béthel, à l'occasion de l'autel profane, le miracle que Dieu fit par son prophète, en rétablissant la main desséchée de Jéroboam, et la remettant dans son premier état. Dieu vouloit encore, par ce prodige, autoriser la prédiction du prophète. Les vrais miracles, et les prophéties bien avérées et bien assurées sont des œuvres de la toute-puissance, et de la science infinie de Dieu; c'est à ces traits qu'il

a voulu qu'on reconnût son pouvoir infini et sa majesté adorable.

Dieu révéloit quelquefois ses volontés à ceux mêmes qui étoient coupables de quelques fautes, et quelquefois à des hommes coupables même de crimes. Nous avons un exemple de ces derniers dans la personne de Balaam ; ce prophête si corrompu par son avarice et par la dépravation de son cœur, qui lui fit donner des conseils si détestables à Balac, pour corrompre les Israëlites. Pour ce qui regarde les premiers, qui ne sont pas si abandonnés au mal, nous en voyons un exemple dans un vieux prophête qui demeuroit à Béthel, lequel ayant appris qu'il étoit venu un prophête de la terre de Juda, et étant informé de tout ce qu'il avoit prédit et fait contre l'autel, courut après lui, lorsqu'il s'en retournoit, le trompa pour le faire revenir, et lui fi transgresser les ordres exprès qu'il avoit reçus du Seigneur, en le faisant manger à Béthel : et dans le tems même du repas, Dieu parla à ce prophête séducteur, pour lui découvrir le dessein qu'il avoit de faire périr celui qu'il avoit envoyé contre Jéroboam, et de le faire mourir de manière qu'il ne seroit pas

mis après sa mort dans le tombeau de ses pères.

Dieu se fit encore connoître à Haias de Silo, ce prophète dont on a déjà parlé ; il lui ordonna de prédire à la femme de Jéroboam, ce roi impie, tout ce qui lui devoit arriver de fâcheux : car Abia, fils de ce prince, étant tombé malade, la mère de cet enfant fut consulter le prophète : Dieu lui ordonna de dire à cette femme, qui s'étoit déguisée pour n'être pas connue, que l'enfant qui étoit malade, mourroit de cette maladie ; que la maison de Jéroboam périroit entièrement ; et qu'à cause des péchés dont tout le royaume s'étoit rendu coupable, Israël seroit dissipé, et comme arraché de cette terre, pour être transporté au-delà du fleuve, c'est-à-dire, au-delà de l'Euphrate, parce qu'à l'imitation de leur roi, ils avoient élevé des bois profanes sur les hauteurs, ce qui avoit irrité le Seigneur. Cette menace contre les dix tribus, fut exécutée lorsque Salmanazar, roi d'Assyrie, prit Samarie, la neuvième année du règne d'Osée, roi d'Israël, ce qui revient à l'an 721, avant l'ère chrétienne vulgaire. Ainsi la prédiction précéda l'événement d'environ deux cent cinquante ans.

Dans le tems dont nous parlons, vivoit dans le royaume d'Israël un célèbre prophête, auquel Dieu se fit connoître, et lui découvrit ses volontés; c'est le prophête Elie, qui devint si fameux par ses prophéties, et par tous les prodiges qu'il fit du tems de l'impie Achab, roi d'Israël. Son zèle pour la gloire du Seigneur est comparé au feu, et sa parole à un flambeau qui éclaire: en parlant au nom du Seigneur, il ferma le ciel, et il en fit tomber le feu par trois fois: il entendit sur le Mont-Sina, le jugement du Seigneur; et sur le Mont-Oreb, les arrêts de sa vengeance: c'est ainsi que Dieu lui parla, et lui manifesta ses volontés.

Après qu'il eut été enlevé dans un tourbillon, son esprit se reposa sur Elisée qui, étant animé du même zèle qu'il avoit reçu, n'eut jamais peur des princes pendant sa vie; et nul n'a été plus puissant que lui. Son corps, après sa mort même, a fait voir qu'il étoit un vrai prophête, puisqu'un mort qui fut mis dans son tombeau, ressuscita aussitôt. Il est dit expressément dans l'Ecriture, que le Seigneur se trouvoit en lui: le Seigneur lui communiqua ses lumières, et lui donna le pouvoir

de faire des prodiges et des miracles.

C'étoit aussi à-peu-près dans le même tems, que vivoit dans le royaume de Juda un prophète nommé Azarias, fils d'Obed. Nous n'avons de lui, qu'une seule prédiction, mais bien remarquable; on la trouve dans le seul endroit où il soit parlé de ce prophète: l'esprit de Dieu s'étant répandu sur lui, dit le texte sacré, il alla au-devant du roi Asa, et lui dit: écoutez-moi, Asa, et vous tous qui êtes de la tribu de Juda et de Binjamin, que le Seigneur soit avec vous, parce que vous avez été avec lui; si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera aussi; il se passera beaucoup de tems pendant lequel Israël sera sans le vrai Dieu, sans prêtre, sans docteur et sans loi; mais après cela, lorsque dans leur affliction ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israël, et qu'ils le chercheront, ils le trouveront: en ce tems-là, il n'y aura de paix, ni au dehors, ni au dedans; mais la terreur se répandra partout, parmi les habitans de la terre, les nations et les villes se soulèveront les unes contre les autres, parce que Dieu répandra parmi elles le trouble et la désolation.

Notre Seigneur Jésus-Christ ayant fait l'application de cette prophétie aux malheurs qui devoient arriver à Jérusalem après sa mort, nous fait voir dans cette désolation, que la prédiction a eu son accomplissement, et tout le monde peut reconnoître aujourd'hui, que les juifs sont dans cet état malheureux, où ils ne reconnoissent point de Dieu, puisqu'ils refusent de reconnoître son fils; ils sont sans lois et sans prêtres, puisque leur sacerdoce étant aboli, la loi est aussi abrogée.

VII. *Révélations depuis les grands prophêtes jusqu'à Jesus-Christ.*

Ce fut au tems des rois, que parurent plusieurs grands prophêtes, outre ceux dont on vient de parler; tout le monde sait qu'Isaïe prophétisa du tems d'Osias, de Joathan, d'Achaz, et d'Ezéchias. Le prophête Osée vivoit et enseignoit sous le règne de Jéroboam, second roi d'Israël, contemporain d'Ozias, roi de Juda. Amos prophétisa aussi sous les mêmes princes; il marqua le tems auquel il eut les visions des choses qu'il prédisoit; et il dit que cela arriva deux ans avant le tremblement de terre qui

se fit sentir, selon l'opinion des anciens juifs, la vingt-cinquième année du règne d'Ozias ; ce qui répond à l'an 785, avant l'ère chrétienne vulgaire.

Michée prophétisa sous le règne de Joathan, Achaz, et Ezéchias. Ceux-là précédèrent la ruine d'Israël, et annoncèrent particulièrement cette révolution ; et jusqu'au tems de la captivité de Babylone, Dieu ne cessa point de susciter des prophètes à qui il découvrit les desseins qu'il avoit formé sur Jérusalem, et sur le royaume de Juda, pour punir la malice de ses habitans : on consultoit ces prophètes sur toutes les choses considérables : ils ne répondoient que sur les lumières qu'ils recevoient du Dieu même. On voit dans Isaïe et dans Jérémie, des prédictions vérifiées par l'événement ; on y trouve des exhortations touchantes, des menaces contre les princes et contre les peuples, des consolations pour ceux qui souffroient avec les sentimens de la foi et de la patience.

Ezéchiel et Daniel ont prophétisé pendant la captivité. Le retour des juifs dans leur terre, et le rétablissement du temple, sont bien marqués dans leurs prophéties. Il y a dans Daniel, des pré-

dictions sublimes, touchant la manifestation et le règne du Messie ; prédictions pleinement vérifiées en Jésus-Christ, et qui ne conviennent qu'à lui : il y en a qui s'étendent jusqu'à la fin des tems.

Après la captivité, Dieu suscita encore des prophêtes. Aggée parla aux juifs de la part du Seigneur, et leur prédit l'avénement du Messie, en leur annonçant que le désiré des nations viendroit, et que le Seigneur rempliroit de sa gloire le temple que l'on rebâtissoit alors, de telle sorte que l'honneur que cet édifice recevroit, dans ce tems-là, surpasseroit en gloire le premier édifice qui fut détruit et brûlé par les Chaldéens. Le prophête Zacharie prohétisa aussi après la captivité ; et entre plusieurs de ses prophéties qui regardent le Messie, on en trouve une que notre Seigneur Jésus-Christ a citée lui-même, lorsqu'il a dit qu'il étoit écrit de lui : je frapperai le pasteur, et les brebis seront dispersées.

Le prophête Malachie a prophétisé depuis la captivité ; et l'on trouve dans sa prophétie, des preuves que les prêtres sacrifioient déjà dans le temple qu'on avoit commencé de rebâtir depuis le

retour de Babylone, puisqu'il reprend les prêtres de ce qu'ils offroient sur l'autel un pain souillé, qui n'auroit pas dû être présenté devant le Seigneur; c'est pourquoi le prophête leur déclare de sa part, qu'il n'aura point pour agréable leurs sacrifices, et qu'il ne recevra point les offrandes de leurs mains, parce que désormais, depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, le nom du Seigneur sera grand parmi les nations; et que dans tous les lieux, on offrira à son saint nom une offrande pure; ce qui marque deux choses qui sont propres au règne de Jésus-Christ: savoir, la conversion des Gentils, et l'oblation du sacrifice de nos autels. Le prophête Malachie finit sa prophétie par une exhortation qui donne à entendre, qu'après lui, on ne devoit plus s'attendre à trouver une suite de la succession ordinaire des prophêtes. Souvenez-vous, dit le Seigneur par sa bouche, souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, que je lui ai donnée sur le Mont-Oreb, afin qu'il portât à tout Israël mes préceptes et mes ordonnances: je vous enverrai le prophête Elie avant que le grand et terrible jour arrive; il annonce la ve-

nue d'Elie, et en même tems celle de St. Jean-Baptiste, qui devoit venir dans l'esprit et dans la vertu d'Elie, pour préparer les voies au divin Sauveur. Pour y réussir, il faut, dit le prophète, que vous vous souveniez de la loi de Moïse, de cette loi qui lui fut donnée sur le Mont-Oreb, pour tout Israël.

Telle a été la succession constante des prophètes, c'est-à-dire des hommes suscités de Dieu, pour annoncer au peuple juif ses ordres et ses volontés. Depuis les derniers dont on vient de parler, on n'en a point vu de remarquables jusqu'à Jésus-Christ. La loi et les prophéties ne laissèrent pas de préparer les hommes à son avénement jusqu'à St. Jean-Baptiste: celui-ci, prophète, et plus que prophète, montra le divin Sauveur, et le fit connoître comme présent à ceux qui voulurent écouter sa voix, qui crioit dans le désert, pour exciter par ses prédications tout le monde à la pénitence, afin que par ce moyen on préparât les voies à Jésus-Christ, envoyé aux hommes pour accomplir les grands mystères qui avoient été prédits, mais qui étoient encore obscurs et voilés pour les anges mêmes: selon Saint

Paul, c'est le tems de l'Evangile que nous devons regarder comme le tems de la grande et importante manifestation.

Avant cette heureuse révélation, toutes les autres qui avoient précédé, étoient enveloppées de tant de figures, que dans le tems même qu'elles portoient le caractère de la divinité, on sentoit qu'elles n'avoient pas la plénitude et la perfection qu'elles attendoient de Jésus-Christ. Aussi l'apôtre Saint Paul dit : que Dieu a parlé en diverses occasions, et en différentes manières dans les prophêtes ; mais que dans les derniers tems, il a parlé d'une manière plus ouverte par son fils bien aimé, qu'il a fait héritier de toutes choses, et par qui il a créé les siècles.

VIII. *Certitude et vérité de l'inspiration des Livres Saints.*

Ce qu'on a dit jusqu'ici, est une preuve entière de la révélation, tirée des faits, par une succession non interrompue, et d'un grand nombre de témoins qu'on ne peut supposer avoir été de complot pour tromper ceux à qui ils étoient chargés de faire con-

noître la volonté du Seigneur. Les prophêtes et les hommes inspirés n'avoient pas les armes à la main; ils n'exercoient pas de cruautés pour obliger à croire aux révélations qu'ils assuroient avoir reçues de Dieu ; au contraire, ils étoient souvent très-foibles, et dénués de toute puissance humaine. Elie étoit recherché, parce qu'on vouloit le faire mourir. Isaïe fut mis à mort par les ordres du roi Manassés ; Jérémie fut jeté dans une fosse profonde, où il y avoit une boue infecte; cela ne diminuoit point leur courage, ils devenoient au contraire plus fermes et plus courageux pour annoncer les vérités que Dieu les avoit chargé de faire connoître aux rois et aux peuples, qui tous croyoient, malgré leur opposition à croire, desvérités qui souvent les révoltoient ; mais l'accomplissement des choses qui leur étoient annoncées, ne leur permettoient pas de douter. Quel seroit donc l'insensé qui aujourd'hui, voudroit former des doutes sur la divinité des saintes Ecritures, et sur la certitude et la vérité de l'inspiration des Livres Saints ? Mais, on demande une règle sûre pour fixer sa croyance d'une manière inébranlable.

IX. *Rien n'est plus juste, ni plus important, que de convenir d'une règle qui puisse fixer la croyance : l'autorité de l'Eglise est cette règle sûre qui doit fixer, touchant l'authenticité, la vérité des saintes Ecritures et leur canonicité.*

La diversité des sentimens des hérétiques sur un point aussi essentiel qu'est la canonicité des Livres Saints, prouve combien il est nécessaire de reconnoître pour règle l'autorité de l'Eglise, et celle de la tradition; c'est ce que tous les Catholiques ont bien senti; et l'on peut dire que c'est par cette raison, que les conciles et les papes, et même quelques-uns des docteurs de l'Eglise nous ont donné des catalogues des Livres Saints.

Dès les premiers siècles, nous avons le catalogue de Méliton, évêque de Sardes, qu'il dressa vers l'an 170, sur ce qu'il avoit pu recueillir de ceux qui gouvernoient les Eglises de l'Orient. Pour le quatrième siecle, nous avons le concile de Laodicée, dans lequel les pères assemblés dressèrent un catalogue des livres des saintes Ecritures. En 397, le concile national de Carthage

fit la même chose. En 405, le pape Saint Innocent en donna un semblable dans sa décrétale à Saint Exupere, évêque de Toulouse ; Saint Grégoire de Nazianze, dans une de ses poésies, nous en a encore donné un ; et celui du concile de Trente est entièrement conforme à celui de Carthage, dont on vient de parler, et à celui de Saint Augustin.

Vers l'an 494, il se tint un concile à Rome, auquel se trouvèrent soixante-dix évêques ; dans cette assemblée, on dressa un catalogue des Livres Saints, et on fit un décret touchant les livres apocryphes. Ce décret est ordinairement attribué au pape Gélase Ier. De quelque pape qu'il puisse être, il est très-ancien, et d'une grande autorité ; le catalogue des Livres Saints que nous y lisons, est semblable à celui que l'on a dressé plusieurs siècles après, dans le concile de Trente ; excepté que dans le concile de Rome, on ne marque qu'un seul livre des Maccabées ; peut-être qu'alors les deux n'en faisoient qu'un.

Cet usage de l'Eglise, dès les premiers siècles, de déclarer quels sont les livres canoniques, est peut-être la preuve la plus sensible pour nous con-

vaincre que c'est à son jugement que nous devons nous en rapporter, afin de nous fixer dans la croyance que nous devons avoir touchant l'authenticité des livres canoniques ; jugement d'autant plus sûr et plus infaillible, que nous devons la regarder comme la colonne et la base de la vérité, parce qu'elle est la maison de Dieu, et son Eglise ; que nous devons écouter avec un esprit d'obéissance et de soumission : car celui, dit notre Seigneur, qui n'écoute point l'Eglise, sera regardé comme un payen et un publicain. C'est ce divin Sauveur qui la gouverne toujours, et il ne l'abandonnera jamais ; c'est ce que lui assure la promesse qu'il a faite à ses pasteurs, d'être avec eux jusqu'à la fin du monde : assurez vous, leur dit-il, que je suis moi-même avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Le premier concile de Tolède, tenu en 400, en a fait une règle générale par le canon 12, entre ceux qui se trouvent après la profession de foi. Voici ce qu'il porte : Si quelqu'un dit qu'il y a d'autres écritures canoniques, différentes de celles que l'Eglise reçoit ; qu'il soit anathême. C'est donc par l'au-

torité de l'Eglise, que nous devons juger de la canonicité des livres de l'Ecriture.

C'est un principe qui a toujours servi de règle à Saint Augustin : pour moi, dit ce saint docteur, je ne croirois point à l'Evangile, si je n'étois touché et déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique : tous les autres pères de l'Eglise ont suivi la même règle, ainsi que tous les autres docteurs et théologiens catholiques.

L'Eglise doit être considérée comme une société aussi ancienne que le monde, existante avant que les Ecritures existassent, et rendue dépositaire des livres divins ; c'est de sa main que nous les recevons; et c'est d'elle seule dont nous pouvons apprendre quels sont ceux qui ont mérité d'être reconnus pour tels, et conséquemment d'être insérés dans le canon qui les renferme. Le canon de l'Eglise a d'abord été celui des juifs, au milieu desquels elle subsistoit en la personne des justes avant Jésus-Christ, à remonter depuis Adam ; et les livres contenus dans ce premier canon, sont ceux que l'on nomme protocanoniques: elle y a ajouté depuis, ceux que l'on nomme par cette raison deutérocano-

niques, et tous ceux qui sont compris dans le canon des livres du nouveau Testament. Voilà le corps entier des Ecritures qu'on nomme canoniques, et qui seules forment la sainte Bible.

Décret du Saint Concile de Trente, touchant les Ecritures canoniques, cession IVe., 8 avril 1546.

« Le saint concile de Trente œcu-
» ménique et général, légitimement
» assemblé sous la conduite du Saint-
» Esprit, les trois légats apostoliques
» y présidant : ayant toujours devant
» les yeux de conserver dans l'Eglise,
» en détruisant toutes les erreurs, la
» pureté même de l'Evangile, qui après
» avoir été promis auparavant par les
» prophètes dans les saintes Ecritures,
» a été ensuite publié, premièrement
» par la bouche de notre Seigneur
» Jésus-Christ, fils de Dieu, et puis
» par les apôtres, auxquels il a donné
» la commission de l'annoncer à tous
» les hommes, comme la source de
» toute vérité, qui regarde le salut et
» le bon réglément des mœurs ; et
» considérant que cette vérité et cette
» règle de morale sont contenues dans

» les Livres écrits, ou sans écrit dans
» les traditions, qui ayant été reçues
» par les apôtres, de la bouche de
» Jésus-Christ même, ou ayant été
» laissées par les apôtres à qui le Saint-
» Esprit les a dictées, sont parvenues
» de main en main jusqu'à nous : le
» saint concile, suivant l'exemple des
» pères Orthodoxes, reçoit tous les
» livres, tant de l'ancien que du nou-
» veau Testament, puisque le même
» Dieu est auteur de l'un et de l'autre,
» aussi bien que les traditions, soit
» qu'elles regardent la foi ou les mœurs,
» comme dictées de la bouche même
» de Jésus-Christ, ou par le Saint-
» Esprit, et conservées dans l'Eglise
» catholique par une succession conti-
» nue, et les embrasse avec un pareil
» respect et une égale piété ; et afin
» que personne ne puisse douter quels
» sont les livres saints que le concile
» reçoit, il a voulu que le catalogue en
» fût inséré dans ce décret, selon qu'ils
» sont ici marqués. »

De l'ancien Testament.

« Les cinq livres de Moïse, qui
» sont, la Genèse, l'Exode, le Lévi-

» tique, les Nombres, le Deutéro-
» nome, Josué, les Juges, Rhut, les
» quatre livres des Rois, les deux des
» Paralipomènes, le premier d'Esdras,
» et le second, qui s'appelle Néhé-
» mias; Tobie, Judith, Esther, Job;
» le Psautier de David, qui contient
» cent cinquante pseaumes; les Para-
» boles, l'Ecclésiaste, le Cantique des
» Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésias-
» tique; Isaïe, Jérémie, avec Baruch,
» Ezéchiel, Daniel; les douze petits
» prophètes, savoir : Osée, Joël,
» Amos, Abdias, Jonas, Michée,
» Nahum, Habacuc, Sophonias,
» Aggée, Zacharie, Malachie; deux
» des Macabées, le premier et le
» second.

Du nouveau Testament.

» Les quatre évangiles, selon saint
» Mathieu, saint Marc, saint Luc et
» saint Jean; les actes des apôtres,
» écrits par saint Luc, évangéliste;
» quatorze épîtres de saint Paul, une
» aux Romains, deux aux Corin-
» thiens, une aux Galates, une aux
» Ephésiens, une aux Philippiens, une
» aux Colossiens, deux aux Tessalo-
» niciens, deux à Thimothée, une a

» Tite, une à Philémon, et une aux
» Hébreux; deux épîtres de l'apôtre
» saint Pierre, trois de l'apôtre saint
» Jacques, une de l'apôtre saint Jude,
» et l'Apocalypse de l'apôtre saint
» Jean.

Que si quelqu'un ne reçoit pas pour
» sacrés et canoniques, tous ces livres
» entiers, avec tout ce qu'ils con-
» tiennent, tels qu'ils sont en usage
» dans l'église catholique, et tels qu'ils
» sont dans l'ancienne édition vulgate
» latine, ou méprise avec connois-
» sance et de propos délibéré, les tra-
» ditions dont nous venons de parler,
» qu'il soit anathême. »

CHAPITRE SECOND.

I. *Introduction à l'intelligence des Livres saints.*

Les livres canoniques qui forment le corps des divines écritures de l'ancien et du nouveau Testament, se rapportent tous au grand objet de notre foi, aux mystères de Jésus-Christ promis aux patriarches, annoncé par les

prophètes, décrit par les évangélistes, prêché dans toute la terre par les apôtres. Jésus-Christ est la fin de la loi, dit saint Paul; c'est de moi que Moïse a écrit, dit ce divin Sauveur: il faut, ajoute-t-il, que tout ce qui a été écrit de moi, dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les pseaumes, soit accompli. Toute la tradition a reconnu que tous les livres de l'ancien Testament se rapportent plus ou moins directement à Jésus-Christ, et à son église, qui est son corps. Les livres du nouveau Testament parlent ouvertement du libérateur qui nous est donné en la personne de Jésus-Christ; les livres de l'ancien Testament le prédisent et l'annoncent sous des ombres et des voiles. C'est en lui que toutes les figures, tous les sacrifices, toutes les prophéties trouvent leur accomplissement.

L'ancien Testament est la prédiction et la figure des mystères contenus dans le nouveau. Le nouveau Testament est l'accomplissement et le développement des mystères annoncés et figurés dans l'ancien; l'un et l'autre se rapportent à Jésus-Christ. *Finis legis christus.*

II. *Jésus-Christ est la fin de la loi. Comment Jésus-Christ est-il la fin de la loi? A quels signes peut-on reconnoître Jésus-Christ dans la loi dont il est la fin?*

Premièrement Jésus-Christ est la fin de la loi : c'est à lui et à son église que nous conduisent tous les livres de l'ancien Testament.

Avant tout, il faut reconnoître avec saint Pierre, que nulle prophétie ne s'explique par une interprétation particulière ; car ce n'a point été par la volonté des hommes, dit cet apôtre, que les prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais ça été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé. Ce n'est donc point par notre propre esprit que nous devons juger du sens des divines écritures ; mais c'est de l'esprit de Dieu que nous devons recevoir l'intelligence de ces saints livres, et il nous instruit, par l'écriture même et par la tradition : c'est le double flambeau qui doit guider nos pas dans l'étude de ces livres inspirés.

L'Ecriture et la tradition concourent

donc à prouver cette grande vérité, que Jésus-Christ est la fin de la loi ; c'est-à-dire, que Jésus-Christ et son église sont le grand objet auquel nous conduisent tous les livres de l'ancien Testament.

Preuves tirées de Jésus-Christ même.

Dans l'Evangile, Jésus-Christ prend soin de rappeler souvent les anciennes écritures, et de montrer qu'il en est l'objet. Dès le commencement de sa prédication, parlant à Nicodème, il se compare au serpent d'airain dressé par Moïse dans le désert. Dans la synagogue de Nazareth, il déclare aux Juifs, qu'il est lui-même ce Libérateur qu'Isaïe avoit annoncé, et au nom duquel ce prophête avoit parlé. Dans une autre occasion, il dit aux Juifs : vous lisez avec soin les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle ; elles-mêmes rendent témoignage de moi. Puis il conclut en disant : si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi ; car c'est de moi qu'il a écrit. Il prouve sa mission sous les yeux des disciples de saint Jean-Baptiste, par les mêmes merveilles qui doivent la ca-

ractériser selon Isaïe : il déclare au peuple, que Jean-Baptiste, son précurseur, est celui-là même qui est annoncé par Malachie, et qu'il est en quelque sorte cet Elie dont ce prophète parle. Il déclare aux Scribes et aux Pharisiens, qu'il a été représenté dans la personne de Jonas ; il découvre à ses disciples, dans l'aveuglement et dans l'endurcissement des Juifs, l'accomplissement de ce qui avoit été dit par Isaïe ; il dit au peuple, que Moïse, en leur donnant la manne, ne leur a point donné le pain du ciel ; mais que c'est lui-même qui est le vrai pain descendu du ciel ; il déclare aux Juifs de son tems, qu'Isaïe a prophétisé d'eux, en caractérisant leur hypocrisie ; il répète à ses disciples, que bien qu'Elie doive venir un jour, néanmoins on pouvoit dire qu'il étoit déjà venu en la personne de saint Jean-Baptiste, son précurseur ; en se comparant une seconde fois à Jonas, il se compare aussi avec Salomon ; en déclarant aux Juifs qu'il est le bon Pasteur, il leur fait entendre qu'il est ce Pasteur unique, deux fois annoncé par Ezéchiel ; il compare les jours de Noë et les jours de Lot ; c'est-à-dire, les jours du déluge universel ;

et les jours de la ruine de Sodôme avec les jours de son avénement à la fin du monde ; il applique aux juifs de son tems, le reproche que Jérémie avoit fait à leurs pères, d'avoir changé la maison de son père en une caverne de voleurs ; il rappelle aux princes des prêtres, deux paroles des pseaumes, dont l'une marque que le témoignage que lui rendoient les enfans, et l'autre, le mépris injuste qu'il devoit souffrir des chefs de son peuple, étant lui-même la pierre angulaire rejetée par les architectes : il rappelle aux Pharisiens le témoignage que lui rend David, lorsqu'il l'appelle son Seigneur, quoiqu'il soit son fils ; en annonçant à ses disciples la désolation et la ruine de Jérusalem, il leur montre dans cet événement l'accomplissement de la célèbre prophétie de Daniel, touchant les septantes semaines qui se terminoient à sa mort ; il compare une seconde fois les jours de Noë ; c'est-à-dire, le déluge universel, avec les jours de son dernier avénement ; il annonce à ses disciples sa passion prochaine, comme prédite par les prophêtes ; il leur rappelle encore deux autres paroles des pseaumes, dont l'une marque

la perfidie de Judas, et l'autre, la haine injuste des Juifs, ses ennemis; il leur annonce l'ignominie dont Isaïe prédit qu'il sera couvert; et leur disposition prochaine prédite par Zacharie, comme l'effet du coup dont il sera frappé: allant au calvaire, il annonce aux filles de Jérusalem, la désolation prochaine de leur ville, en se servant des mêmes termes qu'Osée; attaché sur la croix, il y prononce à haute voix ces paroles: Elie, Elie, comme on le trouve dans saint Mathieu, ou Eloï, Eloï, comme on le trouve dans saint Marc, lama sabactani, qui sont en syriaque les mêmes qui commencent dans l'hébreu le pseaume 21; et jetant un grand cri, il rappelle celles du pseaume 30, en disant: mon père, je remets mon ame entre vos mains. Enfin, après sa résurrection, conversant avec les deux disciples d'Emaüs, il leur reproche leur lenteur à croire tout ce qui avoit été prédit par les prophêtes: ne falloit-il pas, leur dit-il, que le Christ souffrît toutes ces choses, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire? Puis commençant par Moïse, et continuant par tous les prophêtes, il leur expliquoit par toutes les Ecritures, ce qui avoit été dit de

lui. Dans une autre apparition, il dit aux apôtres, vous voyez ce que je vous avois dit, lorsque j'étois encore avec vous; qu'il falloit que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophêtes et dans les pseaumes fût accompli : en même tems, ajoute le même évangéliste, il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures. Les Ecritures de l'ancien Testament sont un livre mystérieux dont l'homme charnel ne découvre point les mystères; mais où l'homme spirituel, instruit par l'esprit de Dieu, découvre de tous côtés dans la loi, dans les pseaumes et dans les prophêtes; c'est-à-dire, dans les livres historiques et légaux, moraux et prophétiques, le grand mystère de Jésus-Christ et de son église.

Qu'on lise avec attention les quatre évangélistes, les actes des apôtres, l'épître aux Romains, la première épître aux Corinthiens, la seconde aux Corinthiens, l'épître aux Galates, l'épître aux Ephésiens, l'épître aux Hébreux, la première épître de saint Pierre et l'Apocalypse de saint Jean, on trouvera de nouvelles preuves.

Secondement.

Secondement. Comment Jésus-Christ est la fin de la loi. Comment les livres de l'ancien Testament nous conduisent à lui et à son église.

Jésus-Christ est la fin de la loi : souvent elle conduit à lui directement, et il s'y trouve annoncé en termes clairs, qui ne conviennent qu'à lui ; mais plus souvent encore, elle conduit à lui indirectement, en l'annonçant sous le voile des paraboles et des énigmes, dont les livres de l'ancien Testament sont remplis. Ces livres renferment donc divers sens, qu'il faut soigneusement distinguer.

Les divines Ecritures renferment deux sens principaux : le sens littéral et le sens spirituel. Le sens littéral est celui que présente la lettre même du texte.

Le sens spirituel est celui qui se trouve couvert sous le voile de la lettre et qui en contient l'esprit.

Premièrement, le sens littéral et immédiat, relativement à l'histoire du genre humain, depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, ne renferme presqu'aucune difficulté. Tout

s'y trouve communément énoncé dans les termes les plus simples et les plus intelligibles. Il faut seulement observer que dès la chûte du prémier homme, le langage figuré commence à s'y mêler. En sorte que le démon n'y est présenté que sous la figure du serpent qui lui servoit d'organe; de-là vient que la malédiction prononcée sur le serpent, ne tombe pas sur cet animal, mais sur le démon même.

Secondement, le sens littéral et immédiat, par rapport à l'histoire du peuple de Dieu, depuis Abraham jusqu'aux Machabées, est souvent mêlé d'expressions énigmatiques, métaphoriques, allégoriques, figurées. Jacob bénissant ses enfans, et venant à Juda, s'exprima d'abord d'un style simple et sans figures: Juda, vos frères vous loueront; votre maison s'étendra sur la tête de vos ennemis; les enfans de votre père vous adoreront. Mais aussitôt il s'élève, et prend un style figuré: Juda est comme un jeune lion: vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir votre proie. Vous vous êtes reposé, en vous couchant comme un lion: qui osera le réveiller? Sous cette image, il prédit les actions belliqueuses de la

tribu de Juda. De même Moïse, dans son grand cantique, s'exprime d'abord simplement, en disant: le Seigneur a choisi son peuple, pour se l'attacher particulièrement; il a pris Jacob pour son partage. Mais il s'élève au sens figuré, en disant: comme un aigle excite ses petits, et voltige au-dessus d'eux, le Seigneur a de même étendu ses aîles; il a pris son peuple sur lui, il l'a porté sur ses aîles. Sous cette image, il représente le soin que le Seigneur a pris d'Israël, son peuple. David imite ce langage figuré, lorsqu'il dit à Dieu: vous avez transporté votre vigne de l'Egypte; vous avez chassé les nations, et vous l'avez plantée dans leur terre. Cette vigne, selon les sens littéral et immédiat, c'est le peuple d'Israël. Les prophêtes ont souvent employé ce langage figuré, en parlant d'Israël et de ses ennemis. Cette remarque est importante, parce que cette première sorte de paraboles et d'énigmes, qui se rapporte à Israël même, nous conduit à l'intelligence des énigmes et des paraboles qui se rapportent à Jésus-Christ et à son église.

Troisièmement, le sens littéral et immédiat qui concerne les lois morales

et judicielles, cérémonielles, et en général les règles, les mœurs ou la conduite de la vie, est communément fort clair et fort simple. Mais quelquefois aussi il s'élève jusqu'au style figuré, dans les pseaumes, dans les livres moraux et dans les livres prophétiques. La vérité à laquelle nous devons nous attacher, la justice que nous devons pratiquer, les préceptes divins que nous devons observer, sont souvent représentés comme une voix que nous devons suivre, comme des sentiers par lesquels nous devons marcher. De même dans ces livres : la voie du Seigneur, la voie des justes, la voie des pécheurs, c'est la conduite que tiennent les pécheurs, les justes et Dieu même.

Quatrièmement, le sens littéral et immédiat, à l'égard du grand ouvrage de la rédemption des hommes, est simple : le Libérateur y est annoncé sans voile. Le sceptre ne sera point ôté de la maison de Juda, dit Jacob, jusqu'à ce que soit venu celui qui doit être envoyé ; et c'est lui qui doit être l'attente des nations : voilà le Libérateur clairement annoncé.

Objets principaux du Sens spirituel.

Le sens spirituel, qu'on appelle aussi mystique, parce que c'est celui qui, couvert du voile de la lettre, en renferme l'esprit et les mystères, a deux objets principaux, et se divise ainsi en deux genres : le sens allégorique et le sens moral : le sens allégorique, qui nous montre les mystères de la religion; et le sens moral, qui nous découvre la règle des mœurs.

Le sens allégorique a lui-même aussi deux objets, dont l'un se rapporte aux mystères qui doivent se consommer sur la terre dans la plénitude des tems; il nous montre ce que nous devons croire : c'est le sens allégorique simplement dit; l'autre se rapporte à la parfaite consommation du grand mystère de Dieu dans l'éternité; en un mot, aux biens célestes qui nous sont offerts, et qui seront la récompense éternelle des élus; il nous montre ce que nous devons espérer; c'est celui que l'on nomme en grec, le sens anagogique, parce qu'il nous élève aux choses du ciel : de-là vient qu'on distingue communément dans les an-

ciennes Ecritures, quatre sens principaux ; c'est-à-dire (le sens littéral, allégorique, moral et anagogique.)

Troisièmement. A quels signes peut-on reconnoître Jésus-Christ dans la loi dont il est la fin? Quelles règles doit on suivre, pour discerner Jésus-Christ et son église, sous les voiles dont ils sont couverts dans l'ancien Testament?

La règle sûre et infaillible, c'est de prendre pour guides, les auteurs canoniques du nouveau Testament, et de voir Jésus Christ partout où ils l'ont vu. C'est alors l'esprit des prophètes, qui nous dévoile le sens des paroles qu'il leur a dictées; c'est l'esprit de Jésus-Christ qui nous découvre Jésus-Christ, et nous le révèle. Nous ne sommes point en peine, par exemple, de savoir quelle est la vierge dont parle Isaïe, au chapitre 7 de ses prophéties; ni quel est ce fils qui doit être digne d'être appelé Emmanuel. Saint Mathieu nous l'a dit, et nous a mis en main la clef pour interpréter un chapitre plein d'obscurité, et plusieurs autres qui le suivent, et qui sont couverts d'aussi

épaisses ténèbres. Nous ne pouvons nous tromper, en cherchant Jésus-Christ sous ces sombres voiles. Il faut seulement avoir soin de conserver la vérité de l'histoire et des événemens temporels qui couvrent une plus auguste prophétie. Il faut tirer le rideau, et non le déchirer.

Nous avons, après les saints apôtres et les saints évangélistes, les saints docteurs de l'église, qui peuvent nous guider par leurs écrits. Quoiqu'ils n'aient pas l'infaillibilité des auteurs inspirés, ils sont les premiers interprètes après les apôtres. L'esprit saint dont ils ont été remplis, a communément parlé par leur bouche. Ainsi nous pouvons voir Jésus Christ et son église où il les ont vus, surtout s'ils s'accordent tous ou presque tous à les reconnoître.

A ces règles sûres et infaillibles, ajoutons le moyen efficace d'une prière humble, fervente et accompagnée de bonnes œuvres; ne négligeons rien pour attirer en nous l'esprit de Jésus-Christ, afin que ce divin esprit nous découvre Jésus-Christ lui-même, et son corps mystique, l'église sainte dont il est le chef.

CHAPITRE TROISIÈME.

Doctrine de trente des principaux Docteurs de l'Église, sur le dogme, la morale et la discipline.

1. *Sur l'Écriture sainte, son inspiration.*

Les saints docteurs de l'Eglise enseignent unanimement, que le Saint-Esprit est l'auteur de toutes les divines Ecritures ; que c'est son ouvrage et non celui des hommes. Voici sur ce sujet comment s'exprime saint Justin : « C'est des prophêtes qu'il faut apprendre toute la science de la religion chrétienne, parce qu'ils n'ont été que les organes du Saint-Esprit, qui s'est servi de leur ministère pour enseigner aux hommes la vérité ; qu'ils ne sont point les auteurs des oracles qu'ils ont prononcé ; mais le Verbe de Dieu qui les animoit par

» son esprit ; que sans une grâce par-
» ticulière de Dieu, il est impossible
» de bien entendre les divines Ecri-
» tures ; que cette divine parole porte
» avec elle une majesté qui la fait ré-
» vérer et craindre par ceux qui sont
» dans l'égarement ; mais qu'elle est
» pleine d'une douceur qui la rend le
» repos et la consolation de ceux qui
» lui obéissent ; que jamais l'Ecriture
» n'est contraire à elle-même, et que
» quand on ne peut concilier des pas-
» sages qui paroissent se contredire, il
» faut avouer qu'on ne les entend pas ;
» que la raison pour laquelle Dieu
» permet que les Juifs conservent
» l'Ecriture, c'est pour ôter toute oc-
» casion aux Gentils de croire que
» nous l'ayons supposée. »

« Tous les livres de l'Ecriture sainte
» ayant été composés par l'inspiration
» du Saint Esprit, dit Saint-Jérôme,
» on ne peut dire que les évangélistes
» se soient trompés ; et il n'y a que les
» impies, comme Celse, Porphyre et
» Julien, qui puissent les accuser
» d'erreurs. Il y a, dit-il, cette diffé-
» rence entre les auteurs ecclésias-
» tiques et les écrivains sacrés, que les
» écrivains sacrés disent toujours vrai

» et que les autres se trompent quel-
» quefois. »

Saint Athanase dit : « Que la loi de
» Moïse étoit l'ombre et la figure des
» choses ; qu'elle n'avoit rendu per-
» sonne parfait ; que depuis la loi de
» Jésus-Christ, l'observation n'en
» étoit pas nécessaire ; qu'il y a cette
» différence entre la Synagogue et
» l'Eglise, que la Sinagogue ne se ré-
» jouissoit point des enfans qu'elle en-
» gendroit, parce qu'elle ne pouvoit
» leur procurer le salut ; que l'Eglise
» au contraire les enfante avec joie, à
» cause qu'ils obtiennent le salut par
» la foi en Jésus-Christ ; que l'Eglise
» est un corps composé de toutes les
» nations qui ont embrassé la foi ;
» qu'elle est une ville fortifiée et sou-
» tenue de la puissance de Dieu. »

Saint Jean Chrysostôme parlant sur le même sujet, s'écrie : « Comment pou-
» vez-vous encore demeurer incré-
» dules, après tant de marques visibles
» de la puissance de Jésus-Christ ? Les
» prédictions ont précédé sa venue de
» tant de siècles, et vous voyez que les
» événemens ont depuis si exactement
» suivi ces prédictions, qu'il n'y en a
» aucune qui ait demeuré sans être

» accomplie. D'ailleurs vous ne pou-
» vez pas dire que nous ayons con-
» trouvé ces choses, puisque ce sont
» nos ennemis même, et les descen-
» dans de ceux qui ont crucifié Jésus-
» Christ, qui ont les premiers reçus
» ces livres sacrés où ces prophéties
» sont contenues, et qui les conservent
» encore. »

Excellence et utilité du Livre des Pseaumes.

Les pseaumes ne sont pas seulement une des principales parties de l'Ecriture, ils en sont un précieux abrégé. On y trouve les plus belles parties des livres historiques; les merveilles que Dieu avoit opérées en faveur de son peuple, y sont rappelées en plusieurs endroits. Tout y est plein des prophéties les plus sublimes touchant Jésus Christ et son Eglise; c'est de ce livre que Jésus-Christ et les apôtres ont tiré le plus souvent les autorités et les preuves pour établir la religion chrétienne. Enfin, pour ce qui regarde la morale, tout y est si instructif, que si nous en faisons la règle de nos actions, elles deviendront entièrement con-

formes à la volonté de Dieu et à tous ses divins commandemens.

Aussi l'Eglise a-t-elle une vénération singulière pour ces divins cantiques ; elle les emploie dans son office, pour rendre à Dieu les louanges qui lui sont dues ; elle les met dans la bouche de ses ministres et de ses enfans, comme les armes les plus propres à repousser les traits enflammés de l'esprit de malice, et comme les paroles les plus capables de fléchir la colère de Dieu, et d'attirer sur eux sa miséricorde. En effet, ce sont les effusions de l'Esprit saint qui parloit par la bouche du psalmiste, et qui parle encore par la bouche de ceux qui récitent ces sacrés cantiques avec foi et avec piété ; ce sont les gémissemens ineffables de cet esprit divin, qui sont toujours conformes à la divine volonté. Ainsi les Chrétiens, dans l'ignorance où ils sont des choses qu'ils doivent demander à Dieu, et dans l'impuissance où ils se trouvent de les demander comme il faut, ne sauroient mieux faire que de recourir à ces divins cantiques, persuadés que lorsqu'ils remplissent leur bouche et leur cœur de ces saintes prières, ils parlent à Dieu

le langage de Dieu, et qu'ils ont son esprit pour garant des choses qu'ils osent demander.

On ne sauroit donc trop exhorter les Fidèles à faire des pseaumes la matière ordinaire de leurs prières, et le sujet continuel de leurs méditations : c'est aussi pour leur inspirer l'amour et le goût d'un exercice si utile et si saint, que dans les tems, ceux qui ont eu du zèle pour le salut des ames, ont travaillé à donner aux Fidèles, l'intelligence de ces divins cantiques.

Divinité des pseaumes et leur canonicité ; sublimité de la doctrine qu'ils contiennent.

La Synagogue et l'Eglise chrétienne ont toujours regardé le recueil des cent cinquante pseaumes qui composent le Psautier, comme un ouvrage divin et inspiré du Saint Esprit.

Les Nicolaïtes, les Gnostiques et les Manichéens, au rapport de Philastre (chérésic. 78), osèrent attaquer l'authenticité des pseaumes, et contester à David la qualité de prophête ; ils prétendoient que David n'avoit rien prophétisé touchant la venue et les ac-

tions de Jésus-Christ, et les divins mystères qui devoient s'accomplir par l'incarnation du Verbe. Ces anciens hérétiques ne nioient pas que David eût écrit des cantiques : mais ils soutenoient qu'on devoit regarder ces cantiques comme des ouvrages profanes, dont le sujet se rapportoit uniquement à des objets devenus indifférens pour nous.

Philastre réfute assez au long une erreur si grossière, et soutient avec raison qu'on doit regarder David comme un prophète qui a prédit les plus grands mystères du fils de Dieu fait homme ; et c'est ce qu'il est facile de prouver.

Car, premièrement, il y a dans les pseaumes, des termes et des expressions qui ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ ; en sorte que ce seroit leur faire une très grande violence, que de vouloir les appliquer à tout autre. 2°. Nous avons le témoignage de Jésus-Christ, qui applique au Messie un texte des pseaumes, sans qu'aucun des docteurs de la loi ose le contredire. Les apôtres, dans leurs discours que nous lisons, recueillis dans les actes, ont cité plusieurs textes des pseaumes comme des prophéties, et ont fait voir qu'ils ne pouvoient s'entendre que de Jésus-

Christ. On peut remarquer la même chose dans les épîtres qu'ils ont adressées aux Fidèles. 3°. Nous pouvons nous servir des témoignages des Juifs mêmes, tant anciens que modernes, qui conviennent tous que les pseaumes renferment plusieurs prophéties, qui ne peuvent avoir leur accomplissement que dans la personne du Messie. 4°. Enfin, l'autorité de l'Eglise et le sentiment unanime des pères, ne nous permettent pas de douter que les pseaumes ne soient remplis d'un très-grand nombre de prophéties, que l'on ne peut entendre que du Messie, c'est-à-dire de Jésus-Christ, notre divin Sauveur. On ne peut donc, sans un aveuglement surprenant, nier que David ait été véritablement prophête, pour annoncer les plus grands mystères, et les plus importantes vérités de la religion. Nous pouvons encore ajouter que les événemens que nous voyons, et qui sont l'accomplissement de ce qu'il a prédit, doivent nous servir d'une preuve convaincante qu'il étoit éclairé et conduit par l'esprit de prophétie. Car ce saint roi a prédit la vocation des Gentils, dans plusieurs endroits de ses pseaumes;

et saint Paul l'a fait voir dans son épître aux Romains. Or nous voyons que cela s'est accompli depuis long-tems. David avoit aussi prédit que les sacrifices cesseroient pour faire place à un sacrifice infiniment plus digne et plus parfait : et saint Paul, dans son épître aux Hébreux, fait voir l'accomplissement de cette prophétie. Les pseaumes sont donc des cantiques véritablement divins, puisque leur auteur étoit véritablement prophète, et divinement inspiré.

A l'égard de la canonicité des pseaumes, elle n'a jamais été révoquée en doute que par des hérétiques qui ont fait l'opprobre du christianisme, par la corruption de leurs mœurs, et par les extravagances dans lesquelles ils se sont égarés. On leur oppose le consentement de toute l'Eglise, qui a mis le livre des pseaumes au nombre des livres canoniques. On le trouve dans tous les catalogues les plus anciens : il étoit aussi dans le canon des Juifs. Jésus-Christ et les apôtres ont toujours cité les pseaumes, comme ayant été divinement inspirés. Saint Pierre, dans les actes, voulant rapporter un passage des pseaumes, dit

qu'il faut que l'écriture qui a été divinement inspirée à David par le Saint-Esprit, soit accomplie (act. 1. 16.). Notre Seigneur demandoit aux docteurs de la loi, comment David, en qui parloit le Saint-Esprit, avoit pu appeler son Seigneur, le Christ qui devoit être son fils? (St. Math. 22. 45.) Tous les caractères d'un ouvrage véritablement canonique conviennent aux pseaumes. Ils sont reconnus unanimement par les Juifs et par les Chrétiens, comme ayant été inspirés; ils sont cités comme tels par d'autres auteurs sacrés et par Jésus-Christ même, la vérité essentielle.

Sublimité de la Doctrine que contiennent les Pseaumes.

La doctrine que contient le livre des pseaumes est très-sublime, très-pure et toute divine : il n'y a que l'esprit de Dieu qui ait pu faire parler un prophète, d'une manière si relevée, de la divinité et de toutes les perfections de l'Etre infiniment parfait. Tout ce qui regarde la morale et la conduite de la vie, répond à la pureté de la doctrine touchant la sainteté et la nature de

Dieu. Nous apprenons dans les pseaumes, que Dieu est présent en tout lieu, et que nous devons partout respecter sa divine présence : nous y voyons qu'il n'est point renfermé dans les temples matériels ; qu'il ne doit pas être honoré par des sacrifices extérieurs des animaux qu'on immole, mais bien plutôt par un culte intérieur ; et qu'il demande surtout un cœur simple et innocent. On nous enseigne dans ce livre tout divin, qu'il faut aimer Dieu et le louer sans cesse, s'attacher à ses commandemens, observer sa loi, en faire le sujet continuel de nos méditations, pour en connoître et en admirer les beautés et les merveilles qui y sont renfermées : ce sont ces préceptes que l'ont doit préférer à l'or, au topaze et à toutes les choses les plus précieuses. Tous ceux qui lisent ces divins cantiques, sont sans cesse exhortés à mettre toute leur confiance au Seigneur, à n'attendre de secours que de lui seul, et à ne rien espérer des hommes qui paroissent les plus élevés et les plus puissans, qui ne peuvent nous sauver, ni nous délivrer de nos maux. Le prophète fait encore voir la vanité des biens de ce monde ; qui passent dans un

moment, et qui ne méritent dans aucun sens que nous nous y attachions: tantôt il exhorte à la patience et à la résignation à la volonté de Dieu, duquel nous devons attendre toute notre consolation; et dans d'autres endroits, il inspire des sentimens de courage et de confiance, qui sont fondés sur la puissance et sur la miséricorde du Seigneur. Pour ce qui regarde nos devoirs à l'égard du prochain, rien n'est plus pur que la morale des pseaumes, où nous trouvons que nous ne devons jamais tromper personne; qu'il faut être véritable dans toutes ses paroles, et n'user jamais de fraude; qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, exercer la justice, se déclarer pour l'innocence, sans aucune distinction des personnes, protéger la veuve et l'orphelin, ne point ravir le bien d'autrui, ne point prêter son argent à usure, ne faire jamais de mal à personne, pas même à ceux qui nous en font ou qui tachent de nous en faire; aimer tellement la loi de Dieu, qu'on ait le cœur penché vers ces témoignages des divins commandemens, et nullement vers l'avarice. Enfin, on trouve tant de maximes de conduite et

de perfection dans les pseaumes, que saint Basile a cru que David parloit des conseils qui nous conduisent à ce qu'il y a de plus parfait, lorsqu'il disoit à Dieu : Faites, Seigneur, que les sacrifices volontaires que ma bouche vous offre, vous soient agréables, et enseignez-moi vos jugemens.

Objet principal des Pseaumes.

Comme le principal objet des livres de l'ancien Testament, étoit le Messie, les lois, l'histoire, les prophéties, les pseaumes, tout nous parle de ce divin Libérateur. Mais comme le livre des pseaumes devoit être le plus familier et le plus connu de tous, Dieu a voulu que ce livre se rapportât plus particulièrement au Rédempteur, et au peuple nouveau que ce divin Rédempteur devoit acheter au prix de son sang. David, choisi d'entre ses frères pour être roi de Juda, substitué en la place de Saül, persécuté vivement par ce roi cruel et défiant, assis enfin sur le trône, et devenu le plus glorieux prince de sa nation; David, dans ses différens états, représente Jésus-Christ persécuté jusqu'à la mort par ses frères,

vainqueur de la mort et de ses ennemis par sa glorieuse résurrection, et devenu chef d'un peuple nouveau, substitué à l'ancien. Les attaques que David eut à soutenir, soit de la part des nations ennemies de son peuple, soit de la part de son peuple même, soulevé contre lui au tems de la conspiration d'Absalon, représentent les persécutions, les épreuves, les tribulations que l'Eglise devoit avoir à soutenir, soit de la part de ses ennemis, qui hors de son sein s'élèvent contre elle, l'insultent et l'oppriment, soit de la part de ses propres enfans qui, dans son sein même, la déshonorent et l'affligent par leurs mœurs corrompues, par leurs sentimens dépravés, par leur haine contre la justice, contre la vérité, contre la piété. Le règne de Salomon, décrit énigmatiquement dans le pseaume 71, et son mariage chanté d'une manière encore plus mystérieuse dans le pseaume 44, nous représente l'empire de Jésus-Christ sur tous les peuples du monde, et son union avec l'Eglise, union mystérieuse, dont tous les fidèles sont les fruits dans toute la suite des siècles. La captivité de Babylone, et le retour de cet exil,

si souvent prédits par les prophètes, et si souvent marqués dans les pseaumes, sont encore un double symbole : la captivité de Babylone est en même tems, et une image du triste état où tous les hommes ont été réduits par le péché, et une figure des vengeances terribles que Dieu a exercées sur les Juifs incrédules, et un symbole des malheurs que peuvent craindre les Gentils superbes et ingrats. La délivrance de cette captivité est une image du grand œuvre de la rédemption des hommes ; c'est une figure de la vocation des Gentils à la Foi ; c'est un symbole du rappel des Juifs ; c'est une prédiction de ce qui arrivera à la fin des siècles, lorsque Jésus-Christ, dans son dernier avénement, rassemblera tous ses élus, les affranchira pour toujours de tous maux, et les fera entrer dans la félicité éternelle qui leur est réservée.

Voilà les principaux objets qui se font le plus remarquer dans le livre des pseaumes,

Les pseaumes sont la voix de Jésus-Christ.

C'est Jésus-Christ même qui parle

dans les pseaumes ; c'est sa voix qui s'y fait entendre d'une manière si distincte, qu'on est forcé d'oublier le serviteur, pour ne plus écouter que le Maître, à qui seul le langage des pseaumes convient avec tant de justesse, pourvu qu'on ne le sépare point de son corps mystique, qui est son Eglise. Tantôt il y parle avec la supériorité d'un Dieu, avec la liberté du fils unique de Dieu égal à son père ; tantôt il y parle avec la confiance d'un juste parfait, à qui la justice divine n'a rien à reprocher ; tantôt il y parle avec l'humilité et les sentimens d'un pauvre à qui rien n'est dû ; tantôt il y prend le langage d'un pécheur couvert de crimes, digne de toute la colère de Dieu. D'autres fois il envisage la colère de Dieu comme étant appaisée ; et il parle comme un homme devenu l'objet des complaisances du Seigneur, à qui il donne la terre pour son héritage, qu'il revêt de toute sa puissance, et du droit de juger tout l'univers ; qu'il venge de tous ses ennemis, qu'il récompense d'une manière proportionnée à ses douleurs, d'une gloire qui répond à ses humiliations, et qui l'élève au-dessus des anges même. Dans d'autres pseaumes, il

parle comme un vainqueur qui a terrassé tous ses ennemis, et qui a fait la conquête du monde entier : dans d'autres, comme un protecteur tout-puissant et un père plein de tendresse, qui prend en main la cause de la veuve et de l'orphelin, et qui les arrache à la malice et à la puissance de ceux qui les oppriment; tantôt il y parle comme s'il étoit seul, et tantôt comme au nom d'une multitude d'hommes; quelquefois, dans un même pseaume, il se dit exaucé et délivré : et cependant il demande sa délivrance comme un homme encore affligé et opprimé.

Cette multitude de langages et de sentimens qui nous paroissent d'abord si opposés, se concilient parfaitement en Jésus-Christ, parce qu'il réunit en sa personne, des natures et des qualités, dans lesquelles toutes ces différences et ces contrariétés s'accordent avec une admirable justesse. S'il parle quelquefois en maître et en Dieu dans les pseaumes, c'est qu'il est le fils de Dieu, Dieu comme son père, Dieu parfaitement égal et consubstanciel à son père. S'il demande si souvent à Dieu d'être jugé selon sa justice et son innocence, c'est qu'il est effectivement

vement exempt de tache et de toute iniquité.

S'il prend le langage d'un pauvre à qui rien n'est dû, qui a tout reçu sans avoir rien mérité, qui s'abaisse profondément devant Dieu, et qui lui restitue par une vive reconnoissance, tous les biens dont sa bonté l'a enrichi; ce n'est pas seulement en notre nom qu'il tient ce langage, c'est encore en son propre nom: s'il parle alors comme le premier des élus, comme le premier des vases de la grâce de Dieu; c'est que son humanité sainte a été prédestinée par un choix tout gratuit, pour être unie personnellement au Verbe, pour être élevée à l'auguste qualité de fils de Dieu, et pour posséder la plénitude de la grâce et de la vérité.

S'il tient le langage d'un pécheur et d'un criminel, s'il accuse des iniquités sans nombre, s'il est couvert de confusion, s'il est triste jusqu'à la mort, s'il tremble, s'il est troublé, s'il soupire, s'il pousse des cris perçans, s'il succombe sous le poids de la justice et de la colère de Dieu, s'il demande grâce, s'il craint, s'il espère; ce n'est plus en son nom qu'il parle, c'est au nôtre: c'est qu'il s'est rendu notre cau-

tion et notre répondant ; c'est qu'il est devenu par obéissance le pécheur universel ; c'est que voulant sauver une famille criminelle, et condamnée à une confusion et à des supplices sans fin, ce Dieu plein de majesté, sans cesser d'être ce qu'il étoit, s'est anéanti par une charité et une sagesse également incompréhensibles, jusqu'à prendre la forme et la nature de l'esclave, pour élever l'esclave à la dignité de fils de Dieu ; il s'est revêtu d'une chair semblable à celle du pécheur, et s'est chargé de tous nos péchés, pour les expier et les détruire dans cette même chair, et nous revêtir de sa justice ; il a bien voulu porter toute la confusion, et endurer toutes les douleurs qui nous étoient dues pour nos crimes, pour nous mériter une gloire et une félicité éternelle auxquelles nous n'avions plus aucun droit : il a voulu combattre contre le démon, et se laisser vaincre en apparence pour le vaincre réellement, et nous arracher à la puissance de ce tyran cruel : il s'est livré à la mort dans le tems, pour nous délivrer de la mort éternelle, et pour nous acquérir une vie immortelle.

Selon cette admirable économie de

notre rédemption, nous ne devons plus être étonnés d'entendre Jésus-Christ parler dans les pseaumes, comme un pécheur et un pénitent public, et en exprimer tous les sentimens. Mais alors il faut bien distinguer en quelle qualité il parle : ce n'est point comme Verbe et comme sagesse éternelle de Dieu ; ce n'est point comme juste parfait, tel qu'étoit son ame sainte ; mais c'est en qualité de chef inséparablement uni avec tout son corps mystique, qu'il a trouvé dans le péché, et la condamnation qu'il a justifié, et qui ne compose avec lui qu'un seul tout, et comme un seul homme et une seule personne, pour se servir des termes de saint Augustin et des autres pères de l'Eglise.

Quand Jésus-Christ, dans les pseaumes, demande sa récompense, sa glorification, sa résurrection, c'est tout à la fois pour son humanité sainte, pour son corps mystique, et pour chacun de ses membres, qu'il adresse à Dieu ses prières. Il ne sépare jamais sa cause de celle de ses membres : et quoique par sa résurrection, il soit entré pour jamais dans un état impassible, immortel, plein de gloire et de félicité,

hors de la portée de ses ennemis et de ses persécuteurs ; c'est pourtant une vérité certaine, et compatible avec un état si sublime, qu'il est traité ignominieusement, qu'il est persécuté sans cesse, qu'il a, et qu'il aura jusqu'à la fin des siècles, des ennemis violens et artificieux, qu'il est tenté et éprouvé, qu'il a des besoins continuels, qu'il pleure, qu'il soupire, qu'il gémit, qu'il est dans le trouble et dans l'anxiété, qu'il crie, qu'il craint, qu'il espère, qu'il est pauvre, qu'il est malade, qu'il meurt : mais ce n'est plus dans sa personne qu'il est ainsi traité, c'est dans ses membres qu'il éprouve tous ces sentimens. Pourquoi me persécutez-vous ? dit Jésus-Christ, à Saül, après l'avoir terrassé : il ne dit pas, pourquoi persécutez-vous mes saints, mes enfans, mes serviteurs ? Mais pourquoi me persécutez-vous ? c'est-à-dire, pourquoi persécutez-vous mes membres ? Car, persécuter mes membres, c'est me persécuter moi-même. Jésus-Christ nous dit encore dans l'Evangile, que lorsque le Fils de l'Homme viendra juger la terre, il dira à ceux qui seront à sa droite : J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai

eu soif, et vous m'avez donné à boire, et le reste : car, en vérité, je vous le dis, autant de fois que vous l'avez fait à l'un de mes moindres frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. Jésus-Christ est le chef d'un corps : le chef est déjà glorieux et triomphant ; mais il a encore, et il aura jusqu'à la fin du monde, des membres qui souffriront, et il nous apprend que c'est lui-même qui souffre, et qui souffrira dans ses membres.

Les Pseaumes sont la voix de l'Eglise.

C'est Jésus-Christ qui parle presque partout dans les pseaumes : c'est une vérité également certaine, que les pseaumes sont en même tems la voix de l'Eglise universelle, qui comprend les fidèles de tous les siècles, et de toutes les parties de l'univers : c'est le corps de l'Eglise qui parle dans ces divins cantiques, qui adore, qui loue, qui admire, qui fait éclater ses transports de joie, qui rend grâces, qui supplie, qui gémit, qui est triste, malade, languissant, opprimé par des ennemis violens et pleins d'artifices,

pénétré de la douleur la plus vive à la vue d'un grand nombre de ses membres, en qui la charité est éteinte; qui craint, qui espère, qui demande sa délivrance jnsqu'à la fin des siècles. Indépeudamment des intérêts particuliers de chacun de ses membres, le corps entier a des intérêts et des biens généraux; il a des sujets généraux de reconnoissance, de louanges, d'admiration, de joie; il a des besoins, des maux, des ennemis, des scandales, des affoiblissemens, des craintes, des tentations, des périls; il a des consolations, des promesses, des espérances, qui regardent l'universalité de ses membres; et c'est par les pseaumes qui sont à elle, que l'Eglise exprime et fait éclater tous ses différents sentimens.

Elle y parle quelquefois le langage d'une multitude d'hommes, et le plus souvent le langage d'un seul. C'est un pauvre, un orphelin, une veuve, un affligé. Mais ce pauvre, cet orphelin, cette veuve, c'est l'Eglise entière. Ainsi, parce qu'ordinairement c'est la voix d'un seul qui parle dans les pseaumes, on auroit tort d'en conclure que ce ne sont pas tous les fidèles en corps

qui s'expliquent ; car l'Eglise entière est une : c'est une épouse unique, c'est un seul corps, c'est un seul homme, et il falloit pour marquer davantage cette unité, que la voix des pseaumes fût ordinairement la voix d'un seul.

Mais une chose qui mérite encore d'être remarquée, c'est qu'en comparant les différens cantiques qui composent le livre des pseaumes, ou même les différentes parties d'un seul de ces divins cantiques, et en considérant l'assemblage que l'Eglise fait de ces cantiques sacrés, pour en former ses prières, on voit cet homme unique passer successivement de la joie à la tristesse, du sentiment de triomphe à un sentiment d'humiliation : cet homme unique dit qu'il est en paix et en guerre, dans la sécurité et dans la crainte, à l'abri de toutes sortes d'ennemis, et environné de pièges, qu'il est riche et indigent, qu'il est saint et pécheur, plein de vigueur et de santé, et réduit à une extrême foiblesse ; qu'il est rempli de consolation, et qu'il n'a personne qui le console ; qu'il a un secours puissant, et qu'il est tout à fait dénué, qu'il est continuellement protégé, et qu'il n'a point de protecteur.

Voilà une grande opposition de langage, une grande contrariété de sentimens ; mais ces oppositions et ces contrariétés s'allient parfaitement dans la bouche de l'Eglise. Elle est un seul corps, et ce corps a un chef. Ce corps est déjà ressuscité, monté glorieux au ciel, triomphant et assis à la droite du Père, dans son chef : ce corps a aussi des membres glorifiés, qui sont entrés en possession du règne de la gloire, de la paix et de la félicité de leur chef : ce corps a d'autres membres qui souffrent dans le purgatoire, où ils expient par l'humiliation et la douleur, les restes des péchés avec lesquels ils sont sortis de ce monde : ce corps a d'autres membres qui combattent encore sur la terre : parmi ces membres, il y en a qui sont pleins de vigueur et de santé, et qui font la force du corps : il y en a d'autres qui sont foibles, d'autres qui sont malades et languissans, d'autres qui sont convalescens, d'autres qui sont dans l'état de mort, et entre ceux-là plusieurs vivront un jour, et feront la consolation du corps.

L'Eglise de la terre a différentes parties, dont les unes peuvent être

dans la paix, et les autres dans l'ardeur du combat ; dont les unes peuvent être dans la joie, les autres dans la tristesse, dont les unes peuvent être comblées des dons du ciel, les autres recevoir moins ; dont les unes peuvent avoir de mauvais pasteurs, et les autres de fidèles ministres, etc.

Ce sont ces différences qui se rencontrent dans la diversité des principaux membres, qui font que l'Eglise universelle, qui est composée de tous ces membres, et qui est une, se trouve en même tems dans des états si contraires, éprouve des sentimens, et parle un langage si différent dans les sacrés cantiques qui forment ses prières. Chaque portion même de l'Eglise, par l'union étroite qu'elle a, par sa nature, avec toutes les autres, se transforme en toutes les autres, a des sentimens, et parle d'une manière proportionnée à tous leurs états. Ainsi, quoiqu'une Eglise particulière soit dans la tristesse, pour des maux qui lui sont plus propres et plus personnels, elle est consolée en même tems par les biens qu'elle voit dans d'autres Eglises, et elle s'en réjouit comme d'un bien qui lui est propre. Et par la même

raison, quand une Eglise particulière est plus favorisée de Dieu par la lumière de la vérité, par la sainteté et par la paix qu'il y fait éclater, cette même Eglise s'afflige des maux que d'autres Eglises ressentent, selon ces belles paroles de saint Paul : afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps, mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres : et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui : ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui. Or, vous êtes, continue saint Paul, tous ensemble le corps de Jésus Christ, et chacun de vous en particulier en est un des membres.

Les Pseaumes sont la voix de chaque Fidèle.

Une troisième vérité tout à fait consolante pour nous, et qui est très-importante, c'est que les pseaumes ne sont pas seulement la voix de Jésus-Christ et de l'Eglise ; mais ils sont encore la voix de chacun de nous, nous y avons tous un droit personnel : et ils

sont à nous, si nous sommes à Jésus-Christ, et si nous sommes animés de son esprit. Il a connu nos tentations, nos fautes, notre pénitence, nos gémissemens, les besoins continuels où nous sommes de son secours, notre délivrance, nos actions de grâces, nos désirs, notre espérance : et il a voulu que tous ces sentimens fussent marqués dans les pseaumes, afin que nous n'eussions qu'à nous y abandonner, et à les suivre dans les différentes situations où nous nous trouverions, et que nous eussions la consolation de lui offrir des paroles divines, dans les tems que nous recevrions de lui des mouvemens surnaturels, dont sa grâce seroit le principe.

Nous sommes tous dans l'unité d'un seul corps et d'un seul homme, dont Jésus-Christ est le chef, et dont les pseaumes sont la voix. Un seul y a le même droit que tout le corps, et il peut, sans témérité, parler au nom de tous ses frères, ou croire que tous ses frères parlent pour lui. Un seul parle quelquefois, dit saint Augustin, comme si tous parloient, parce que tous ensemble ils ne sont qu'un dans un seul.

Ce n'est donc pas seulement pour imiter David, que nous devons nous laisser pénétrer des sentimens dont les pseaumes sont pleins. C'est nous-mêmes qui sommes le sujet et la matière des pseaumes : c'est un bien qui nous est propre, c'est un trésor qui nous appartient: c'est de nos périls et de nos tentations dont parlent les pseaumes: c'est pour exprimer notre reconnoissance qu'ils sont composés: les paroles qui marquent nos craintes et nos espérances sont à nous. Celui qui par sa grâce nous porte à la pénitence et aux larmes, nous a préparé des expressions conformes à notre douleur, il nous donne le cœur et la voix, l'amour et le langage dont l'amour a besoin. Cet homme qui parle dans les pseaumes, est répandu dans tout le monde, dit saint Augustin. Sa tête est dans le ciel, et il a encore des membres sur la terre. Comme il parle dans tous les pseaumes, ou pour y chanter, ou pour y gémir, ou pour se réjouir de ce qu'il espère, ou pour soupirer de ce qu'il souffre; nous devons bien connoître sa voix comme étant la nôtre même. Que chacun de nous soit dans le corps de Jésus-Christ, et ce sera lui-même qui y parlera.

Ce qui paroît même nous convenir moins dans les pseaumes, parce qu'il est propre à Jésus-Christ, nous est commun avec lui, par cette miséricorde qui l'a abaissé jusqu'à nos misères, et jusqu'au langage des serviteurs. Lorsque Jésus-Christ parle, nous parlons aussi; et lorsque nous parlons, Jésus-Christ parle, sa voix est la nôtre, dit saint Augustin, et notre voix est la sienne: et il n'y a rien qui soit plus capable de nous attendrir, que de voir avec quelle bonté un Dieu parle comme le pécheur qui l'a offensé, et avec quelle confiance le pécheur ose parler à Dieu comme son fils. Car telle est l'union étroite qu'il a contracté avec chacun de nous, union qui fait prendre à Jésus-Christ le langage des pécheurs et des misérables, et aux pécheurs et aux misérables, la voix du fils unique de Dieu.

Les pseaumes représentent à nos ames, le véritable état dans lequel elles se trouvent. Chacun, selon la remarque de saint Athanase, s'y voit dépeint, et remarque dans les différens mouvemens qui y sont exprimés de toutes parts, ce qui se passe au fond de son cœur; s'il est dans la joie ou dans

la tristesse, dans la ferveur ou dans l'attendrissement, dans l'espérance ou dans la crainte, il trouve dans ce livre divin des paroles conformes à sa disposition présente, des règles pour se conduire, et des remèdes aux maux qui le font gémir. C'est pourquoi l'Eglise que Dieu en a rendu dépositaire, le met continuellement dans la bouche de ses enfans, afin qu'ils en goûtent la douceur, et qu'ayant sans cesse ces divines paroles sur la langue, ils s'accoutument insensiblement à les avoir dans le cœur; elle veut qu'ils y apprennent à connoître la profonde majesté de Dieu, à trembler devant sa grandeur, à écouter avec respect ses ordonnances, à implorer ses miséricordes, à fléchir sa colère, à craindre ses jugemens, et à espérer ses récompenses. Ainsi ces divins cantiques sont en même tems la consolation de ceux qui pleurent, et la force des foibles, la guérison des malades, la nourriture de ceux qui sont en santé, les délices des innocens, l'instruction des pénitens, et les remèdes à toutes nos maladies.

Concluons donc de tout ce qui vient d'être dit, que dans les pseaumes, ce

n'est pas seulement l'auteur de ces divins cantiques qui parle, soit en son propre nom, soit au nom du peuple hébreu, mais que c'est principalement Jésus-Christ même, selon toutes ses qualités; que c'est le corps entier de l'Eglise, répandue dans tous les siècles et dans tout l'univers; que c'est chacun de nous qui fait éclater sa voix dans les pseaumes.

II. *Excellence de l'Evangile au-dessus des autres livres saints.*

Dans le nombre des livres divins, tous les saints pères donnent à ceux des saints Evangiles un degré bien plus éminent, parce que, disent-ils, dans les premiers, Dieu ne nous a parlé que par ses prophètes; et que dans ceux-ci, il nous a parlé par son propre fils; que les prophètes n'ont annoncé que de loin les mystères de cet homme Dieu; mais que l'Evangile nous en montre l'accomplissement. « J'ai recours à l'E-» vangile, dit le martyr Saint Ignace, » comme à la chair de Jésus-Christ, » et à la doctrine des apôtres, comme » aux oracles de ceux qui les premiers » ont formé l'Eglise. » Il continue :

« J'ai entendu des gens qui disoient, » si nous ne trouvons telle chose dans » les divines Ecritures, nous ne la » croirons point dans l'Evangile ; et » quand je leur disois, cela est écrit, » ils répondoient, cela n'est pas prédit; » mais quant à moi, Jésus-Christ me » tient lieu des divines Ecritures. Mes » anciennes et inviolables Ecritures » sont sa croix, sa mort, sa résurrec- » tion, et la foi que j'ai en lui ; mais » ce qui relève encore l'Evangile au- » dessus des anciennes Ecritures, c'est » qu'il montre l'avénement de notre » Sauveur Jésus-Christ, sa passion et » sa résurrection. Les prophêtes ont » annoncé comme de loin les mystères » de cet Homme-Dieu ; mais l'Evan- » gile les contient d'une manière bien » plus parfaite, et rien ne peut en » altérer la vérité. »

Tertullien veut qu'on ne cherche d'autre science, que celle de l'Evangile. « Nous ne devons plus, dit-il, » avoir de curiosité après avoir connu » Jésus Christ, ni plus chercher de » science, après avoir reçu l'Evangile. » Quand nous croyons la vérité, nous » ne cherchons plus rien à croire au- » delà, puisque la première vérité que

» nous croyons, est qu'il n'y a plus « rien à croire. »

Mais, pourquoi Dieu ne s'est-il servi que de pauvres gens pour la prédication de son Evangile ? C'est, selon Saint Ambroise, « le conseil de Dieu, qui » n'a pas voulu choisir pour la prédi- » cation de son Evangile des gens sa- » vans, ni riches, ni nobles; mais de » simples pêcheurs et des publicains, » afin que l'on ne crût point que les » fidelles eussent été persuadés par la » science, ou gagnés par les richesses, » ou attirés par la puissance et l'auto- » rité; et pour faire connoître à toute » la terre, que ce n'étoit qu'à la force » de la vérité, et non à celle du raison- » nement et de l'éloquence, que l'on » doit attribuer ses grands succès. »

III. *sur la Tradition.*

« Un autre canal, dit Saint Clément » d'Alexandrie (de concert avec tous les » autres pères), par lequel la doctrine » de Jésus-Christ nous a été communi- » quée, c'est la tradition; elle est fon- » dée sur le témoignage des apôtres et » de leurs successeurs. Chacun d'eux » ayant reçu cette divine semence,

» comme un fils de son père, elle est
» parvenue jusqu'à nous. Quiconque
» se révolte contre la tradition de l'E-
» glise, pour se jeter dans des opinions
» humaines, cesse d'être fidelle à Dieu. »
C'est donc dans cette Eglise sainte qu'il faut chercher la vérité : « Ayant tant
» de preuves de la vraie foi, il ne faut
» point, dit Saint Irénée, chercher
» ailleurs la vérité qui se trouve si faci-
» lement dans l'Eglise ; car les apôtres
» ayant mis comme dans un sûr et
» riche trésor, tout ce qui appartient
» à la vérité, chacun peut y aller pui-
» ser le breuvage de la vie. »

IV. *A quelles marques peut-on reconnoître la véritable Eglise ?*

Ecoutons Saint Clément d'Alexandrie : « Il est clair, par la vue de la
» très-ancienne et très-véritable Eglise,
» que toutes les autres qui sont plus
» récentes, et formées en divers tems,
» sont fausses, adultères et hérétiques ;
» et j'estime qu'il est manifeste que
» celle-là est la seule vraie Eglise, qui
» est véritablement l'ancienne, et dans
» laquelle ont vécu les élus de Dieu :
» car, comme il n'y a qu'un seul Dieu,

» et un seul Seigneur, c'est par l'unité » que ce qu'il y a de plus excellent » nous doit être recommandable, en » ce que l'unité est le premier prin- » cipe de toutes choses ; et c'est pour » cela que nous attribuons l'unité à la » vraie Eglise, que les hérétiques s'ef- » forcent de diviser en plusieurs par- » ties. » C'est donc, selon ce saint docteur, par l'ancienneté et par l'unité qu'on doit reconnoître la véritable Eglise ; et c'est celle qui a été fondée sur Saint Pierre.

V. *Fermeté de l'Eglise, fondée sur Saint Pierre.*

« C'est-là, dit Saint Jean Damas- » cène, cette foi ferme et immuable » sur laquelle, comme sur une pierre » très-solide, l'Eglise a été fondée ; » pierre ferme, dont vous portez si » dignement le nom ; glorieux prince » des apôtres, les portes de l'enfer, les » blasphêmes des hérétiques, les or- » ganes impies des esprits infernaux » feront effort contr'elle, et lui livre- » ront de rudes assauts ; mais jamais » les efforts réunis ne parviendront à » la vaincre... Jésus-Christ s'est acquis

» l'Eglise au prix de son sang, et il vous » en a confié le soin comme à son plus » fidelle serviteur ; conservez-la par » vos prières... Demandez à Dieu pour » elle, que la tempête excitée contre » elle s'appaise ; que le tumulte cesse, » et qu'une paix tranquille, un calme » qui règne sur les flots irrités, nous » soit accordé par sa grâce. » Saint Jean-Chrysostôme sur ces paroles : et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contr'elle, s'exprime en ces termes : « Nous devons croire l'avenir par » ce que nous avons vu du passé ; car, » si d'abord l'Eglise étoit composée de » si peu de gens qu'elle ne paroissoit » être que l'ouvrage d'une nouvelle » secte, qu'une doctrine toute récente » et mal fondée, qu'elle étoit troublée » par tant d'oppositions et de guerres, » tout cela n'a pas eu assez de force » pour en arrêter le progrès et pour » la détruire : qui seroit capable de le » faire maintenant qu'elle s'est étendue » par tous les pays et toutes les nations, » et qu'elle a occupé toute la terre ? » Le saint docteur dit ailleurs : « per- » sonne ne détruira ce que Jésus-Christ » a édifié, et personne n'édifiera ce » qu'il a détruit. Il a édifié l'Eglise, nul

» ne sauroit la ruiner : il a détruit le
» temple, nul ne pourra jamais le rele-
» ver. Les juifs se sont efforcés de dé-
» truire l'Eglise, et ils n'ont pu le faire;
» et de rebâtir le temple, et ils n'ont
» jamais pu y parvenir. »

VI. *C'est dans l'Eglise seule qu'on trouve la lumière et le repos.*

Saint Hilaire, parlant de l'Eglise et des apôtres, dit : « C'est dans l'Eglise
» seule, qu'on trouve le repos et la lu-
» mière du Ciel. Quoique chaque ville
» ait son Eglise, toutes ces Eglises n'en
» font qu'une : elle est la maison de
» Dieu, la bouche et le corps de Jésus-
» Christ son époux, la cité du grand
» roi, figurée par l'arche de Noë, où
» tous les hommes sont invités d'entrer,
» mais où peu entrent en effet. De ceux
» mêmes qui y entrent, il y en a qui en
» sortent ; mais elle souhaite les rete-
» nir dans son sein ; et si elle en chasse
» quelques-uns, c'est qu'ils ne sont pas
» dignes d'une si sainte demeure ; éta-
» blie par Dieu et non par les hommes,
» répandue dans tout l'univers, elle sur-
» monte toutes les sectes hérétiques,
» par cela seule qu'elle est une »

VII. *Sur les Apôtres.*

St. Hilaire donne aux apôtres la qualité de princes de l'Eglise, et regardant comme autant de principautés les Eglise qu'ils ont fondées, et qui depuis ont pris de si grands accroissemens, il leur applique ces paroles du pseaume 138, que l'Eglise chante aux jours de leurs fêtes: Je vois mon Dieu, que vous avez honoré vos amis d'une façon toute particulière, et leur empire s'est affermi et augmenté considérablement. Si j'entreprends de les compter, je trouverai que leur nombre surpasse les grains de la mer. Il appelle Saint Pierre le portier du Ciel et le premier confesseur de la Divinité de Jésus-Christ, et dit : « Qu'en récompense de cette » confession, Jésus-Christ a fondé sur » lui son Eglise, comme sur un rocher » contre lequel les portes de l'enfer ne » prévaudront jamais. » Il lui donne encore le titre de prince de l'apostolat, comme ayant cru le premier en la Divinité de Jésus-Christ, et celui de martyr de la foi, et il rejette sur le démon l'infidélité de cet apôtre.

VIII. *Primauté du Siége apostolique de l'Eglise de Rome.*

Le grand Saint Grégoire, après avoir parlé de ce prince des apôtres et de ce chef de l'apostolat, parle en ces termes de l'autorité de son siècle : « L'Eglise » même de Constantinople, avec toutes » ses prérogatives, étoit soumise au » siége apostolique (liv. 9, chap. 12). » L'empereur et le patriarche de cette » ville ne faisoient aucune difficulté de » le reconnoître : le primat d'Afrique » s'avouoit aussi soumis à ce siége, et » Saint Grégoire ne connoissoit aucun » évêque qui ne s'y soumît, lorsqu'il se » trouvoit coupable de quelque faute » (liv. 9, chap. 59). Mais, quand la » faute ne l'exige pas, nous sommes » (ajoute ce grand pape) tous frères » selon la loi de l'humanité. » Saint Augustin, parlant de l'Eglise Romaine, dit : « Cécilien auroit pu mépriser la » multitude de ses ennemis, qui cons- » piroient contre lui (c'est-à-dire les » donatistes), se voyant uni par des » lettres de communion à l'Eglise Ro- » maine, dans laquelle a toujours été » la primauté de la chaire aposto-

» lique. » C'est donc à cette première de toutes les Eglises à laquelle il faut être étroitement uni de sentimens, et aux décisions de laquelle il faut se soumettre d'esprit et de cœur. Jésus-Christ, son divin Chef, nous manifeste par elle ses volontés. Il nous les manifeste aussi par la voix des conciles.

IX. *Sur l'autorité des Conciles.*

Le pape Saint Grégoire avoit un tel respect pour les quatre premiers conciles généraux, qu'il disoit anathême à quiconque ne les recevoit pas; il les révéroit (ép. 2, sur Ezéchiel) comme les quatre Evangiles, et recevoit aussi le cinquième, rejetant toutes les personnes que ces conciles avoient rejetées, et recevant celles qu'ils avoient reçues. Saint Basile, parlant des conciles, dit des 318 évêques assemblés à Nicée: « Qu'ils ont été inspirés du » Saint-Esprit; qu'il se faisoit gloire » d'être héritier de leur doctrine; que » la foi qu'ils ont enseignée, étoit de- » puis long-tems celle de l'Eglise de » Césarée; qu'elle est non-seulement » reçue dans toutes les Eglises d'Occi-

dent,

» dent, mais encore dans un grand » nombre de celles d'Orient. » Saint Grégoire de Nice raconte que « le » préfet modeste voulant persuader à » Saint Basile d'ôter du symbole de » Nicée le mot de consubstantiel, pour » contenter l'empereur Valens, ce saint » lui répondit : que loin d'en ôter, ou » d'y ajouter quelque chose, il n'oseroit » pas même y changer l'ordre des pa- » roles. »

X. *Sur l'autorité des Pères de l'Eglise.*

Saint Augustin reconnoissoit dans les pères de l'Eglise, une grande autorité. Voici comment, dans son second livre contre Jullien, il s'exprime : « Je me » suis proposé de faire tomber tous vos » argumens par le poids de l'autorité » des saints évêques qui ont vécu avant » vous, et qui ont vigoureusement dé- » fendu la foi catholique, de vive voix, » et par les écrits qu'ils ont laissé à la » postérité. Ils ont gardé le dépôt sacré » de la doctrine qu'ils ont trouvé dans » l'Eglise ; ils ont enseigné ce qu'ils » ont appris ; ils ont laissé à leurs suc- » cesseurs ce qu'ils avoient appris de » leurs pères. Nous n'avions point eu,

» core porté nos différens à leur tribu-
» nal, et ils avoient déjà prononcé un
» jugement définitif sur notre affaire.
» Nous n'étions point connu d'eux,
» non plus que vous; et ils ont jugé en
» notre faveur, comme nous vous le
» faisons voir. Il n'y avoit point encore
» de dispute entre vous et nous; et sur
» leurs avis, nous avions déjà gain de
» cause. » Théodoret cherchoit la vérité dans les Livres saints, et dans ceux des saints pères: « Ce n'est point, dit-
» il, par des raisons humaines que je
» cherche la vérité, mais dans les écrits
» des prophètes, des apôtres, et des pères
» qui ont marché sur leurs traces. »

XI. *Sur la hiérarchie ecclésiastique.*

Saint Jérôme, parlant de la hiérarchie ecclésiastique et de la supériorité des évêques sur les prêtres, dit: « Par-
» mi nous, les évêques tiennent la place
» des apôtres; parmi les montanistes,
» ils n'ont que le troisième rang, comme
» si leur religion étoit bien plus relevée
» de mettre les derniers ceux que nous
» mettons les premiers, afin, dit le saint
» docteur, que l'on sache que les tra-

» ditions sont prises de l'ancien Testa-
» ment. Il est clair que ce qu'Aaron, ses
» enfans et les Lévites étoient dans le
» temple, les évêques, les prêtres et
» les diacres le sont dans l'Eglise. »
Théodoret remarque : « que le nom
» d'évêque et de prêtre étoit commun
» aux évêques, du tems des apôtres :
» on ne laissoit pas, dit-il, de distin-
» guer trois degrés dans la hiérarchie
» de l'Eglise. Les évêques étoient dis-
» tingués des prêtres par le nom d'a-
» pôtres; et on ne doutoit pas qu'ils
» leur fussent supérieurs en dignité. »
Outre les évêques, les prêtres et les diacres, Théodoret marque parmi les ministres de l'Eglise, des sous-diacres et des lecteurs. Il dit : « Que l'on doit
» examiner la vie de celui que l'on de-
» voit ordonner; et après cet examen,
» invoquer la grâce du Saint-Esprit sur
» lui. L'ordination se faisoit par l'im-
» position des mains, qu'on ne réité-
» roit pas. »

CHAPITRE QUATRIÈME.

Doctrine de trente des principaux Docteurs de l'Eglise, sur le Dogme, la Morale et la Discipline.

I. *Sur l'Essence divine, et la Trinité des Personnes.*

Tous les saints Pères et tous les saints Docteurs de l'Eglise, qui ont précédé Saint Bernard, ainsi que ceux qui l'ont suivi, ont enseigné, comme ce saint docteur l'enseigne ici : « Que » la Divinité par laquelle on dit que » Dieu est Dieu, n'est autre chose que » Dieu même : il est lui-même sa forme, » son essence, un, simple, indivisible. » Il n'est point composé de parties » comme le corps, ni sujet au chan- » gement ; toujours le même, et de la » même manière, Dieu est toutefois » Trinité ; mais en admettant en Dieu » la Trinité, nous ne détruisons pas » l'unité. Nous disons le Père, nous di- » sons le Fils, nous disons le St.-Esprit ; » néanmoins, ce ne sont pas trois Dieux, » mais un seul Dieu. Il n'y a qu'une

» substance, mais en trois personnes ;
» les propriétés des personnes ne sont
» autres que les personnes mêmes ; et
» les personnes ne sont autres choses
» qu'un Dieu, une divine substance,
» une divine nature, une divine et sou-
» veraine majeté. Mais, comment se
» peut rencontrer la pluralité dans l'u-
» nité, et l'unité avec la pluralité ?
» L'examiner, c'est témérité; le croire,
» c'est piété ; le connoître, c'est la vraie
» joie, et la vie éternelle. »

Saint Bernard enseigne, aussi avec l'Eglise: « qu'en Jésus-Christ, le verbe,
» l'ame et la chair ne sont qu'une même
» personne, sans confusion des essences
» ou des natures ; qu'ainsi ces trois
» choses demeurent dans leur nombre,
» sans préjudice de l'unité de la per-
» sonne. »

II. *Sur les Anges et sur les Démons.*

Les anges, dit le grand saint Grégoire (liv. 25 moral) étoient dans leur création, de nature à décheoir, ou d'y demeurer par leur libre arbitre ; mais par l'attachement qu'ils ont eu pour leur créateur, ils ont acquis l'avantage de n'être plus sujets au changement.

Il dit (liv. 4 moral): « que l'ange est es-
» prit, et l'homme esprit et chair; que
» les démons, quoiqu'incorporels (liv. 4,
» dialog.), seront tourmentés par un
» feu corporel ; il distingue avec les
» autres pères, neuf ordres d'anges,
» qu'il appelle dans l'homélie 34, sur
» l'Evangile, d'après l'Ecriture, les
» anges, les archanges, les vertus, les
» puissances, les principautés, les do-
» minations, les trônes, les chérubins et
» les séraphins. Le nom d'ange, selon
» ce saint pape, est un nom d'office, et
» non pas de nature ; il signifie envoyé,
» ou ambassadeur. Les archanges sont
» les premiers et les principaux ambas-
» sadeurs ; tous habitent la céleste pa-
» trie ; ils sont toujours esprits, mais
» ils ne sont appelés anges que quand
» ils sont envoyés pour annoncer quel-
» que chose ; d'où vient que David dit :
» Dieu qui des esprits en fait des anges.
» Le diable voulant être semblable à
» Dieu en élévation (liv. 34, moral),
» par un orgueil démesuré, a perdu la
» ressemblance qu'il avoit avec Dieu ;
» et se croyant suffisant à soi-même,
» il est tombé d'autant plus bas au-
» dessous de lui-même, qu'il avoit vou-
» lu s'élever plus haut, au mépris de

» son créateur ; de sorte que celui » qu'une servitude toute volontaire » pouvoit élever, a été abattu par une » liberté devenue captive. » Quant aux saint anges, saint Grégoire de Nazianze enseigne : « qu'ils nous aident dans tout » ce que nous faisons de bien ; qu'ils » sont à la garde de chaque ville ; qu'ils » honorent le sacerdoce dans ceux qui » en font les fonctions sans reproche. »

Saint Ephrem, parlant des anges gardiens que Dieu donne à chacun des fidelles, dit que le sien avoit accoutumé de le reprendre quand il faisait mal : « Les anges, continue-t-il, et les saints » intercèdent pour nous auprès de » Dieu ; ils lui présentent nos prières : » c'est par les anges que les ames des » justes sont portées au Ciel, à l'heure » de la mort. » Saint Bernard dit également : « que Dieu a donné à chaque » homme un ange pour le servir et le » garder ; que ces saints anges prennent » soin de nous, non-seulement pendant » cette vie, mais qu'après, ils nous » transportent dans le Ciel. »

III. *Sur la création de l'Homme, et sur son état, avant et après le péché.*

Saint Athanase montre que l'uni-

vers n'est pas l'effet du hasard, puisque si cela étoit, toutes choses devroient être semblables; par exemple dans l'homme, tout devroit être mains, pieds ou tête, et ne pas se trouver dans un aussi bel ordre que les membres dont il est composé; que l'univers n'est pas fait d'une matière préexistante, ou autrement il faudroit reconnoître en Dieu de la foiblesse et de l'impuissance; qu'il a créé l'homme à son image, par son verbe, dans le Saint-Esprit; ce qui est encore une preuve de l'union de la très-sainte Trinité, dont la nature, comme la vertu, l'efficace et l'action sont indivisibles. Quoique Dieu ait toujours eu le pouvoir de créer le monde, le monde ne peut pas toujours avoir été. Avant qu'il fût créé, il n'y avoit personne avec le père, que le fils et le Saint-Esprit: telle est la nature des choses créées, que si Dieu qui les a faites, ne les conservoit par son verbe, elles retourneroient au néant d'où elles sont tirées. L'homme en particulier est mortel; mais son ame est immortelle; elle se meut d'elle-même, et donne le mouvement au corps; le corps étant mort, elle conserve son activité, continue de

se mouvoir d'elle-même, ce mouvement étant essentiel à son être. Saint Athanase dit ailleurs : « Que le premier homme, » libre de sa nature, et sans péché, est » tombé par l'envie et par les ruses du » démon ; qu'ainsi c'est par le démon » que la mort est entrée dans le monde, » parce que c'est lui qui a conseillé à » l'homme de transgresser la loi de » Dieu ; et par cette transgression, » l'homme est devenu sujet au mauvais » levain de l'ennemi. »

Pour ce qui est du premier homme, dit le grand saint Grégoire, il fut mis dans le paradis terrestre, en un tel état, que s'il fût demeuré attaché par les liens de la charité et de l'obéisssance à son créateur, il eût été un jour enlevé dans la céleste patrie des anges, sans passer par une mort temporelle : car, il avoit été créé immortel, mais en telle manière que s'il venoit à pécher, il seroit sujet à la mort : son péché avec sa peine ont passé à ses descendans ; tous ont raison de dire avec David : j'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a mis au monde dans le péché : celui là est vraiment saint, qui pour surmonter la corruption de notre nature, n'a pas voulu être conçu par les voies communes et

ordinaires : « Si Job fût mort au sortir » du sein de sa mère, pensez-vous, » demande ce saint pape, qu'il eût mé- » rité la récompense éternelle? Pensez- » vous que les enfans qui meurent avant » de naître, jouissent d'un repos éternel? » Non, répond-il; quiconque n'est » point délivré par l'eau de régénéra- » ration, demeure toujours engagé dans » les liens du péché. »

Jésus-Christ nous assure que si l'on ne renaît de l'eau et de l'esprit, on ne sauroit entrer dans le royaume de Dieu; or, dit saint Grégoire, ce que fait maintenant l'eau du baptême, parmi les anciens, la foi l'opéroit pour les enfans, ou la vertu des sacrifices pour les personnes âgées, ou le mystère de la circoncision pour ceux qui étoient de la race d'Abraham.

« Le péché originel n'infecte pas » seulement le genre humain en géné- » ral, mais aussi chacun en particulier; » en sorte qu'il n'y en a pas un seul qui » en réchappe. Il y a encore une autre » manière dont il se répand sur toute » la vie de l'homme; c'est depuis le mo- » ment que sa mère le conçoit, jusqu'à » celui où sa mère le reçoit : nous som- » mes dans la corruption; nous nous

» formons dans les ténèbres ; nous » naissons dans les douleurs : tandis » que nous sommes dans le ventre de » nos mères, nous les accablons ; quand » nous en sortons, nous les déchirons » comme des vipères. Les larmes sont » les premières voix que nous pous- » sons ; et c'est la justice, puisque nous » entrons dans la vallée des larmes. » (Saint Bernard.)

I V. *Sur la réparation du genre humain par Jésus-Christ.*

Mais parce qu'il n'étoit pas convenable, dit Saint Athanase, que ce qui avoit été fait à l'image de Dieu périt, et qu'il n'étoit pas au pouvoir de la créature de rétablir dans son premier état celle qui en étoit déchue, le fils de Dieu qui est l'image du père, est venu lui-même réparer ce qui avoit été créé à sa ressemblance.

Le premier homme nous avoit fermé la voie du paradis et ouvert celle de la mort, par cet arrêt prononcé contre nous : tu es terre, et tu retourneras en terre. C'est pour cela que le fils de Dieu avec la volonté de son père (et la coopération du Saint-Esprit), s'est re-

vêtu d'une chair, créée afin de rendre la vie par l'effusion de son sang, à celle à qui le premier homme avoit donné la mort, en violant la loi de Dieu ; et afin de lui ouvrir cette voie nouvelle et vivante, qu'il nous a le premier tracé par le voile de sa chair.

« Dieu pouvoit réparer la nature humaine, et dissoudre la malédiction » qu'elle avoit encourue, enseigne » ailleurs Saint Athanase, sans qu'il fût » besoin que le verbe se fît homme, » mais par un seul acte de sa volonté. » Dieu s'est fait chair, cela étoit expédient pour notre salut. Le saint évêque » en conclut, que l'incarnation étoit » convenable pour accomplir le mystère de la rédemption, décrété avant » la création du monde. Le fils de Dieu » après quatre mille ans, a pris un » corps dans le sein d'une vierge de la » race d'Abraham, de la tribu de Juda: » car, il n'est pas venu dans l'homme » comme dans l'un des prophètes, » ainsi que le disent certains hérétiques ; mais il s'est réellement fait » homme, et a pris un corps dans le » sein de Marie, toujours vierge, qu'il » avoit rendue digne de recevoir en elle » le Verbe divin. »

V. *Sur la très-sainte Vierge.*

La doctrine constante des saints Docteurs de l'Eglise, est que la Sainte Vierge est véritablement mère de Dieu. Voici comment s'explique en particulier sur ce point, saint Athanase ; il dit : « que le verbe de Dieu a pris d'elle » un corps ; qu'elle est véritablement » Mère de Dieu; que l'union de la Di- » vinité avec la chair du Verbe s'est » faite dans son sein ; que le corps du » Verbe est sorti d'elle ; qu'elle est de- » meurée toujours vierge ; que quoique » Jésus-Christ soit la vérité, il est » néanmoins né d'une vierge. » Saint Bernard dit sur le même sujet : « La fé- » condité conjugale est bonne, la chas- » teté des vierges est meilleure : mais » rien n'est égal à une fécondité vierge, » ou à une virginité féconde : c'est le » privilégee de Marie ; il ne se donne » point à d'autre ; mais si vous ajoutez » de qui elle est mère, quelle langue, » fût-ce celle d'un ange, pourra digne- » ment louer cette vierge mère ; mais » mère, non pas d'un enfant ordinaire, » mais d'un Dieu ! Double prérogative, » double merveille ; mais dont l'une

» convient parfaitement à l'autre : car
» une vierge ne devoit enfanter qu'un
» Dieu, et un Dieu ne pouvoit naître
» que d'une vierge. » Ce saint Docteur
dit ailleurs : « que Jésus-Christ étant
» venu à nous par la sainte Vierge, nous
» devons aller à lui par elle ; qu'on ne
» l'invoque jamais en vain ; qu'elle est
» notre avocate, notre médiatrice ; la
» mère de la vie et du salut ; qu'elle est
» élevée au-dessus des anges ; qu'elle
» est la reine du Ciel ; que toute sa vie
» a été exempte de péché ; qu'il ne dou-
» toit point que la Sainte Vierge n'eût
» été enlevée au Ciel aussitôt après son
» trépas. » Il lui dit, en s'adressant à
» elle : « Si quelqu'un, bienheureuse
» Vierge, se souvient qu'il vous a in-
» voqué en vain dans ses besoins, ce
» n'est qu'à lui à qui il est permis de
» ne pas chanter votre miséricorde. »

» Marie, dit saint Ambroise, étoit
» Vierge, non-seulement de corps,
» mais aussi d'esprit : la pureté et la
» sincérité de son ame n'a jamais été
» altérée par aucune dissimulation ;
» elle étoit humble de cœur, grave dans
» ses discours, prudente dans sa con-
» duite, retenue dans ses paroles, ap-
» pliquée à la lecture ; elle mettoit bien

» plus sa confiance dans la prière des
» pauvres, que dans l'incertitude des
» biens de la terre ; elle s'occupoit au
» travail ; elle remettoit à Dieu, plu-
» tôt qu'aux hommes, le jugement de
» sa conscience ; elle étoit incapable de
» faire jamais mal à personne, toujours
» disposée à faire du bien à tout le
» monde ; respectueuse envers celles
» qui étoient plus âgée, sans envie con-
» tre celles de son âge, éloignée de la
» vanitée, attachée à la droite raison,
» affectionnée à la vertu. Jamais elle ne
» se trouvoit en la compagnie des hom-
» mes, ce n'étoit qu'en celles où la cha-
» rité l'appeloit, et où elle n'avoit pas
» sujet de rougir. Ses gestes et ses dé-
» marches n'avoient rien d'affecté, ni
» de dissolu, et tout l'extérieur de sa
» personne faisoit paroître la pureté
» de son ame, et une excellente image
» de sa sainteté. Ses jeûnes joignoient
» quelquefois deux jours ensemble ; et
» quand elle prenoit ses repas, c'étoit
» sans faire aucun choix des viandes,
» et plutôt pour entretenir la vie, que
» pour y chercher du plaisir ; elle ne se
» laissoit aller au sommeil que par la
» seule nécessité ; et lorsqu'elle repo-
» soit selon le corps, elle veilloit selon

» l'esprit ; elle ne sortoit jamais que » pour aller au temple, et toujours en » la compagnie de ses proches. Elle ne » demeuroit point oisive dans la re- » traite de sa maison, et ne paroissoit » jamais seule au dehors, quoiqu'elle » ne pût être plus surement gardée que » par elle-même. » : Cet éloge est parfait sans doute ; mais quelque magnifique qu'il soit, disons avec saint Jean Damascène : « Que la bien heureuse » Vierge est au-dessus de toutes les » louanges qu'on peut lui donner..... » Marie, continue ce père, est un asile, » un lieu de sûreté pour tous ceux qui » s'y réfugient... Avoir pour vous une » singulière dévotion, ô bien heureuse » Vierge, c'est avoir des armes défen- » sives, que Dieu met en main à ceux » qu'il veut sauver. »

CHAPITRE CINQUIEME.

Doctrine des saints Docteurs de l'Eglise, sur le dogme, la morale et la discipline.

Sur les Sacremens.

I. *Sur celui du Baptême.*

PARMI les éloges que saint Basile fait

du baptême, on peut remarquer qu'il l'appelle le commencement de la vie, la mort du péché, le prix de notre rédemption, la régénération de l'ame, le sceau ineffaçable, la grâce d'adoption : parlant de la manière de l'administrer, il dit qu'il est si essentiel de nommer les trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, dans l'administration du baptême, suivant le précepte de notre Seigneur, qu'il n'y a pas moins de danger à en omettre une, que de mourir sans baptême : « Le » pécheur, dit saint Jérôme, est ra- » cheté par le sang du Sauveur, et » dans le baptême, et dans la péni- » tence, qui imite la grâce du bap- » tême, par l'ineffable clémence du » même Sauveur, qui ne veut pas la » mort des pécheurs, mais qu'ils se » convertissent et qu'ils vivent. » Mais le baptême est unique, comme l'enseigne saint Paul.

« Dans l'épître aux Hébreux, il est » dit : qu'il est impossible que ceux » qui ont été une fois éclairés, et qui » ensuite sont tombés, soient renou- » velés une seconde fois par la péni- » tence : cela n'ôte point au pécheur la » ressource de la pénitence, dit Saint-

» Athanase ; mais cela montre que le
» baptême de l'Eglise catholique est
» unique, et ne se réitére point. Car,
» c'est aux Hébreux à qui l'apôtre
» écrit cela : de peur que sous prétexte
» de pénitence, ils ne s'imaginassent
» qu'il y avoit parmi nous plusieurs
» baptêmes ; et que l'on pouvoit tous
» les jours y recourir, comme cela se
» pratiquoit chez eux pour les purifi-
» cations légales, il les exhorte à la
» pénitence ; mais en même tems il
» leur assure qu'il n'y a qu'un seul
» baptême, et qu'il n'y a point d'autre
» renouvellement semblable, opéré
» par lui, comme il le dit en-
» core dans une autre épître : il n'y a
» qu'une foi, il n'y a qu'un baptême.
» Car il ne dit pas qu'il est impossible
» de faire pénitence : ce sont en effet
» deux choses fort différentes. Car ce-
» lui qui fait pénitence cesse de pé-
» cher, mais conserve les cicatrices de
» ses blessures ; au lieu que celui qui
» reçoit le baptême, se dépouille du
» vieil homme, et se renouvelle par la
» naissance céleste, qu'opére en lui la
» grâce du Saint-Esprit. » Quelle doit
donc être notre fidélité à garder les en-
gagemens que nous avons contractés
dans ce baptême unique ?

« La force et la vertu du baptême » consiste, selon saint Grégoire de Na- » zianze, principalement dans le pacte » que nous y faisons avec Dieu, de me- » ner une vie pure et parfaite : c'est » pourquoi, chacun de nous doit vivre » avec une extrême crainte, et garder » son cœur avec un soin très-exact, » pour ne pas rompre un pacte si divin. » Car si les hommes prennent Dieu à » témoin pour affirmer une alliance » qu'ils font avec d'autres hommes ; » combien est-il plus dangereux de vio- » ler celle que nous faisons avec Dieu » même, et de nous rendre coupables, » non-seulement des autres péchés, » mais encore de celui d'avoir manqué » à la parole que nous avions si solem- » nellement jurée devant le tribunal de » sa souveraine vérité ! »

II. *Sur le Sacrement de la Confirmation.*

Immédiatement après le baptême, on administroit le sacrement de confirmation. Saint Cyrille l'appelle onguent mystique, et dit : « que c'est par la » confirmation que nous est donné le » sceau qui nous communique le Saint-

» Esprit, nous arme, nous fortifie » contre les puissances ennemies du » Salut. » Que cette onction rendoit celui à qui on la faisoit, digne du nom Chrétien, et elle étoit regardée comme un préservatif salutaire pour l'ame et pour le corps. Ce père ajoute : « qu'en » même tems que notre corps est oint » de cet onguent visible, notre ame est » sanctifiée par le Saint-Esprit. »

Le pape Saint-Léon, parlant de ceux qui avoient été baptisés une fois par les hérétiques, dit : « qu'ils ne doivent pas » l'être une seconde fois, mais qu'ils » doivent seulement être confirmés » par l'imposition des mains de l'évê- » que, avec l'invocation du St-Esprit, » pour recevoir la sanctification que les » hérétiques ne donnent point. »

Saint Athanase, voulant donner des marques sensibles de l'habitation du Saint-Esprit, dans un vrai Chrétien, s'exprime ainsi : « comme une femme » connoît qu'elle est enceinte, quand » elle sent remuer son enfant, de même „ le vrai chrétien sent qu'il a véritable- „ ment reçu le Saint-Esprit dans le „ baptême, par les mouvemens se- „ crets de son cœur, et par l'impression „ d'une joie intérieure qu'il éprouve,

„ principalement dans les jours de fê-
„ tes, dans le tems des solemnités, et
„ dans la réception du sacré corps et
„ du sang de Jésus - Christ.„

III. *Sur le Sacrement de Pénitence.*

« Il y a, dit saint Grégoire de Na-
» zianze avec tous les autres saints
» docteurs, un second baptême, qui
» est de larmes, bien plus rude et plus
» laborieux que le premier. Celui qui
» en est lavé, à qui les cicatrices de son
» péché pénètrent son cœur de dou-
» leur, imite dans sa conduite la con-
» version de Manassès, et l'humiliation
» des Ninivites : il se sert des paroles
» dont le Publicain usa dans le temple;
» il se prosterne, et implore la misé-
» ricorde divine, à l'imitation de la
» Cananée. » A ces sentimens de pé-
nitence, il faut joindre la confession
sincère et exacte de tous ses péchés :
« parce que de même, dit saint Atha-
» nase, que l'homme baptisé par le
» prêtre est éclairé du Saint-Esprit,
» de même, celui qui confesse ses
» péchés dans la pénitence, en obtient
» la rémission par le prêtre. » Mais
cette confession sincère de ses fautes

doit renfermer la promesse de n'y plus retomber. Et comme l'enseigne saint Hilaire : « Nul, après s'être confessé » de quelque péché, ne doit plus le » commettre ; car la confession d'une » faute est une profession que l'on fait » de n'y plus retomber : or, il faut » faire cette confession, ainsi que le » dit le prophête, de tout le cœur, et » non en partie, et ne pas garder sur » sa conscience une partie des péchés » que nous connoissons avoir commis.»

« Il y a, selon saint Bernard, deux » voies principales, qui sont la con- » fession et l'obéissance. La confession » efface les péchés, l'obéissance affer- » mit toutes les vertus. La confession » est un bel ornement à l'ame : elle » purifie le pécheur, et rend le juste » plus pur. S'il y a en nous des pé- » chés, la confession les lave ; s'il y a » du bien, elle en augmente le mérite ; » lorsque vous confessez vos maux, » vous faites à Dieu le sacrifice d'un » cœur contrit ; lorsque vous louez les » bienfaits de Dieu, vous lui faites un » sacrifice de louanges. Sans la con- » fession, le juste est ingrat, et le pé- » cheur est réputé mort : la confession » est donc la vie du pécheur, et la » gloire du juste. »

Saint Basile veut qu'on cherche avec soin un bon directeur : il désigne les qualités qu'il doit avoir, et il exhorte à suivre ensuite ses avis avec la plus grande exactitude : « Vous devez, dit ce saint docteur, travailler avec grand soin à trouver quelqu'un dont vous puissiez suivre les avis dans toute la conduite du genre de vie que vous aurez embrassé : qu'il soit capable de vous enseigner le droit chemin qu'il faut tenir pour aller à Dieu ; qu'il soit rempli de toutes sortes de vertus, de la charité duquel toutes ses actions puissent vous rendre un bon témoignage : si Dieu vous fait la grâce de trouver un homme qui ait toutes les qualités d'un bon directeur, ne doutez pas que vous ne le trouviez, si vous avez soin de le bien chercher ; soyez constant à suivre toujours ce maître et ce guide de toutes sortes de bonnes œuvres ; en sorte que vous ne fassiez quoique ce soit contre son avis. »

Saint Enselme recommande de découvrir à son directeur, jusqu'aux moindres tentations et ses pensées les plus secrètes : « Découvrez, dit-il, à votre directeur, les vices cachés de votre ame ; manifestez-lui sans délai

les mauvaises pensées que vous suggère l'ennemi. Un grand vice devient de très-petite conséquence, si on l'avoue, et un très-léger défaut devient très-grand, lorsqu'on le cèle. »

IV. *Sur le Sacrement de l'Eucharistie. Réalité de la Transubstantiation, fondée sur la toute-puissance de Dieu.*

« Vous me direz peut-être que le pain que vous recevez à l'autel, n'est que du pain commun et ordinaire ? Il est bien vrai, répond saint Ambroise, qu'avant qu'il soit consacré, ce n'est que du pain ; mais aussitôt que les paroles de la consécration sont prononcées, ce pain devient la chair de Jésus-Christ. Si on me demande de quelles paroles on se sert dans cette consécration, je dis qu'on se sert des propres paroles de Jésus-Chrit. »

Vertu de l'Eucharistie.

Le grand saint Grégoire parlant de la vertu de l'eucharistie, dit : « Comme un peu de levain, selon la doctrine de l'apôtre, fait lever toute la pâte ; ainsi, quand le corps divin de Jésus Christ, qui a souffert la mort, et qui est le principe

principe de notre vie, est entrê dans notre corps ; il le change et le transforme tout en lui. Car, de même qu'un venin qui s'est répandu en des parties saines, les corrompt en peu de tems ; aussi, par la raison contraire, quand le corps immortel de Jésus-Christ est mêlé dans le corps de l'homme qui avoit autrefois mangé d'un fruit qui l'avoit empoisonné, il le transforme tout entier en sa divine nature. Saint Chrisostôme nous dit : « Que si nous sortons de ce monde après la participation de ce sacrement, nous entrerons avec une grande confiance dans le sanctuaire du Ciel, comme étant revêtus d'armes qui nous rendent invulnérables à nos ennemis. Mais pourquoi parler des choses à venir, puisque même dès cette vie, ce mystère fait que la terre devient un ciel ? Ouvrez les portes du Ciel, ou plutôt du Ciel des Cieux, et vous verrez ici bas ce qu'il y a là-haut de plus précieux et de plus vénérable ; car de même que dans le palais des rois de la terre, ce qu'il y a de plus magnifique n'est pas les murailles, ni les lambris couverts d'or, mais la personne du roi assis sur son trône ; ainsi c'est ce qu'il vous est permis de voir sur la terre ;

puisque je vous y montre, non pas des anges, ni des archanges, ni les Cieux des Cieux, mais le Seigneur et le Roi même des anges et des archanges et des Cieux. Considérez que vous voyez sur la terre, ce que vous voyez de plus excellent dans le Ciel, et que non-seulement vous le voyez, mais que vous le touchez, et que vous l'emportez dans votre maison. »

Disposition à la sainte Communion.

Saint Ephrem nous exhorte à nous approcher de la sainte communion avec crainte, pureté et confiance, en nous disant : « Les anges qui sont si purs, ne servent Dieu qu'avec tremblement; et se couvrent le visage, n'osent pas seulement le regarder; et vous, tout impur et impénitent que vous êtes, vous ne tremblez point, et vous approchez avec impudence des saints mystères! Il paroît aux yeux des hommes que vous recevez dignement l'eucharistie; mais que direz-vous à Dieu, qui pénètre le fonds des cœurs? Quittez véritablement le péché, mon frère; nétoyez avec soin le vase de votre conscience, que vous avez souillé d'iniquité; prenez une ferme résolution de ne plus pécher, et espérez que

Dieu vous guérira, puisqu'il est le Dieu des pénitens. »

Sur l'indigne Communion.

Saint Chrysostôme parle en ces termes, de l'énormité du crime de l'indigne communion : « Quiconque boira du calice du Seigneur, indignement, sera coupable du sang du Seigneur. Pourquoi cela ? Parce qu'il a répandu ce même sang : et que ce qu'il a fait en communiant, est plutôt un meurtre qu'un sacrifice : car celui qui s'approche indignement de la communion, et qui parconséquent n'en retire aucun fruit, est semblable à ceux qui percèrent autrefois le corps du Seigneur, non pour boire son sang, mais pour le répandre. » Pour éviter un aussi grand crime, travaillons à nous rendre dignes, par une sainte vie, de communier souvent et avec fruit. Saint Ambroise nous y exhorte par ces paroles aussi remarquables que consolantes :

Sur la fréquente Communion.

« Si le pain de l'eucharistie est le pain de tous les jours, pourquoi ne le prenez-vous qu'une fois l'année ? Prenez-le donc tous les jours, afin d'en retirer le fruit tous les jours. Vivez de

telle sorte, que vous méritiez de le recevoir tous les jours ; et en effet, celui qui n'est pas digne de le recevoir tous les jours, ne mérite pas seulement de le recevoir une fois l'année. » Les expressions de saint Chrysostôme sont à peu près les mêmes : « Comme celui, dit ce saint docteur, qui ne se sent coupable d'aucune iniquité, doit communier tous les jours ; celui, au contraire, qui a péché, et n'en fait pas pénitence, ne le peut faire avec sûreté, même les jours de fêtes. »

Fruit qu'on doit tirer de la Communion.

« Quelle est l'obligation propre et particulière de ceux qui mangent le pain, et qui boivent le breuvage de Dieu ? demande le grand saint Basile ; c'est, répond-il, de conserver un continuel souvenir de celui qui est mort et ressuscité pour eux ; et à quoi ce souvenir les oblige-t-il ? A ne plus vivre pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. » Heureux et mille fois heureux, un cœur qui, pénétré de l'ardent amour pour Jésus-Christ, dont étoit embrâsé celui du martyr saint Ignace, peut dire avec lui : « Mon amour a été crucifié,

et le feu qui m'anime, ne cherche aucun rafraîchissement qui le ralentisse; mais il est vivant dans mon cœur, et j'y entends sa voix qui me dit : Venez au père. Je n'ai plus de goût pour les viandes corruptibles, ni pour les délices de cette vie : Je ne suis affamé que du pain de Dieu, qui est la chair de Jésus-Christ, fils de Dieu, né du sang de David, dans les derniers tems. »

V. *Sur le Sacrement de l'extrême-Onction.*

Origène, comme les autres docteurs de l'Eglise, met entre les moyens propres à effacer les péchés, l'onction et l'imposition des mains faites sur un malade, par le ministère des prêtres de l'Eglise, selon qu'il est marqué dans l'épître de saint Jacques. Il remarque le pouvoir de remettre les péchés, donné particulièrement aux apôtres, par ces paroles : recevez le Saint-Esprit : ceux dont vous aurez remis les péchés, etc. « Ce pouvoir a passé, dit-il, à leurs successeurs, et regarde les péchés commis contre Dieu : au lieu que chacun de nous peut et doit remettre les péchés pour ce qui regarde l'offense qu'il a reçue.

VI. *Sur le Sacrement de l'Ordre et sur les qualités que doivent avoir les Evêques et les Prêtres.*

Il n'est pas moins défendu, dit le grand saint Grégoire, de réitérer l'ordination que le baptême. S'il arrive que quelqu'un reçoive les ordres indignement, il suffit de le mettre en pénitence, sans le réordonner. L'ordination des évêques se faisoit par l'imposition des mains. Ils sont supérieurs aux prêtres (saint Augustin): « Dans l'ordination d'un évêque, on doit, comme l'enseigne saint Grégoire de Nice, avoir plus d'égard à la vertu qu'à la naissance et aux autres qualités extérieures. La noblesse et les richesses ne sont point des qualités nécessaires à l'épiscopat; mais si elles se trouvent jointes aux belles qualités de l'esprit, on ne doit point les rejeter. N'a-t-il pas été plus avantageux à Rome, d'avoir pour évêque, saint Pierre, qui n'étoit qu'un pauvre pécheur, qu'un sénateur romain? L'ordination épiscopale rend vénérable celui qui la reçoit: elle le tire du commun des autres fidèles; de particulier qu'il étoit, il de-

vient tout d'un coup le précepteur, le supérieur, le docteur de la piété, et le dispensateur des sacrés mystères : tout cela lui arrive, sans qu'il paroisse en lui aucun changement au dehors; mais son ame est transformée en mieux par la vertu invisible de la grâce. » Plus donc la dignité est éminente, plus elle exige de préparation. Saint Grégoire de Nazianze condamnant les ordinations précipitées, s'exprime ainsi :

« Un médecin ne mérite pas ce nom, s'il n'a acquis une grande expérience dans les maladies; mais de la manière dont plusieurs en usent présentement, il n'y a rien de plus aisé que de trouver un évêque; on le fait saint en un jour, ou on donne à un ignorant de devenir dans un moment sage et habile : on choisit pour le sacerdoce un homme qui n'y apporte d'autre disposition que celle de vouloir y être élevé. »

Tous les saints pères ont exigé dans les prélats, une vertu bien au-dessus de celle des simples fidèles. Le grand saint Basile estimoit que la vertu du simple fidèle consistoit à être exempt de vices, et à avoir quelqu'amour pour la vertu; mais quant à un prélat, il

étoit persuadé qu'il passoit pour un méchant et un indigne évêque, s'il ne surpassoit de beaucoup le mérite des simples fidèles, s'il ne se perfectionnoit de jour en jour, et si sa vertu et sa sainteté n'égaloient l'élévation de sa dignité et de sa puissance. »

Saint Augustin recommande particulièrement l'humilité aux évêques. « C'est de ce lieu élevé, dit-il, parlant à son peuple, que nous aurons un terrible compte à rendre à Dieu, si nous ne sommes dans une telle disposition, que par une humilité profonde nous soyons en même tems abaissé dessous vos pieds, et que nous répandrons pour vous nos prières devant Dieu, afin que celui qui connoît le fond des cœurs, veille lui-même à votre garde.

Mais si, comme l'enseigne l'Ecriture, les évêques sont établis de Dieu, pour veiller sur nous, comme devant rendre compte de nos ames, pourquoi ne leur rendons-nous pas l'obéissance qui leur est due ? Puisque selon saint Cyprien : « Les hérésies et les schismes ne surviennent que de ce qu'on n'obéit pas à l'évêque de Dieu, et qu'on ne considère pas qu'il n'y a dans une

Eglise qu'un évêque et qu'un juge qui tient, pendant un certain tems, la place de Jésus-Christ ; et assurément si tous les fidèles lui étoient bien soumis, comme notre Seigneur l'a commandé, personne ne s'éleveroit jamais contre le collége des évêques, à moins qu'on eût tellement perdu l'esprit, qu'on ne se laissât aller à des sentimens si téméraires et si sacriléges, que l'on s'imaginât que ce n'est pas par l'ordre de Dieu qu'ils sont établis. »

« Il faut, dit saint Ambroise, sept diacres, quelques prêtres et un évêque dans une ville, et nul ne doit avoir de femmes, parce qu'il est nécessaire qu'ils soient toujours présens à l'Eglise, pour le service des fidèles qui en ont besoin, sans être obligés d'attendre qu'ils se soient purifiés comme dans l'ancienne loi. Le prêtre doit être comme Melchisédech, sans père et sans mère ; et l'on ne doit pas choisir en lui la noblesse, mais l'éclat des mœurs et l'excellence de la vertu : les prêtres, dit le même saint évêque, ne doivent avoir rien de commun, soit pour les désirs, soit pour la manière de vivre, soit pour les mœurs, avec le reste du peuple. La dignité sacerdotale les oblige à une plus

grande gravité, à une plus sérieuse et à une plus solide piété; et en effet qu'est-ce que le peuple trouvera à imiter dans celui qui n'aura aucune élévation au-dessus de lui ? S'il ne trouve rien qui le surpasse, et s'il est choqué de voir en celui qu'il estime digne de respect, les mêmes défauts qu'il a honte de voir en lui-même ? La vie d'un prêtre doit être aussi élevée au-dessus de celle du commun des fidèles, que sa grâce et sa dignité excellent au-dessus de la leur; et celui qui lie, et oblige les autres par ses préceptes, doit particulièrement garder les préceptes que Dieu lui impose. » (Saint Ambroise.)

Le même saint exhorte les ecclésiastiques à employer leur tems à la prière, à la lecture et à la retraite, en ces termes : « Pourquoi n'employez-vous pas à la lecture le tems où vous n'êtes pas à l'Eglise ? Pourquoi ne vous occupez-vous pas de Jésus-Christ ? Pourquoi ne lui parlez-vous pas ? Pourquoi ne l'écoutez-vous pas ? Car on lui parle quand on le prie, et on l'écoute quand on lit ses divins oracles. Qu'avez-vous à faire de fréquenter dans les maisons ? Les Chrétiens n'ont

qu'une affaire qui les contient toutes. Laissons plutôt venir à nous ceux qui ont affaire à nous. Pourquoi perdre inutilement le tems à écouter des fables et à parler des choses du monde? Nous sommes obligés de nous employer au ministère des autels de Jésus-Christ, et non à rendre des civilités et des services temporels aux hommes. » Saint Ambroise règle jusqu'à la conversation des ecclésiastiques. « Dans les conversations des ecclésiastiques, je crois, dit le saint évêque, que non-seulement les discours trop libres et dissolus doivent en être bannis, mais même les jeux et les railleries : je ne blâme pas néanmoins ce que l'on peut dire quelquefois de divertissant et d'agréable, sans blesser l'honnêteté. »

Parlant de la manière dont on doit annoncer la parole de Dieu, il dit : « Quand on parle des choses de Dieu, le discours doit être pur, simple, grave et solide ; il doit aussi être sans affectation d'éloquence, mais non pas tout à fait sans grâce et sans agrément. Quant aux choses saintes, le saint évêque veut qu'on les administre gratuitement : « La grâce de Dieu, dit-il, n'est point taxée à prix d'argent ; c'est

pourquoi le prêtre ne doit pas chercher un motif temporel dans l'administration des sacremens, mais seulement l'accomplissement de son devoir. Il ne suffit pas qu'il soit éloigné de vouloir recevoir lui-même un gain sordide, il faut, outre cela, qu'il prenne soin d'empêcher que ses parens et ses domestiques n'en profitent; et vous ne devez pas vous contenter d'avoir les mains nettes d'un trafic semblable, il faut que toutes celles de votre maison le soient aussi. »

Saint Ambroise exhorte les confesseurs à compatir aux péchés de leurs pénitens; et s'adressant à Dieu, il lui dit pour lui-même : « Donnez-moi, Seigneur, de savoir compatir à ceux qui pêchent; car c'est en cela que consiste la souveraine vertu d'un pasteur : vous ne vous réjouirez pas, dit l'Ecriture, de la perte des enfans d'Israël, et vous ne leur parlerez pas avec orgueil au jour de leur tribulation. Faites donc que lorsque j'entendrai la confession d'un pécheur, je prenne part à sa douleur, et que loin de le reprendre avec hauteur, je mêle mes larmes avec les siennes, afin de me pleurer moi-même en le pleurant, et

de dire : Thamar a plus de raison d'être justifié que moi. Supposez qu'une jeune personne ait péché, l'occasion qui engage d'ordinaire dans le péché l'a déçue, et l'a fait tomber ; mais pour nous, tout vieux que nous sommes, nous ne laissons pas de pécher. Elle a pu trouver quelqu'excuse dans son âge ; mais pour moi je n'en ai aucune : car elle ne doit qu'apprendre ; mais moi je dois enseigner. »

Saint Jean Chrysostôme veut que dans les choses douteuses et incertaines on penche plutôt vers la douceur que vers la sévérité : « Dans les choses douteuses et incertaines, dit-il, nous devons toujours pencher du côté de l'humanité et de la douceur, et être plus portés à absoudre qu'à condamner ceux qui ont failli : car le méchant est toujours prêt à condamner, même l'homme de bien ; au lieu que l'homme de bien ne condamne qu'avec grand peine, même le méchant ; parce qu'une personne qui n'est pas portée au mal ne le soupçonne pas facilement en autrui. » Le saint évêque dit ailleurs : « On doit régler la pénitence, non pas seulement sur la nature des crimes, mais aussi sur la disposition du cœur

des pécheurs, ainsi que nous voyons qu'en usa saint Paul envers ce Corinthien dont il appréhenda la foiblesse, selon ces paroles : de crainte qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse ; et encore, mais dans un autre sens, il a toujours été permis d'abréger la pénitence en faveur des dispositions du pénitent ; » et ce sont à ces derniers à qui saint Ambroise permet de se réjouir d'être absous, s'ils persévèrent à employer les moyens de se convertir.

Ce saint évêque parlant encore de la sainteté des prêtres, leur dit : « Celui qui languit de la maladie de ses péchés, n'est pas en état de conférer aux autres la santé immortelle. Prenez donc garde, ô prêtres ! à ce que vous faites ; ne touchez pas le saint corps de Jésus-Christ d'une main tremblante de fièvre, et purifiez vous avant de penser à l'administrer. Si Jésus-Christ ordonne à ceux qui avoient été lépreux, d'aller se présenter aux prêtres, combien purs doivent être les prêtres mêmes ! »

Saint Athanase les exhorte au zèle du salut des ames, par ces paroles :

Il est vrai qu'il vous étoit permis de vivre pour vous-même avant que vous fussiez ordonné, mais sachez, et n'en

doutez pas, qu'après l'avoir une fois été, vous êtes obligé de vivre pour ceux pour le service desquels vous avez été ordonné. Et si on me demande, dit saint Basile, quels doivent être ceux auxquels la prédication de l'Evangile a été commise, je réponds qu'il faut qu'ils soient comme les apôtres, de vrais ministres de Jésus-Christ, et de fidèles dispensateurs de ses mystères, qui ne doivent uniquement suivre dans leurs actions et dans leurs paroles que ce qui leur est commandé par le Seigneur. » Enfin les ministres du Seigneur doivent être tout à Dieu : le vrai ministre de l'autel est né pour Dieu, et non pour lui-même ; car le mot de Lévi, signifie, il m'est particulièrement destiné, ou il est à moi, ou bien, il a été pris et choisi pour moi. » (Saint Ambroise)

Caractère des prêtres indignes.

« Ceux-là, dit saint Grégoire de Nazianze, sont indignes du sacerdoce dont ils font les fonctions, qui n'y ont point apporté les préparations convenables ; qui n'ont rien souffert pour l'amour de la vertu ; qui se sont faits

tout à la fois et les disciples et les maîtres de la piété, qui s'ingèrent de purifier les autres avant d'avoir été eux-mêmes purifiés; qui n'étoient hier que des profanes, et qui sont aujourd'hui les dispensateurs des choses saintes, qui sont anciens dans le vice, et nouveaux dans la vertu. »

Mais quels que soient les ministres, nous devons toujours honorer en eux le ministère sacré : « Quand vous ne sauriez pas, nous dit saint Ephrem, si un prêtre est digne ou non du ministère si élevé qui lui est confié, gardez-vous bien de le mépriser, puisque ce seroit agir contre le précepte de Jésus-Christ; car encore que quelquefois l'or soit couvert de boue, il n'en perd pas pour cela son éclat et sa beauté; il n'en reçoit aucune diminution en lui-même.

VII. *Sur le Sacrement du Mariage, son indissolubilité, et sur les différens devoirs de cet état.*

Saint Grégoire de Nice parle du mariage avec honneur, et comme ayant été béni de Dieu. Il réfute avec force les hérétiques qui le regardoient comme une chose détestable. Néanmoins il lui

préfère la virginité, et il ajoute : « Qu'on ne doit point mépriser ceux qui usent du mariage avec modération, et qui imitent la conduite d'Isaac, qui ayant eu deux enfans de Rébecca, Jacob et Esaü, se donna tout entier aux choses invisibles, fermant tous les sens de son corps. » Saint Grégoire de Nazianze approuve, comme les autres pères, le mariage, et comme eux, il lui préfère la virginité : « Qui en effet, dit-il, n'auroit rien de grand, si elle n'étoit plus excellente que le mariage, qui est bon en lui-même ; il veut néanmoins que les vierges et les femmes mariées se servent d'ornement les unes et les autres. Sans le mariage, il n'y auroit point de vierges, et le mariage n'auroit rien d'auguste, s'il ne produisoit des vierges pour Dieu, et pour cette vie. »

« Ceux, dit saint Augustin, qui sont bien instruits de la foi catholique, savent que Dieu est l'auteur du mariage, et que le démon l'est du divorce; s'il est donc permis à l'homme de quitter sa femme, c'est en cas d'adultère; parce qu'elle renonce la première à son mari, en violant la fidélité conjugale; mais cette dissolution ne va pas

jusqu'à rompre le lien du mariage ; il demeure toujours ; d'où vient que celui qui se marie avec une femme séparée de son mari pour cause de fornication, se rend coupable d'adultère.»

« Le lien du mariage étant indissoluble, les femmes qui se sont mariées croyant que leurs maris ont été tués, ou qu'ils ne reviendroient jamais, doivent retourner avec eux quand ils reviennent ; parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique les seconds maris soient excusables : on excommunioit celles qui en faisoient refus. » (Saint Léon, pape. Epit. 129. pag. 340 et 341.)

Saint Ambroise parlant du mariage de la sainte Vierge avec Saint Joseph, dit : « Que la consommation du mariage n'en fait pas l'essence ; mais que son essence consiste dans le consentement réciproque du mari et de la femme : la vue d'avoir des enfans est ordinairement la seule qu'on se propose ; mais on peut s'y proposer encore les douceurs qui naissent d'une société entre des personnes de différens sexes, ce qui arrive particulièrement (Saint Augustin) entre des personnes âgées. » Saint Ambroise enseigne, comme les

autres pères, que le mariage est indissoluble : et que quiconque s'est attaché à une femme ne peut en épouser d'autre, tandis qu'elle vit, sans se rendre coupable d'adultère : l'évêque, dit le saint docteur, faisoit la bénédiction du mariage, et mettoit le voile conjugal sur la tête de la nouvelle épouse. » Il remarque qu'il paroît que cette cérémonie tiroit son origine de l'ancien Testament, où nous lisons que dès que Rébecca apperçut Isaac, auquel elle étoit destinée pour femme, elle se couvrit la tête d'un pan de son manteau, pour nous apprendre que la pudeur et la modestie doivent précéder toutes choses dans le mariage. Il paroît aussi que c'est de-là qu'est venu le nom de nôces, qui autrefois, en français, s'écrivoit *nopces*, ce qui vient du mot latin *nuptia*, parce que les filles s'y couvroient le visage : « Donnez-vous de garde, dit saint Ambroise, aux vierges chrétiennes, de paroître jamais le visage découvert devant les étrangers, et étudiez-vous à conserver toujours une grande retenue, considérant que Rébecca ne crut pas devoir paroître le visage découvert aux yeux de celui-là même qu'elle devoit bientôt épouser. »

Saint Grégoire de Nazianze enseigne que le mariage, quoiqu'inférieur à la virginité, n'a rien que d'honnête ; que Jésus-Christ l'a honoré de sa présence ; que l'usage en est permis, quand il est exempt des mauvaises concupiscences ; mais il conseille aux personnes mariées de s'abstenir, d'un commun consentement, du devoir conjugal, dans les tems consacrés à la prière. Il dit : «le mariage » est un bien, quand on y a pour fin » d'avoir des enfans qui puissent plaire » à Dieu; mais que lorsqu'il ne sert qu'à » enflammer la cupidité, il est expé- » dient de ne se point marier? Voici les » régles qu'il prescrit aux femmes ma- » riées, en la personne de saint Olim- » piade. „

« Aimez Dieu premièrement, et en- » suite votre mari comme l'œil de votre » vie, et celui qui doit régler tous vos » desseins. N'aimez que lui seul, et faites- » en toute votre joie et toute votre con- » solation, particulièrement si vous re- » marquez qu'il vous aime avec ardeur, » et que le lien sacré du mariage lui » donne pour vous une affection ferme » et constante. Ne prenez pas néan- » moins autant de confiance et de li- » berté qu'il vous témoigne de passion, » mais seulement autant qu'il est à pro-

» pos d'en avoir, sans blesser la chas-
» teté, parce que l'on se dégoûte et l'on
» se rassasie de toutes choses, et il n'y
» a rien dont on ne prenne du dégoût ;
» mais il ne faut pas que vous en cau-
» siez jamais à votre mari. Etant femme,
» ne vous élevez point par vanité jus-
» qu'à la condition des hommes. Ne
» vous enflez point d'orgueil par la con-
» dition de votre naissance, ni par l'éclat
» de vos habits, ni par la vue de votre
» sagesse ; c'est être sage, que de céder
» aux lois du mariage, puisque le lien
» de cette société rend toutes choses
» communes. Cédez à votre mari, quand
» vous le voyez en colère, assistez-le
» dans ses peines et dans ses afflictions,
» en lui parlant avec beaucoup de dou-
» ceur et de tendresse, et en lui faisant
» de sages et de judicieuses remontran-
» ces. Ce n'est pas avec violence que
» ceux qui gouvernent des lions entre-
» prennent de les adoucir, quand ils les
» voient en furie : ils n'emploient pas
» la force pour les réprimer ; mais ils
» les flattent et les carresssent de leurs
» mains, et les appaissent par la dou-
» ceur de leurs paroles. Que la colère
» ne vous transporte jamais jusqu'à lui
» dire des injures, et à lui faire des repro-

» ches et des imprécations, n'étant pas » juste que vous traitiez de la sorte une » personne que vous devez préférer à » tous les biens imaginables ; car il arrive » souvent que les plus sages et les plus » prudentes résolutions réussissent mal. » Ne lui reprochez point aussi sa foi- » blesse, puisqu'un homme qui porte » l'épée est toujours le plus fort » Saint Grégoire souhaite à cette sainte femme un grand nombre d'enfans, afin que plus elle en auroit, plus il y eût de personnes qui chantassent les louanges de Jésus-Christ.

Saint Clément d'Alexandrie prescrit sur le mariage les mêmes règles que l'apôtre ; il reconnoît que les secondes noces sont permises, et dit : « Que ce- » lui qui se remarie ne pêche point, » mais qu'il ne parvient pas à l'état de » perfection que l'évangile nous pro- » pose. » Il veut que celui qui s'est engagé dans le mariage y persévère ; et que celui qui a fait la résolution de garder la virginité, demeure vierge, chacun de ces deux états ayant leur avantage. Le même saint docteur fait le tableau d'une famille chrétienne, en ces termes : « C'est une chose admirable » qu'une femme qui s'occupe à garder

» et gouverner sa maison, qui est la
» joie de toute sa famille ; en sorte que
» les enfans ne se plaisent qu'en leur
» mère, le mari dans sa femme, et la
» femme dans son mari et dans ses en-
» fans, tous ensemble en Dieu seul. »

Saint Grégoire de Nice donnant aux hommes des régles de l'amour conjugal, leur dit : « vous devez aimer Dieu
» de tout votre cœur, de toute votre
» ame et de toute votre puissance ; et
» votre femme, si elle vit dans une sin-
» gulière piété, comme Jésus-Christ
» aime son Eglise : si elle mène une
» vie plus commune, vous devez tou-
» jours l'aimer comme votre propre
» corps, ainsi que l'apôtre vous l'or-
» donne. » Et s'il se trouve des femmes qui aient des défauts considérables, saint Jean-Chrysostôme exhorte les maris à les supporter, et à travailler à les corriger avec douceur : si tous les Chrétiens, dit-il, doivent supporter les fardeaux des uns aux autres, « les
» maris y sont encore bien plus obligés
» à l'égard de leurs femmes ; si donc
» elle est pauvre, gardez vous bien de
» le lui reprocher ; quoiqu'elle soit ex-
» travagante, insensée, n'insultez point
» à sa folie, mais plutôt travaillez à la

» remettre en son bon sens : car elle
» est comme un de vos membres, et
» vous êtes devenu comme une même
» chair avec elle. Si donc elle a beau-
» coup de défauts, ne cessez point de
» prier Dieu, de la reprendre, et de
» faire tous vos efforts pour la corriger.
» Il y a eu des payens, qui doivent sur
» ce point faire rougir bien des Chré-
» tiens. Un philosophe payen, raconte
» saint Chrysostôme, qui avoit une
» méchante femme, répondit un jour
» à ceux qui lui demandoient pour-
» quoi il la gardoit : que c'étoit afin
» d'avoir toujours dans sa maison une
» lettre vivante de philosophie, et un
» sujet continuel de s'y exercer : car, je
» serai sans doute plus doux et plus
» patient envers les autres, quand j'au-
» rai été chez moi si bien instruit à la
» patience. » Le saint évêque conclut par ses paroles : « Je ne puis m'empê-
» cher de fondre en larmes, quand je
» vois des payens plus sages que nous;
» nous qui devrions imiter les vertus
» des anges, ou plutôt, qui sommes
» obligés d'imiter Dieu même dans sa
» douceur. »

« Le mari doit se dépouiller de toute
» arrogance, et de toute mauvaise hu-
meur

» meur, lorsque sa femme vient à lui » avec des sentimens d'affection et de » respect. Sachez que vous n'êtes pas » son maître, mais son mari, Dieu a » voulu que vous fussiez le conducteur » d'un sexe plus foible, mais non pas » le dominateur et le tyran. Rendez la » pareille à ses soins, rendez l'affection » à son amour : mais je suis naturelle- » ment, me direz-vous, d'une humeur » rude ; et moi je vous dis que vous » êtes obligé de réprimer cette mau- » vaise humeur en faveur du mariage. » (Saint Ambroise.)

Le grand saint Basile recommande aux pères d'instruire et de corriger les enfans avec douceur : « Les pères, dit » le saint docteur, doivent élever leurs » enfans, en les instruisant avec dou- » ceur, selon la loi du Seigneur, et » prenant garde de ne leur point don- » ner de juste sujet de colère ou de » tristesse. » Saint Chrysostôme dit : » que le mari doit répéter chez lui les » instructions qu'il a entendues au ser- » mon ; la femme doit les apprendre » de lui, les enfans doivent les écou- » ter, et les serviteurs ne doivent pas » aussi en être privés. Faites donc une » église de votre maison ; car vous

» rendrez un jour compte du salut et
» de vos serviteurs, et de vos enfans. »
Et s'adressant aux mères de familles,
il dit : « Les femmes doivent d'autant
» plus particulièrement prendre soin
» de l'éducation de leurs enfans,
» qu'elles demeurent plus ordinaire-
» ment à la maison. Et les enfans
» doivent honorer les pères, et
» leur obéir en toutes choses où ils le
» peuvent, sans blesser les commande-
» mens de Dieu. » (Saint Basile)

St. Jean Chrysostôme ajoute : « que
» les femmes qui sont particulièrement
» obligées à prendre soin des affaires du
» ménage, et de la conduite de leur fa-
» mille, devroient être encore plus sa-
» ges et plus prudentes que leurs maris
» mêmes. »

VIII. *Sur les devoirs particuliers d'une femme Chrétienne : vices qu'elle doit éviter.*

« Vous ne devez pas croire, leur dit
» saint Basile, qu'à cause que vous avez
» choisi l'état du mariage, il vous soit
» permis pour cela de suivre la vie du
» monde, et de vous abandonner à l'oi-
» siveté et à la paresse; puisqu'au con-
» traire cela vous oblige à travailler

„ avec plus d'effort, et à veiller
„ avec plus de soin à votre salut ; consi-
„ dérant que vous avez établi votre
„ demeure dans un lieu tout plein de
„ piéges, et qui est de la dépendance
„ des puissances rebelles et ennemies,
„ où l'on a continuellement devant les
„ yeux mille objets qui irritent notre
„ convoitise, émeuvent nos sens, et
„ allument le feu de nos passions. „

Une femme chrétienne, loin de rien faire pour plaire aux hommes, doit écouter les conseils de Tertullien, qui lui dit : « qu'une femme parfaite,
„ c'est-à-dire, chrétienne et chaste,
„ bien loin d'ambitionner qu'on ait
„ des désirs pour elle, en doit même
„ avoir de l'horreur ; car nous savons
„ que le soin de plaire, par la beauté
„ du corps, laquelle porte naturelle-
„ ment à la volupté, vient d'une cons-
„ cience blessée, et qui n'a pas toute
„ son intégrité. Pourquoi donc travail-
„ lez-vous à exciter ce mal en vous-
„ même? pourquoi réveillez-vous dans
„ autrui le désir d'une chose dont vous
„ faites profession d'être si éloignée?
„ Outre que vous ne devez jamais ouvrir
„ la porte à des tentations qui sont
„ quelquefois capables de nous surmon-

„ ter par leur violence ; ou au moins de
„ causer de mauvaises pensées, et de
„ dangereux mouvemens en nous : mais
„ plaise à Dieu de détourner ce mal de
„ ses serviteurs! „ Et parlant des parures dignes des femmes chrétiennes, il leur dit : « Servez-vous, ô femmes
„ chrétiennes! de la parure et de l'ornement des vertus que vous présentent les prophètes et les apôtres, réunissez en vous la candeur de la simplicité, avec le rouge de la pudeur ;
„ que la modestie orne vos yeux, et le
„ silence votre bouche ; appliquez à vos
„ oreilles la parole de Dieu, et à votre
„ cou, le joug de Jésus-Christ : soumettez votre tête à vos maris, et vous serez parées autant que vous devez
„ l'être : occupez vos mains à travailler
„ à la laine : arrêtez vos pieds dans vos
„ maisons, et ils plairont plus à votre
„ mari que s'ils étoient chargés d'or
„ et de pierreries. Habillez vous de la
„ soie de la probité, du fin lin de la
„ sainteté, et de la pourpre de la chas-
„ teté ; et quand vous serez parées de la
„ sorte, vous plairez à Dieu même. „

Autrefois, chez certains peuples, les parures étoient interdites aux femmes honnêtes ; à ce sujet, S. Clément s'écrie :

« je loue et j'admire l'ancienne coutume
„ des lacédémoniens qui ne permettoient
„ qu'aux femmes publiques de porter
„ de l'or, et des habits trop ajustés,
„ et interdisoient aux honnêtes fem-
„ mes de se parer, qu'ils ne souffroient
„ que dans les femmes débauchées. On
„ ne doit point, dit Tertullien, dans
„ les habits et les ornemens du corps,
„ passer au-delà des bornes de la pro-
„ preté et d'une honnête bienséance;
„ ni considérer autre chose que de
„ plaire à Dieu : c'est pourquoi les
„ femmes qui mettent du fard et du
„ rouge sur les joues, pêchent contre
„ Dieu; car c'est témoigner que son
„ ouvrage leur déplaît, et qu'elles y
„ trouvent à redire, et ainsi repren-
„ nent en quelque sorte leur créateur.
„ Et n'est-ce pas le reprendre en effet,
„ que de vouloir corriger son ouvrage,
„ et d'y ajouter ? Et ce qui est de plus
„ criminel, dépendre de son ennemi,
„ qui est le démon, ces artifices qu'elles
„ y ajoutent. „ Saint Cyprien parlant
sur le même sujet, s'exprime ainsi:
« je me sens obligé par la crainte de
„ Dieu, et par la charité dont je suis
„ redevable à mes frères, d'avertir non
„ seulement les vierges ou les veuves

„ mais aussi les femmes mariées, et „ généralement toutes les femmes, „ qu'une créature qui est l'ouvrage de „ Dieu, ne doit jamais se déguiser le „ visage, ni user de fard, ou de quel- „ que couleur que ce soit. Dieu dit : „ faisons l'homme à notre image et à „ notre ressemblance, et l'homme après „ cela, sera assez hardi pour changer „ et pour altérer ce que Dieu a fait ! „ c'est élever les mains contre Dieu, „ que de vouloir réformer ce que lui- „ même a formé ; car tout ce qui naît „ est l'ouvrage de Dieu, et tout ce que „ l'on y change est l'ouvrage du dé- „ mon. „ Les autres saints Docteurs se sont élevés avec la même force contre ces abus criminels. Ecoutons sur le même sujet saint Ambroise : « vous „ avez été comme peinte par votre Dieu „ même ; n'effacez donc pas sa peinture „ qui est si excellente, qui tire son „ éclat de la vérité, et non du déguise- „ ment et du mensonge, et qui n'est „ pas l'ouvrage de l'art, mais de la „ grâce. Or, vous effacez cette céleste „ peinture, ô femme vaine ! lorsque „ vous couvrez d'un blanc artificiel, „ votre visage, lorsque vous y mettez „ du rouge; car ce sont des couleurs qui

„ souillent l'ame, et qui n'embellissent
„ pas le corps ; ce sont des couleurs
„ trompeuses et infidèles ; ce sont des
„ couleurs qui vous séduisent, faisant
„ en sorte que vous ne plaisiez pas à
„ celui à qui vous devez plaire, lors-
„ qu'il voit que les attraits que vous
„ employez pour paroître belle, sont
„ étrangers et non pas à vous, et que
„ vous déplaisez beaucoup à votre créa-
„ teur, quand il voit son ouvrage tout
„ défiguré ; et en effet, si sur l'ouvrage
„ d'un bon peintre, vous en faisiez
„ travailler un autre, qui le couvriroit
„ de couleurs nouvelles, cet excellent
„ ouvrier souffriroit-il sans indignation
„ qu'on eût changé ce qu'il auroit fait ?
„ n'effacez donc pas la peinture de Dieu,
„ en la couvrant de celle qui n'est pro-
„ pre qu'à une femme perdue, puis-
„ que l'écriture ne veut pas que les
„ membres de Jésus-Christ deviennent
„ les membres d'une débauchée. Qui-
„ conque donc altère et déguise l'ou-
„ vrage de Dieu, commet un grand
„ crime.

„ Que fait, demande saint Jérôme,
„ le blanc et le rouge sur le visage
„ d'une chétienne ? sinon d'allumer et
„ d'entretenir l'amour profane, et de

„ marquer le déréglement de l'ame ? „ Ces sortes d'ajustemens ne sont nul- „ lement, selon le Seigneur, mais de „ l'invention du démon. Ce masque „ n'est digne que de l'antechrist : avec „ quelle confiance une Chrétienne „ pourra-t-elle élever au Ciel un vi- „ sage, que celui qui l'a formé ne re- „ connoît plus ? „

CHAPITRE SIXIÈME.

Doctrine des saints Docteurs de l'Eglise, sur le dogme, la morale et la discipline.

I. *Sur différens degrés de perfections. Virginité, viduité, mariage.*

Excellence de la Virginité.

“ La voie de la virginité, dit saint „ Ambroise, est très-bonne, mais „ étant aussi élevée, et aussi difficile „ qu'elle est, elle demande beaucoup „ de force pour s'y maintenir. La voie „ de la viduité est aussi très-bonne ; „ mais elle est un peu âpre et rude, „ elle exige aussi beaucoup de circons- „ pection pour y marcher. La voie du

„ mariage est encore bonne, et plus
„ aisée ; mais elle ne parvient à la de-
„ meure des saints que par un plus
„ long circuit. La Virginité a donc ses
„ récompenses, la viduité a ses méri-
„ tes, et la pudicité conjugale un lien
„ convenable à sa vertu. „

Saint-Jérôme parlant de l'excellence de la virginité, et de son origine, dit ces paroles remarquables : « Jésus-
„ Christ vierge, et Marie vierge, ont
„ consacré la virginité des deux sexes.
„ Ensuite les apôtres ont été vierges,
„ ou continens dans le mariage ; depuis
„ eux, les évêques, les prêtres et les
„ diacres, sont élus vierges, ou veufs,
„ ou du moins obligés d'observer une
„ éternelle continence, apres qu'ils
„ sont entrés dans le sacerdoce. Croyez
„ vous, demande saint Ambroise, á
„ ceux qui blâmoient la virginité, que
„ les conseils des autres soient meilleurs
„ que ceux des apôtres ? Jésus-Christ
„ donne un conseil : et ces gens là veu-
„ lent dissuader tout le monde de l'em-
„ brasser. » Et ailleurs : « la virginité
„ n'est pas simplement louable, en ce
„ qu'elle se trouve en des martyrs, mais
„ plutôt en ce qu'elle fait elle-même
„ des martyrs ; or, qui peut compren-

„ dre dans son esprit l'excellence d'une „ vertu qui n'est point comprise dans „ les lois de la nature? Elle a tiré du ciel „ ce qu'elle imite sur la terre; et ce n'est „ pas sans sujet qu'elle a pris dans le „ ciel cette excellente manière de vivre, „ puisque c'est dans le ciel qu'elle s'est „ trouvée un époux. „

Saint Basile parle souvent, dans ses lettres, du vœu de continence : « il se », faisoit, dit-il, avec solemnité, en », présence de Dieu, de ses anges et des », hommes qui servoient de témoins. », C'étoit un crime de ne le pas obser-», ver : on appeloit Vierge celle qui s'é-», toit offerte d'elle-même au Seigneur : », et on ne recevoit pas facilement celles », qui étoient présentées par leurs pa-», rens ; l'âge de les admettre à la pro-», fession, étoit de seize à dix-sept ans. », Il y avoit, dit St. Ambroise, de deux », sortes de Vierges consacrées à Dieu, », les unes après avoir été voilées par », l'évêque, demeuroient dans leurs », maisons avec leurs parens ; les autres », vivoient en communauté dans des », monastères, d'où elle ne sortoient ja-», mais que pour aller à l'Eglise, pour », assister aux offices divins ; elles y », avoient une place particulière, sépa-

„ rée par une clôture. Les dames y en-
„ troient pour leur demander le baiser
„ de paix. Sur les murailles de cette
„ enceinte étoient écrits quelques pas-
„ sages de St. Paul, sur la virginité. „

Saint Cyrille égale la dignité des vierges à celle des anges, et dit: « qu'une grande couronne les attend dans le ciel, qu'elles y brilleront comme les anges; que la virginité tient le premier rang entre les bonnes œuvres écrites dans le livre de Dieu. » Les vierges et les moines étoient, dès-lors, distingués dans l'Eglise, du reste des fidèles, et faisoient comme un corps à part. Saint Cyrille leur défend de s'élever de la perfection de leur état, qu'il dit être supérieur à celui du mariage, comme l'or l'est à l'argent.

St. Cyprien dit des vierges: « qu'elles sont comme les fleurs du jardin de l'Eglise, le chef-d'œuvre de la grâce, l'ornement de la nature, un ouvrage parfait et incorruptible, digne de toute louange et de tout honneur. L'image de Dieu, répondante à la sainteté de notre Seigneur, et la plus illustre partie du troupeau de Jésus-Christ; elles font la joie de l'Eglise, et c'est en elles qu'éclate avec plus de gloire l'heureuse fé-

condité de cette divine mère, dont l'allégresse s'accroît d'autant plus, qu'elle voit le nombre des vierges se multiplier davantage. » St. Jérôme s'adressant à une mère chrétienne, lui parle en ces termes : " O! mère, pourquoi trouvez-vous mauvais l'action de votre fille, qui n'a pas voulu être mariée? Vous vous fâchez de ce qu'elle n'a pas voulu être l'épouse d'un soldat, pour l'être d'un roi! elle vous a procuré en cela un très-grand avantage, puisqu'elle vous a fait devenir, si j'ose le dire ainsi, la belle-mère de Dieu même. »

Mais quelle est la virginité qui plaît véritablement à Dieu? C'est, selon le même St. Docteur: « la virginité dont la pureté n'a jamais été ternie, ni dans l'esprit par aucune mauvaise pensée, ni dans le corps par aucun sentiment impur : c'est proprement celle-là qui est une hostie agréable à Jésus-Christ. „ Il dit ailleurs, que le cœur d'une vierge doit être dégagé des soins inutiles des choses du monde : « lorsque les soins des choses du monde viennent à occuper et troubler le cœur d'une vierge, il est vrai de dire que le voile du temple se déchire, et que l'époux la quittant avec colère, lui dit: votre maison deviendra déserte. »

Saint Ambroise exhortant les vierges à s'éloigner du commerce du monde, leur dit avec son énergie ordinaire: « qu'avez-vous à faire, ô vierges sacrées, avec les hommes du monde? et qu'avez vous à traiter avec eux? Est-ce que vous voulez apprendre d'eux la voie de vous perdre? laquelle ils suivent. Si vous croyez trouver la chasteté, vous vous trompez; car ils ne l'ont pas. Si vous y cherchez la fidélité, trouvez-vous parmi le monde quelqu'un qui soit fidèle? Si c'est Jésus-Christ que vous cherchez, il n'habite point en eux.... Vous avez consacré votre ame à Dieu, pour y détruire tout ce qui appartient au monde; pourquoi cherchez vous donc encore ce monde auquel vous avez renoncé? Si vos coiffures sont trop ajustées et trop riches, dit saint Cyprien (aux vierges qui vivoient dans le siècle), et si vous paroissez en public avec tant d'éclat, que vous attiriez les yeux et les soupirs des jeunes gens sur vous, que vous excitiez leurs mauvais désirs, que vous alluniez dans leurs cœurs le feu d'un amour profane, et qu'encore que vous ne vous perdiez pas vous même, vous perdiez les autres, leur étant plus dan-

gereuse que le fer et le poison, pouvez-vous vous couvrir d'aucune excuse, et prétendez-vous que vous soyez chaste d'esprit ? Vos habillemens criminels et impudiques vous convainquent du contraire ; vous ne sauriez plus être mise au rang des Vierges de Jésus-Christ, puisque vous vivez en sorte que vous puissiez être aimées. » La modestie et la gravité sont, selon saint Ambroise, le partage des vierges : « il ne leur est pas, dit-il, bienséant de s'abandonner trop à la joie, comme si elles n'avoient aucun sujet de pleurer. Et que ne déplorent-elles les chûtes de ceux qui pèchent ! car le moyen de ne pas tomber, est de pleurer les fautes des autres. » Enfin, dit saint Césaire, les vierges qui, avec le secours de Dieu, conservent leurs corps chastes, doivent travailler de toutes leurs forces, avec sa grâce, à la pureté de leur ame, en évitant les longs discours, la médisance, le murmure, l'envie, l'orgueil : « en obéissant avec humilité, en vaquant à la lecture, à la prière, en se levant avec ardeur pour les veilles de la nuit, soit qu'elles se fassent dans l'oratoire, ou en tout autre lieu. »

Nous finirons cet article par quelques sentences bien dignes d'attention :

« La chasteté n'est pas un bien, ni une vertu véritable, si on ne la garde pour l'amour de Dieu. „ (St. Clément d'Alexandrie.)

« Si quelqu'un est capable de garder la chasteté, qu'il la garde en l'honneur de la chair toute pure de Jésus-Christ, et qu'il le fasse avec humilité ; car s'il s'en glorifie, il est perdu. (St. Ignace, martyr.)

« Une vierge doit se comporter en toutes ses actions, comme étant toujours en la présence de Jésus - Christ son époux, qui voit toutes choses ; et lorsqu'elle est seule, elle doit considérer qu'elle est présente à elle - même, et qu'elle doit se porter respect ; outre qu'elle est toujours en la présence de son ange gardien qui ne la quitte jamais. „ (Saint Basile.)

Chacun doit se perfectionner dans son état :

« Que chacun offre à Dieu ce qu'il pourra, en quelque tems que ce soit, en quelque genre de vie, et quelqu'état de fortune, selon que ses forces le lui permettent, et selon la mesure de la grâce qui lui est donnée, afin que chacun pratiquant les différentes vertus qui lui conviennent, nous remplissions

toutes les diverses demeures du royaume céleste et éternel. „ (Saint Grégoire de Nazianze.)

« Admirons l'extrême bonté de Dieu ; il reçoit nos désirs même comme des choses de grand prix, il brûle d'ardeur que nous ayons de l'ardeur pour lui ; il reçoit comme un bienfait la demande que nous lui faisons de ses bienfaits : il a plus de joie de nous donner, que nous n'en avons de recevoir ce qu'il nous donne. Prenons seulement bien garde de ne pas être trop bornés, et trop indifférens dans nos prétentions et nos souhaits ; et ne lui demandons jamais de petites choses, et qui soient indignes de sa magnificence. (Saint Grégoire de Nazianze.)

» Offrons nous tout entiers à Dieu, afin de nous retrouver tout entiers en lui. » (Saint Grégoire de Nazianze.)

La vertu est à elle-même sa propre récompense :

« Rien ne donne ici plus de plaisir que le souvenir d'avoir bien vécu, que la joie de bien vivre qu'on ressent dès-à-présent, et que l'espoir de la récompense qu'on en attend à l'avenir. Or la vertu est à elle-même sa récompense, et il faut la regarder non-seulement,

comme l'œuvre de ceux qui font bien ; mais encore comme le prix de leurs bonnes œuvres. » (Saint Grégoire de Nice.)

La perfection consiste à s'avancer toujours dans la vertu :

« La vraie perfection consiste à s'avancer toujours, et à ne jamais s'arrêter, sachant que la perfection ne doit être renfermée par aucunes bornes. » (Saint Grégoire de Nice.)

Renoncer à sa volonté pour suivre celle de Dieu :

« Il faut que celui qui méprise ce qu'il y a de plus éclatant dans cette vie, et qui renonce à toute la gloire du monde, renonce à son ame même, aussi bien qu'à sa vie. Or, l'abnégation de son ame consiste à ne plus suivre sa volonté propre, mais la seule volonté de Dieu. » (St. Grégoire de Nice.)

L'amour de Dieu rend tout facile :

« Ce qu'il y a de plus pénible dans les commandemens de Dieu, est doux et facile à tous ceux qui l'aiment. » (Saint Grégoire de Nice.)

La fréquente communion est la force de l'ame, le remède de nos maux :

« Il y en a qui croient que la pénitence consiste simplement à s'abstenir

de communier, ceux-là exercent un trop sévère jugement contre eux-mêmes, puisqu'en se condamnant à cette peine, ils se privent eux-mêmes du remède de leurs maux, tandis qu'au contraire la peine seule d'être séparés de cette grâce céleste, devroit leur causer une très-sensible douleur. „ (Saint Ambroise.)

Pour être véritablement à Dieu, il faut être à lui sans partage:

« Le Seigneur est mon partage: il y en a peu qui puisse dire à Dieu ces paroles avec cette confiance, il faut renoncer au monde et à tout ce qui en dépend, pour qu'il soit vrai que Dieu soit notre partage. Si l'ambition nous pousse, si l'avarice nous possède, si les charmes des voluptés nous emportent, si les soins de nos affaires domestiques nous occupent entièrement, alors Dieu ne sera plus notre partage, puisque nous serons occupés par les inquiétudes et les passions du monde. „ (Saint-Hilaire.)

Trois moyens de conserver la pureté de l'ame:

« Il y trois choses très-propres à entretenir toutes les vertus, et très-convenables à maintenir la pureté de l'ame;

savoir : la tempérance dans le manger, la modération dans les paroles, la retenue dans les regards. „ (St. Ephrem.)

CHAPITRE SEPTIÈME.

Doctrine des saints Docteurs de l'Eglise, sur le Dogme, la Morale et la Religion.

I. *Sur les Mœurs des premiers Chrétiens, et contre les vices des mauvais.*

EUSÈBE, évêque de Césarée, après avoir marqué que les disciples de Jésus-Christ avoient proportionné leur doctrine à la portée de ceux qu'ils avoient à instruire, donnant aux uns des préceptes plus relevés, et se contentant, à l'égard des autres, des enseignemens plus communs qu'ils leur ont laissé par écrit, il ajoute que, par une suite de cette sage économie, les Chrétiens étoient comme séparés en deux classes, qui avoient chacune leur genre de vie particulier; les uns renonçoient à leurs

biens, au mariage, et à toutes les commodités de la vie, uniquement dévoués au culte de Dieu et à l'amour des choses célestes; les autres menoient une vie plus commune et plus douce, vivoient dans un chaste mariage, occupés du soin de leur famille, servant dans les armées, cultivant la terre, trafiquant, exerçant les autres emplois de la vie civile, mais toujours dans les règles de la religion, dont on avoit soin de les instruire à certains jours marqués.

On chantoit des pseaumes, non-seulement dans les églises, mais encore dans les repas, afin que la retenue et la modestie y fussent mieux gardées; on apprenoit aux enfans des hymnes composées en l'honneur de Dieu par les prophètes; et les parens avoient soin de leur raconter des histoires tirées de l'Ecriture sainte, afin de les former de bonne heure à la pieté.

Eusèbe est témoin qu'on accouroit de toutes parts à Jérusalem, pour voir les lieux saints; qu'on y montroit la caverne où Jésus Christ pria avant sa Passion, et Bethléem, le lieu où il étoit venu au monde; que plusieurs alloient par dévotion se faire baptiser

dans le Jourdain, et que Constantin même avoit voulu s'y faire transporter pour ce sujet; que les fidèles donnoient aux prêtres les prémices de leurs biens; que la croix étoit en grande vénération chez les Chrétiens; qu'ils la portoient même dans leurs anneaux; que le moindre Chrétien avoit le pouvoir de chasser les démons; et que c'étoit la coutume de redoubler les jeûnes, les veilles et les lectures des divines écritures aux approches de la fête de la Passion du Sauveur; c'est-à-dire la semaine d'avant Pâques. Il paroît qu'il y avoit dès-lors un grand nombre de vierges liées par des vœux, ou par quelqu'autre engagement semblable, à une virginité perpétuelle; et Eusèbe marque assez l'estime qu'il faisoit de cet état, en disant: « Que les vierges tiendroient la première place dans le royaume du ciel, et qu'elles seront présentées à Dieu par le ministere des anges.

II. Peu à peu les vrais Chrétiens eurent la douleur de voir la ferveur se ralentir dans un grand nombre de leurs frères; bien des crimes furent substitués à la place des vertus; et beaucoup d'usages profanes, tels que les spec-

tacles, les jeux, les plaisirs du siècle; ils prévalurent sur les lois du Christianisme. Nous voyons tous les pères s'élever avec force contre les coutumes pernicieuses qui s'étoient introduites au milieu d'un peuple saint. Ecoutons Tertulien parlant sur ce sujet : « Rien, dit-il, ne peut prescrire contre la vérité, ni la longueur du tems, ni l'autorité des personnes, ni les priviléges et les usages des pays; et en effet les coutumes ont presque toujours tiré leur origine de quelqu'ignorance ou de quelque grossière simplicité; puis s'étant affermis par un long usage dans la suite de plusieurs siècles, elles l'ont enfin emporté par-dessus la vérité; mais notre Seigneur Jésus-Christ s'est lui-même appelé vérité, et non pas coutume. » Et la multitude des pécheurs ne sauvera pas ceux qui suivent le torrent des mauvaises coutumes : « Ne vous flattez pas, dit saint Ambroise, du grand nombre de pécheurs qui vous ressemblent, et ne dites pas, je ne suis pas le seul qui ai commis ce péché, j'ai en cela bien des compagnons; mais sachez que la multitude des complices ne donne point l'impunité aux criminels. Il y avoit une infinité d'habi-

tans dans les cinq villes qui sont marquées dans l'Ecriture ; et cependant ils furent tous embrasés par cette pluie de feu qui tomba du ciel, parce qu'ils s'étoient tous abandonnés à des impuretés infames. » Et les Chrétiens qui par les plaisirs des spectacles, s'exposent tous les jours à la tentation de ce vice détestable, se flatteront de rester impunis ! Qu'ils ne s'abusent pas par le prétexte aussi vain qu'il est faux, qu'ils sortent de ces lieux de corruption, aussi innocens qu'ils y sont entrés ; mais plutôt qu'ils conviennent avec Tertulien : « que l'obligation que nous avons de nous abstenir de toute impureté, nous interdit les divertissemens des théâtres, qu'on peut appeler une école d'impudicité, dans laquelle on approuve ce qu'on improuve partout ailleurs : on exclut les comédiens de toutes sortes de dignités et d'honneurs.... N'est-ce pas avouer clairement qu'une chose est mauvaise et pernicieuse, lorsque ceux qui la font, quelqu'agréables qu'ils nous soient d'ailleurs, sont publiquement notés d'infamie. » Il n'est pas un seul des saints docteurs de l'Eglise qui ne s'élève contre cet amusement corrupteur, et

qui ne regarde les divertissemens du siècle comme incompatibles avec les devoirs des Chrétiens.

«Nous savons tous, dit saint Ephrem, pour l'avoir appris de l'Ecriture, qu'un Chrétien ne doit pas employer son tems dans les jeux et les divertissemens du monde. « Ce n'est pas à des Chrétiens, continue saint Chrysostôme, à passer le tems dans les jeux, les ris, les divertissemens et les plaisirs, cela n'est bon que pour les gens de théâtre, et pour ces diseurs de bons mots, et ces flatteurs qui cherchent les bonnes tables; ce n'est point là l'esprit de ceux qui sont appelés à une vie céleste, dont les noms sont déjà écrits dans l'éternelle cité, et qui font profession d'une milice toute spirituelle; mais c'est l'esprit de ceux qui combattent sous les enseignes du démon: oui, mes frères, c'est le démon qui a fait un art de tous ces divertissemens et de ces jeux. « Il ne faut donc jamais, recommande saint Grégoire de Nice, s'attacher à rien où il y a quelque cupidité, et quelqu'affection mêlée de plaisir; et nous bien garder du plaisir du goût, comme étant le plus ancien et le père du vice. » Le vrai Chrétien se tient en garde contre tous;

tous ; il a particulièrement en horreur le jurement et le mensonge.

III. Comprenez, dit saint Justin, dans son Apologie à l'empereur Tite-Antonin et à ses deux fils adoptifs, « comprenez que c'est pour vous-mêmes que nous vous présentons notre Apologie, car il seroit en notre pouvoir de nier lorsqu'on nous interroge ; mais nous ne voulons pas vivre coupables de mensonges : le vrai Chrétien ne jure point ; mais s'il affirme, c'est en disant : oui, cela est ainsi ; s'il nie, c'est en disant, non : voilà le langage qu'il a résolu de tenir, car jurer, c'est prononcer affirmativement un serment, ou des paroles auxquelles l'esprit a attaché l'idée du serment. Mais si le Chrétien veut assurer la vérité de ce qu'il dit, soit qu'il affirme ou qu'il nie, il ne fait qu'ajouter ces mots : Je dis vrai : il lui suffit d'ajouter ces deux mots, pour le faire croire de ceux qui ne voient pas la certitude de ce qu'il dit ; ainsi il s'abstient de jurer, lors même qu'on le presse de le faire ; et par la crainte de dire faux, jamais il ne nie, dût-il mourir dans les tourmens (Saint Clément d'Alexandrie). »

IV. Le vrai Chrétien évite les juge-

mens téméraires, la médisance et la calomnie; il sait, comme l'enseigne saint Césaire, « qu'il y a toujours du danger à juger notre prochain dans des choses qui ne sont connues que de Dieu seul, et que c'est à lui à qui il en faut laisser le jugement. » Il se dit à lui-même ce que disoit saint Anselme à son peuple : « Ne déchirez point la réputation du prochain; ne souillez point votre bouche par le récit des péchés d'autrui; compatissez au mal que se fait le pécheur, au lieu de relever sa honte; craignez pour vous, ce que vous censurez si légèrement dans les autres: la détraction est un crime plus grand qu'on ne pense. Saint Basile dit, « que le médisant communique sa contagion à trois sortes de personnes, puisqu'il blesse celui dont il dit du mal, ceux devant qui il le dit, et lui-même qui le dit. » Le médisant voit clairement qu'il blesse celui duquel il médit, qu'il se blesse lui-même, et ceux qui l'écoutent, surtout s'ils l'écoutent tranquillement, et sans prendre la défense de celui qu'on offense, puisque selon saint Ephrem : « Quand on entend dire du mal d'un homme de bien, ou se mocquer de la vérité, sans rien

répondre pour la défense de l'un ou de l'autre, ce silence est bien criminel : car en écoutant ces médisances ou ces railleries, sans reprendre celui qui les fait, on donne lieu de croire qu'on les approuve, comme si elles étoient vraies. C'est pourquoi Dieu les condamnera tous deux à la même peine. L'un pour avoir dit le mal, l'autre pour l'avoir écouté. »

V. Le vrai Chrétien n'est ni envieux ni vindicatif, il méprise les injures : « car l'envieux, dit saint Chrysostôme, ne peut avoir nulle entrée dans le royaume du Ciel : et même dans ce monde, on peut dire que sa vie n'est pas une véritable vie : car les vers ne consument pas si fort le bois, que la fièvre de l'envie pénètre et consume jusqu'à la moëlle de ses os. »

VI. Le Chrétien regarde comme une honte de se venger, sachant que la mort de son divin modèle n'est pas vengée encore. Selon ces belles paroles de saint Augustin : « Vous voulez vous venger, ne savez-vous pas que Jésus-Christ ne l'est pas encore ? Vous avez souffert des injures ; est-ce que Jésus-Christ n'en a pas souffert ? Et ne les a-t-il pas endurées le premier pour l'amour de vous ;

sans qu'il y ait eu rien en lui qui ait mérité qu'il souffrît ? Mais quand quelqu'un vous auroit dit une injure, si vous méprisez cette offense, il est vrai de dire que vous n'en avez point reçue.» (Saint Chrysostôme.)

VII. Le vrai Chrétien supporte les défauts du prochain, et il ne le condamne pas légèrement, parce que, dit saint Grégoire de Nazianze, « celui qui ne tombe pas facilement dans le mal n'en soupçonne pas facilement dans le prochain. » Et lorsqu'il le connoît réellement coupable, il ne désespère jamais de sa conversion ; mais à l'exemple du plus doux de tous les maîtres, il attend patiemment son retour. Selon cet enseignement du grand saint Basile : « Vous êtes les disciples d'un maître qui est doux, qui est bon, et qui supporte nos infirmités ; si votre frère résiste d'abord, attendez avec douceur qu'il revienne ; s'il résiste une seconde fois, ne désespérez pas pour cela : c'est que le tems de sa guérison n'est pas encore venu ; s'il continue pour la troisième fois, imitez la douceur de ce jardinier de l'Evangile, en priant le souverain Maître qu'il n'ar-

rache pas encore cet arbre inutile et infructueux, » et ne le condamnez pas au feu, avant qu'il l'y ait condamné.

VIII. Saint Ephrem exige des Chrétiens qu'ils ne se bornent pas à éviter les crimes, mais qu'ils s'abstiennent même des fautes les plus légères : « Il ne faut pas, dit-il, négliger les fautes qui nous paroissent les plus légères : car nous voyons qu'encore qu'un oiseau qui a donné dans un filet, n'y soit souvent retenu que par un ongle, toute la vigueur et la légèreté de ses aîles n'est pas capable de l'en retirer, et qu'ainsi, nonobstant que tout son corps soit comme libre et hors du filet, tout son corps néanmoins y demeure pris. « Je veux vous dire une chose, ajoûte sur ce sujet saint Chrysostôme, qui vous surprendra : il me semble que nous ne sommes pas obligés de veiller avec tant de soin contre les grands crimes, que contre les fautes qui nous paroissent légères et peu considérables ; la seule horreur que nous donne ces grands péchés peut assez nous en défendre ; mais la petitesse des autres nous rend négligens à les éviter, et le mépris que nous en faisons, nous rend

comme insensibles et incapables de les surmonter. » Le grand saint Basile exhorte à s'abstenir même des choses permises, si elles peuvent devenir une occasion de scandale : « Si lors, dit-il, qu'en des choses permises, et qu'il nous soit libre de faire, nous causons du scandale à des personnes foibles et ignorantes, nous encourons une rigoureuse condamnation, selon que le Seigneur nous l'a marqué par ces paroles : il lui seroit meilleur qu'on le jetât dans la mer avec une meule de moulin au cou, que de scandaliser un de ces petits : si Dieu, dis-je, nous jugera avec une si effroyable rigueur sur des choses permises, que sera-ce des choses défendues ? »

IX. Le Chrétien rendra compte de l'emploi du tems et des paroles inutiles. « Soyons persuadés, nous dit saint Grégoire de Nazianze, que Dieu ne nous demandera pas seulement compte de nos paroles et de nos actions, mais aussi de l'emploi de tout notre tems, jusqu'au moindre moment de chaque heure. » Les paroles inutiles sur lesquelles les Chrétiens seront jugés, sont, selon saint Basile, celles qui ne con-

tribuoient point à l'édification du prochain : « Toute parole, dit-il, qui n'a point de rapport à Dieu, est oisive et inutile, et ces vains discours sont si dangereux, qu'encore que l'on ne dise rien de mauvais, et qui par sa nature ne soit bon, néanmoins si cela ne se rapporte et ne sert à l'édification de la foi, on n'est pas exempt de péril ; puisque de cela seul qu'il n'est pas d'édification, il s'ensuit qu'il contriste le Saint-Esprit : car c'est ce que l'apôtre nous enseigne clairement, lorsqu'il dit : que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, ou qu'il n'en sorte que de bons et d'édifians, afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent ; puis, il ajoute : n'attristez pas l'Esprit-Saint de Dieu, dont vous avez été marqué comme d'un sceau.

X. Origène enseigne : que tout ce qui ne se dit et ne se fait pas pour Dieu, est inutile au salut, et que nous en rendrons compte au jour du jugement : le Chrétien, dit saint Basile, « soit qu'il mange, soit qu'il boive, doit tout faire pour la gloire de Dieu ; et même, durant qu'il dort, son cœur doit veiller. » Le même saint désigne ailleurs quelles doivent être les qualités des vrais

Chrétiens, si l'on me demande, dit le saint docteur, quels doivent être les vrais Chrétiens ? Je réponds qu'ils doivent vivre comme des disciples de Jésus-Christ, en pratiquant ce qu'il a fait, ou ce qu'il a enseigné de faire. » Les mauvais chrétiens, au contraire sont, selon saint Augustin, « pires que les païens et les juifs : les payens et les juifs sont ennemis de l'église ; mais la vie des mauvais est encore beaucoup plus damnable et plus pernicieuse. » Et l'ignorance affectée ne les excusera pas, puisque, comme le dit saint Ambroise : « on n'est pas excusé pour ne pas savoir, quand on ne veut pas s'instruire de ce qu'on est obligé de connoître. » Car, si le grand saint Basile nous recommande : « de n'avoir nulle curiosité de savoir ce qui ne nous regarde point, il veut que nous en ayons une très-grande sur tout ce qui concerne nos devoirs ; et ces devoirs sont faciles à connoître et à pratiquer par un cœur qui aime Dieu, car selon la doctrine et l'expérience qu'en a faite saint Augustin: » La voie n'est obscure et étroite, que pour celui qui n'y marche qu'avec peine ; mais elle est claire, large, et facile, pour celui qui y marche avec amour. »

CHAPITRE HUITIÈME.

Doctrine des saints Docteurs de l'Eglise ; sur le dogme, la morale et la discipline.

Sur les vertus nécessaires aux vrais Chrétiens.

I. *Sur l'amour de Dieu et du Prochain.*

TOUTE la justice consiste dans l'amour de Dieu et du prochain : « toute la justice étant donc divisée en deux parties, dont l'une regarde Dieu, et l'autre les hommes ; quiconque, dit l'écriture, aime le Seigneur de tout son cœur et de toutes ses forces, et le prochain comme soi-même, est vraiment juste. » (Saint Justin.) Notre amour pour Dieu doit être sans partage ; vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur : « par ces paroles, dit Théodoret, nul ne peut en même tems servir deux maîtres, ce qui signifie que notre amour ne doit point être partagé entre Dieu et les richesses, entre Dieu et une femme, ou des enfans, ou des amis ; mais qu'il doit être entièrement consacré au créateur, et que l'on ne

doit aimer qu'après lui et pour lui, ceux qu'on est obligé d'aimer, ses parens, sa femme, ses enfans, ses frères, ses amis. » Voici l'ordre que donne St. Jérôme, à nos affections : « Après Dieu, aimez votre père, votre mère et vos enfans; s'il arrive quelqu'occasion de mettre en balance l'amour de Dieu et l'amour de nos parens, en sorte qu'il soit impossible de les conserver l'un et l'autre; alors la haîne pour nos parens est une piété envers Dieu. Le Seigneur ne nous défend pas d'aimer nos parens, mais il nous défend de les aimer plus que lui. La sainte écriture nous enseigne quelle est la force de l'amour pour Jésus-Christ. Notre Seigneur nous l'a aussi lui-même enseigné, lorsqu'il a dit : que celui qui m'aime me suive ; et qu'il soit avec moi partout où je suis, car il faut que nous soyons toujours en sa présence, que nous l'aimions, que nous le suivions partout, et que nous ne nous éloignions jamais de lui; c'est ce que nous accomplirons, si nous cherchons sa gloire, dit saint Cyrille. „ Et c'est aussi, selon saint Paulin, ce que nous devons pratiquer pour vivre véritablement heureux; il nous y exhorte en la personne de Licentius, auquel il adresse ce beau poëme.

I.

« Qui ne suit que Jésus ; qui sur lui seul se fonde;
» Est maître de soi-même, et des maîtres du monde;
» Tu ne seras esclave en ne servant que lui,
« Ni de tes passions, ni de celles d'autrui.

II.

» Sors donc de ton erreur, et ne présume plus
» De pouvoir allier le monde avec Jésus,
» Leurs empires se font une éternelle guerre;
» Et tu joindrois plutôt le ciel avec la terre!
« Donne-toi tout entier à cet unique Roi;
» Ce n'est qu'étant à lui, que tu seras à toi.

III.

» Pour Dieu ton cœur est fait; il a beau se défendre,
» A ses lois, tôt ou tard on le verra se rendre;
» Il aspire à l'hymen, aux honneurs, aux plaisirs;
» Jusqu'ici les faux biens ont réglé tes désirs:
» Mais du divin Jésus, la grâce triomphante,
» En dépeudra bientot ton ame languissante.

IV.

» Enfin puisses-tu vivre heureux dès ces bas lieux,
» En vivant pour le Dieu de la terre et des cieux!
» Par-là ton cœur vivra dans une paix profonde:
» Au lieu que l'on est mort, quand on vit pour le
» monde!
» Entre ces deux etats, il n'est point de milieu;
» Et l'homme n'est vivant qu'autant qu'il vit pour
» Dieu. »

Le moyen que nous donne saint Augustin, de vivre pour Dieu, et de parvenir à Dieu, c'est d'imiter l'homme Dieu: « Dieu, dit le saint docteur, s'est fait homme, afin qu'en imitant l'exemple d'un homme, ce qui est une

chose possible, vous puissiez parvenir à Dieu, ce qui vous étoit impossible. »

Suite de l'amour de Dieu et du Prochain.

« La charité, enseigne saint Jean-Damascène, est la défense aussi bien que la perfection et le souverain degré de toutes les vertus. » C'est cette divine charité qui renferme toute la loi de Jésus-Christ : « Rien, selon le grand saint Grégoire, ne peut mieux être entendu sous le nom de la loi de Jésus-Christ, que la charité; et nous accomplissons véritablement cette loi divine, quand nous supportons les défauts et les infirmités de nôtre prochain, par le sentiment d'un sincère amour. Or, l'écriture dit que cette loi a une grande étendue, et beaucoup de branches, parce qu'elle se communique à toutes les actions de la vertu : elle commence par les deux préceptes de l'amour de Dieu et du prochain; mais elle s'étend à toutes les autres qui sont innombrables. Or, l'amour de Dieu se divise en trois, puisqu'il nous est commandé d'aimer Dieu notre créateur, de tout

notre cœur, de toute notre ame, et de toutes nos forces. Sur quoi il est à remarquer que la parole de Dieu, en nous ordonnant de l'aimer, ne nous exprime pas seulement avec quoi, mais combien nous devons l'aimer, en disant de tout notre cœur, afin de nous faire connoître, que pour lui être parfaitement agréable, nous ne devons, en l'aimant, nous rien réserver de nous-mêmes. » On peut s'excuser de jeûner, mais on ne peut donner d'excuse de ne point aimer Dieu et le prochain, selon ces paroles de saint Césaire : « beaucoup de gens peuvent, à raison de leurs infirmités, s'excuser de jeûner, de veiller, et de faire d'autres œuvres de piété, comme étant au-dessus de leurs forces et de leur pouvoir; mais on ne peut donner d'excuses légitimes de ne point aimer Dieu, ni le prochain, après le précepte qui nous en est fait dans la loi. »

Nous devons aimer Dieu comme père, et le craindre comme Seigneur : « La justice de Dieu, dit Tertullien, est la plénitude de son essence divine, et nous fait voir un Dieu parfait, comme étant tout ensemble et Seigneur et père : père par sa miséricorde, et Seigneur

par sa discipline; père par sa puissance douce et bénigne, Seigneur par une puissance sévère; père qui mérite d'être aimé avec tendresse, seigneur qu'on est nécessairement obligé de craindre, et qu'il faut aimer parce qu'il a mieux aimé la miséricorde que le sacrifice; et qu'il faut craindre, parce qu'il n'aime pas le péché; aimer, parce qu'il veut plutôt la pénitence du pécheur que sa mort; et craindre, parce qu'il ne veut point des pécheurs qui ne veulent point se repentir du mal qu'ils ont fait : c'est pourquoi la loi comprend l'un et l'autre, en ordonnant qu'on craigne Dieu et qu'on l'aime. L'un regarde celui qui viole la loi, et l'autre celui qui l'observe. Ainsi, Dieu va au devant de l'homme, en toute manière : il le frappe; mais en même tems il le guérit : il le mortifie; mais en même tems il le vivifie : il le rabaisse; mais en même tems il le relève : il le menace; mais en même tems il lui donne la paix. » Ce qui fait dire à Origène, qu'il nous est utile que Dieu nous soit doux et sévère, parce que : « s'il n'étoit que bon, nous mépriserions sa bonté; s'il n'étoit que sévère, le désespoir du salut, à la vue de tant de

péchés que nous avons commis, nous précipiteroit dans l'abyme de tous les vices. » Mais l'homme, dit-il ailleurs, doit avoir de la confiance dans son rédempteur, et croire qu'il lui aidera à faire ce qu'il lui ordonne; et encore: « que l'homme reconnoisse son origine, et qu'il se ressouvienne qu'il a été fait à la ressemblance de son créateur; qu'il ne s'épouvante pas tellement des malheurs qui lui ont été causés par le péché, qu'il perde la confiance qu'il doit avoir dans la miséricorde de son rédempteur. C'est lui qui a dit: soyez saints, parce que je suis saint; c'est-à-dire aimez-moi, et abstenez-vous de tout ce qui peut me déplaire; faites ce que j'aime, aimez ce que je fais; et si ce que je vous ordonne, vous paroît difficile, fortifiez-vous du secours de ma grâce; la protection vous viendra de la même source que le précepte. Si je vous donne la loi, je vous donnerai la force de l'accomplir. » Dieu donc, en nous imposant le double précepte de son amour et de celui du prochain, ne nous refusera pas les moyens nécessaires pour le remplir. Mais, quelle est la vraie marque de l'amour du prochain?

« Quiconque, dit Saint Justin, aime son prochain comme soi-même, lui souhaite les mêmes biens qu'il se souhaite à lui-même; et comme nul ne se veut du mal, il est sans doute, que s'il aime son prochain comme lui, il lui souhaitera et lui procurera les mêmes avantages qu'il veut pour lui-même. » Il le supportera comme il désire qu'on le supporte; et il se dira souvent à lui-même avec Saint Ephrem : « heureux celui qui supporte son prochain, mais malheur à celui qui, sans s'en appercevoir, oblige son prochain à le supporter! »

L'amour qu'on doit à son prochain exige qu'on prenne soin de son salut : et ne me dites pas, que m'importe que les autres pèchent. « Le Seigneur, dit Saint Chrysostome, a donné sa vie pour les hommes, et vous refusez jusqu'à vos paroles pour son salut! Cependant, sachez que dans toutes les occasions qui se présentent de contribuer à la conversion de votre frère, quand même il faudroit pour cela donner votre vie, il faudroit le faire : travaillons, ajoute ailleurs ce père, au salut de nos frères : un homme de bien, embrâsé d'une foi vive, est ca-

pable de corriger lui seul tout un peuple. »

Ce même père nous peint la charité sous des traits bien propres à nous engager à la pratiquer : « Si la charité, dit-il, étoit répandue partout, il en naîtroit une infinité de biens, il ne seroit plus besoin de lois, ni de juges, ni de tous autres réglemens pour maintenir la société civile parmi les hommes : car, si tous aimoient et étoient aimés, personne ne feroit jamais d'injure à un autre : on ne verroit plus de meurtre, de guerres, de séditions, de voleries dans le monde : tous les maux seroient bannis, et on ne connoîtroit pas même le nom de vice ; il n'y auroit ni pauvreté, ni trop grande abondance parmi les hommes ; ils jouiroient de ce qu'il y a de bon dans ces deux états ; savoir : de la commodité que l'on tire des richesses, et de l'exemption des sollicitudes de la vie que l'on trouve dans la pauvreté ; de sorte que l'on ne seroit ni accablé par la multitude des soins, ni surmonté par la crainte de manquer de tout » Mais, dit Saint Ambroise : « quiconque est infidelle à Dieu, ne peut être fidelle ami. » Et

on ne peut guères compter qu'il soit charitable.

II. *L'Aumône n'est pas seulement de conseil, mais de précepte ; il est général, et s'étend à toutes les conditions.*

« Vous imaginez-vous, demande Saint Grégoire de Nazianze, que la libéralité envers les pauvres vous soit une chose libre, et non d'obligation ? que ce ne soit qu'un conseil, et non un commandement ? Je le souhaiterois, et le croirois aussi bien que vous, si je n'étois épouvanté par cette séparation à la gauche, que fera le juge éternel ; par ces boucs dont il parle dans son Evangile ; et par ces reproches effroyables, dont il confondra ces réprouvés, non seulement parce qu'ils auront ravi le bien d'autrui, mais parce qu'ils auront négligé d'employer du leur à secourir Jésus-Christ dans les pauvres. Le précepte de l'aumône est général, dit Saint Ambroise, il s'étend à toutes les conditions ; le pauvre comme le riche, doit l'observer selon ses facultés, et partager ce qu'il a avec l'indigent. »

III. *Excellence, utilité et facilité de l'Aumône.*

« L'aumône est une chose admirable, aimons donc à la pratiquer; car il n'y a rien d'égal: elle a le pouvoir d'effacer les péchés, et de s'opposer à notre condamnation. Pendant même que vous vous taisez, elle élève sa voix et parle pour vous: aussi n'est-il pas nécessaire que vous parliez, puisque les bouches des pauvres crient si haut, en notre faveur. Cependant, quelqu'excellente et avantageuse que soit l'aumône, nous ne laissons pas d'être lâches et négligens à la pratiquer. Donnez du pain aux pauvres, selon que vous le pouvez; si vous n'en avez pas, donnez un denier; si vous n'avez pas seulement un denier, donnez au moins un verre d'eau froide; et quand même vous ne pourriez faire autre chose que compatir à la misère des pauvres et des affligés, vous ne seriez point privé de récompense: ne regardez pas l'aumône comme une perte, mais comme un gain; ni comme une dépense, mais comme un commerce: car vous en recevrez plus que vous n'y en aurez mis;

vous donnez du pain, et vous recevrez la vie éternelle ; vous ne donnez que des vêtemens qui s'usent, et vous recevrez le vêtement de l'immortalité ; vous ne donnez qu'une place sous le toît de votre maison, et vous recevrez le royaume du Ciel ; vous ne donnez que des choses passagères et périssables, et vous en recevrez de permanentes et d'éternelles. » (Saint Chrysostôme) : « Les pauvres, dit saint Grégoire de Nice, sont comme les dispensateurs des biens que nous espérons ; ils sont les portiers du royaume du Ciel, pour en ouvrir l'entrée aux miséricordieux, et la fermer aux impitoyables. Ce sont, et des accusateurs véhémens, et des intercesseurs très-puissans et très-favorables : ne méprisez donc pas ces pauvres que vous voyez couchés par terre: considérez quels ils sont, et vous connoîtrez leur dignité ; ils sont revêtus de la personne même du Sauveur. »

Saint Jérôme nous recommande de donner aux pauvres tout ce qui est au-delà de notre nécessaire, et de faire nos aumônes avec action de grâces : « si vous avez, dit-il, quelque chose au-delà de ce qui vous est nécessaire

pour la vie et le vêtement, donnez-le aux pauvres, sachant que vous êtes en cela leur débiteur: et quand vous faites l'aumône, vous en devez plutôt rendre grâces à Jésus-Christ, que le pauvre ne vous les doit pour les biens qu'il reçoit de vous: car il faut avouer que les pauvres vous procurent de grands bienfaits; puisque l'aumône éteint nos péchés, que nous ne pourrions jamais laver autrement; selon ces paroles de l'écriture: comme l'eau éteint le feu; ainsi l'aumône éteint les péchés. »

D'après d'aussi grands avantages, il n'est pas étonnant que les pères nous exhortent à faire l'aumône avec joie, et sans tant d'examen. Saint Grégoire de Nazianze nous y fait trouver un nouvel intérêt en nous assurant que: « la promptitude et la joie de donner l'aumône, est une chose plus excellente que l'aumône même: que dans la difficulté de distinguer le vrai pauvre, il vaut bien mieux donner à ceux qui ne le sont pas, que de priver ceux qui en sont dignes par l'appréhension de donner à ceux qui en sont indignes. » S. Jean Chrysostôme traitant le même sujet, s'exprime en ces termes: » n'est-il pas ridicule de s'enquérir avec curiosité de

tout ce qui regarde la misère d'un homme, pour un morceau de pain que vous avez à lui donner ? Quand ce seroit un homicide ou un voleur, le croiriez vous indigne d'un morceau de pain, ou d'une pièce d'argent, pour l'empêcher de mourir de faim ? Votre maître et votre Seigneur ne lui refuse pas son soleil, et vous ne le trouvez pas digne d'un peu de nourriture, dont il a besoin chaque jour pour vivre ? Mais je dis plus ; quand vous le sauriez tout couvert de vices, ce ne seroit pas une raison légitime pour lui refuser ce qui lui est nécessaire pour la vie : mais les pauvres inventent, dites-vous, tous les jours mille faussetés. C'est, continue le saint évêque, ce qui les rend encore plus dignes de compassion, de ce que la nécessité où ils sont réduits, les jette dans cette extrémité de mentir pour vivre.... Ne vous ai-je pas donné plusieurs fois ? leur reprochez-vous. Quoi ! mes frères, ce pauvre, pour avoir vécu hier, ne doit-il pas vivre aujourd'hui ?....

« Si c'est un mal de refuser l'aumône à des étrangers, c'en est un bien plus grand, selon saint Ambroise, de la refuser à ses parens : c'est, dit-il,

une libéralité très-louable de ne pas abandonner ses parens quand on les sait dans le besoin ; car il est bien juste d'assister ceux qui auroient honte d'aller chercher du secours chez les étrangers. Ce n'est pas qu'il soit bon de les enrichir de ce qui pourroit servir à la nécessité des pauvres : car vous ne vous êtes pas donné à Dieu pour enrichir vos parens, mais seulement afin de vous acquérir la vie éternelle par le fruit de vos bonnes œuvres. L'ordre de Dieu est que vous nourrissiez vos parens préférablement à tous les autres pauvres : mais non que vous les enrichissiez. „ Le saint évêque représente ailleurs aux riches qu'ils sont plutôt les dispensateurs de leurs biens, qu'ils n'en sont les possesseurs, en leur disant : « ce n'est pas sans cause que Dieu qui est bon et juste, vous a imposé le devoir de donner aux pauvres, et aux pauvres, la nécessité de demander. Reconnoissez donc que vous êtes établi le dispensateur des biens du Seigneur, envers vos conserviteurs : et ne vous imaginez pas que ce ne soit que pour satisfaire votre sensualité que la terre produit toutes choses ; reconnoissez que les biens que vous possé-

dez vous sont plutôt commis pour les dispenser, que pour les posséder; vous en prenez votre plaisir pour un tems, et vous en abusez pour les faire servir à la volupté : mais quand tout cela sera passé avec votre vie, vous serez appelés devant Dieu pour rendre compte de votre administration. »

Saint Ambroise ne craint pas d'avancer : « que ce n'est pas un plus grand crime de ravir le bien de celui qui en a, que d'en refuser à celui qui n'en a pas, lorsqu'on est dans l'abondance, et qu'on peut donner..... rien, dit-il, ailleurs ne rend un chrétien aussi recommandable que la miséricorde envers les pauvres : mais la perfection de l'aumône est de la cacher sous le voile du silence, et de pourvoir si secrètement aux nécessités des pauvres, que l'on ne puisse en être loué. „ Les pauvres honteux doivent particulièrement devenir l'objet de notre sollicitude : « Il faut, mes frères, dit saint Léon, user d'une diligence ingénieuse, pour découvrir celui qui se cache sous le voile de sa modestie, et que la honte retient : il y en a plusieurs qui n'osent demander publiquement les choses dont ils ont le plus de besoin; ils

ils aiment mieux souffrir les incommodités d'une misère secrète et cachée, que de souffrir la confusion qu'ils auroient, en demandant l'aumône à découvert. Il faut donc user d'adresse pour les déterrer, et pour soulager des besoins qu'ils rougissent de découvrir, afin qu'ils aient une double consolation, voyant qu'on les soulage dans leurs nécessités, en ménageant leur pudeur. (Sermon VIII.)

On doit aussi, selon St. Grégoire de Nazianze, soulager, par préférence, ceux qui de riches sont devenus pauvres: « ceux, dit-il, qui ayant joui d'une grande fortune, tombent dans la pauvreté, sont bien plus misérables et plus à plaindre que ceux qui ont été de tous tems accoutumés a la misère ; c'est pourquoi nous devons en être plus touchés et plus portés à les assister. »

S. Augustin désire qu'on donne plus du dixième de son revenu, afin que notre justice soit plus parfaite que celle du Pharisien.

Plus on a d'enfans, plus, selon St. Cyprien, on doit multiplier ses aumônes : « le grand nombre d'enfans que vous avez, me direz-vous, vous empêche de faire de grandes aumônes ; mais

c'est au contraire ce qui doit vous obliger à en faire d'avantage : car plus vous avez d'enfans, plus vous avez de personnes pour qui vous devez prier Dieu, dont vous devez racheter les péchés, et purifier les ames, et pour le salut desquels vous avez à travailler. »

Saint Augustin veut que les pères et mères comptent toujours un enfant de plus, afin de faire au moins la portion de Jésus Christ.

Saint Athanase recommande de ne pas attendre à la mort pour donner aux pauvres : « si on me demande, dit ce père, comment on peut appeler les aumônes qu'on laisse aux pauvres en mourant, je réponds qu'on peut les appeler des sacrifices morts. Si néanmoins celui qui les fait a déjà été miséricordieux envers les pauvres, les aumônes qu'il fait en mourant ne laissent pas d'être agréablement reçues de Dieu. »

Le grand saint Grégoire exige qu'on prête aux pauvres, mais sans usure : « car, dit-il, c'est un crime à peu-près égal de ne pas prêter au pauvre, ou de lui prêter avec usure ; car si l'un est inhumain, l'autre est un gain sordide et illégitime. » La loi de Dieu défend

l'usure; et, comme l'enseigne saint Jérôme : « l'usure n'est autre chose que de recevoir plus qu'on n'a donné.» Terminons cet important article de la charité pour les pauvres, par le magnifique éloge qu'en fait S. Cyprien : « l'aumône, dit ce père, est quelque chose d'excellent et de divin, c'est la consolation des fidèles, le gage et l'assurance de notre salut; le fondement de notre espérance, le bouclier de notre foi, le remède de nos péchés.» Et disons avec saint Augustin : « que si chacun usoit de son bien selon les desseins de Dieu, il n'y auroit ni pauvres ni riches. »

CHAPITRE NEUVIÈME.

Doctrine des saints Docteurs de l'Eglise, sur le Dogme, la Morale et la Discipline.

Sur la Foi.

La foi de l'Eglise n'est susceptible d'aucune nouveauté, dit Saint Léon; ce que les prophètes ont annoncé, les apôtres l'ont prêché: incapable d'aucun

changement, on ne peut rien ajouter à cette foi, et on ne peut rien en retrancher : simple de sa nature, elle cesseroit d'être foi, si elle cessoit d'être une, suivant ce que dit l'apôtre : il n'y a qu'un Seigneur, qu'une Foi et qu'un Baptême. Aussi l'a-t-on regardée comme le meilleur rempart qu'on puisse opposer aux ennemis de l'Église, parce qu'en effet, la foi catholique est celle que nous avons reçue des apôtres, par les Saints-Pères, avec le secours du Saint-Esprit. C'est elle qui a vaincu le démon, qui a brisé les liens de ceux qu'il avoit enchaînés; c'est elle qui arrache les hommes au monde pour les conduire au ciel; les portes de l'enfer ne prévaudront point contre cette foi : elle est si bien établie par la grâce de Dieu, que la malice et les efforts des hérétiques ne pourront la renverser; la perfidie des payens ne sera pas assez forte pour la détruire ou pour la corrompre. La fermeté de cette foi, qui a rendu le prince des apôtres si recommandable, durera éternellement; et de même que ce que saint Pierre a cru de Jésus-Christ, subsistera toujours, ainsi, ce que Jésus-Christ a établi sur la foi de saint Pierre, subsistera éternellement. La foi catholique est la

seule qui sanctifie le genre humain, et qui lui donne la vie; c'est la pierre sur laquelle la cité de Dieu est bâtie, et qui par sa solidité détruit toutes les sectes qui prennent naissance dans les différentes opinions des hommes; mais en quoi consiste l'excellence et le mérite de la foi? en ce que les esprits étant remplis de ces livres lumineux, ils croient sans hésiter, ce qu'ils ne voient pas des yeux du corps, et ce qui ne frappe point leurs sens, et ils attachent leurs désirs sur des biens qui se dérobent à leurs yeux, n'étant pas possible que personne fût justifié par la foi, si notre salut dépendoit des choses qui tombent sous les sens. Mais telle est la vertu de la foi, qu'elle nous représente aussi vivement les mystères que si nous en avions été les témoins, soit qu'on se rappelle le passé, soit qu'on étende ses vues sur l'avenir, la connoissance de la vérité n'est point retardée par la distance des tems: le symbole des apôtres est la régle de notre foi, et nous devons tâcher de convaincre notre esprit de tout ce que nous y lisons, et tout ce que nous entendons dire de contraire à ce symbole catholique et apostolique, croyons que c'est

une doctrine mortelle et de l'invention du démon ; ce symbole qui est composé d'autant d'articles qu'il y avoit d'apôtres, suffit pour détruire toutes les hérésies. C'étoit l'usage dans toutes les églises du monde de le faire réciter à ceux que l'on préparoit au baptême ; ils le récitoient encore en présence de témoins, lorsqu'ils recevoient ce sacrement.

VERTUS THÉOLOGALES.

Foi, espérance et charité, fondées sur la foi.

I. *sur la Foi.*

« Il y a, dit saint Bernard, la foi des préceptes, la foi des miracles, la foi des promesses : par la première nous croyons en Dieu ; par la foi des miracles nous croyons à un Dieu ; par la troisième nous mettons notre confiance en Dieu : croire en Dieu, croire à Dieu, c'est espérer en lui, c'est l'aimer : voilà la fin des préceptes. La foi des miracles nous fait croire à un Dieu qui est tout-puissant. Par la foi des promesses, nous avons une entière confiance que Dieu ne manquera jamais à ses promesses. »

II. *Sur l'Espérance.*

« Il y a aussi trois sortes d'espérance, fondées sur trois sortes de foi : car la foi des préceptes, produit l'espérance du pardon ; la foi des miracles, produit l'espérance de la grâce ; la foi des promesses, produit l'espérance de la gloire. »

III. *Sur la Charité.*

« Il y a aussi trois sortes de charité; la charité d'un cœur pur; la charité d'une bonne conscience ; la charité d'une foi pure. La pureté regarde le prochain ; la conscience nous regarde ; la foi regarde Dieu. La pureté consiste à faire tout ce qu'on fait, ou pour l'utilité du prochain, ou pour la gloire de Dieu. »

IV. *Suite de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.*

« La foi, enseigne saint Ignace, est le commencement de la vraie vie, et la

charité en est la fin. Ces deux vertus ensemble viennent de Dieu, et les autres qui nous rendent bons, n'en sont que la suite. » L'espérance des biens à venir, nous fait-souffrir avec joie les maux présens : « Que la vigne trompe l'attente du vigneron ; que l'olivier manque ; que les herbes et les bleds meurent dans les champs ; qu'est-ce que cela fait à des chrétiens, à des serviteurs de Dieu ; que toutes sortes de biens et de délices attendent dans le royaume céleste ? Ils se réjouissent sans cesse dans le Seigneur ; ils tressaillent d'allégresse en Dieu ; et quand ils jettent les yeux sur les récompenses à venir, il n'y a point d'adversités qu'ils ne supportent avec patience, comme l'assure saint Cyprien. » Dieu seul, dit St. Augustin, est le partage des saints. Que les gens du monde se choisissent pour héritage les biens temporels et terrestres ; car les Sts. ont pour partage un Dieu qui est éternel ; et qui est-ce qui pourroit les remplir et les satisfaire de tout ce que Dieu a fait, si lui-même ne la remplissoit pas ? Celui qui croit en Dieu, qui espère en lui, et qui l'aime, comprend avec le même saint docteur ; que l'on ne doit aimer que les

biens intérieurs ; et que pour tous les autres, l'on en peut user pour la nécessité, mais non jamais pour le plaisir : il considére que Jésus-Christ n'a rien voulu posséder sur la terre de tout ce que les hommes y aiment le plus ; non qu'il ne le pût, s'il l'eût voulu, ajoute saint Augustin, mais afin de persuader aux hommes, en dédaignant toutes ces choses, qu'ils les doivent aussi mépriser ; et que ceux qui les aiment, le méprisent véritablement lui-même » (avec les biens célestes qu'il a promis) : « car, comme le dit saint Jérôme, il est bien difficile, ou plutôt impossible d'aimer, de jouir, et des biens présens, et de ceux qui sont à venir ; de passer de ces délices à d'autres délices. » Il faut donc croire avec saint Chrysostôme : « que c'est une grande richesse que la pauvreté, quand on sait la supporter avec patience et avec sagesse ; que c'est un trésor qui ne peut être ravi. »

Croyons en Dieu, espérons en Dieu, n'aimons que Dieu. Méprisons tout pour son amour, et soyons assurés que lui-même sera notre récompense éternelle.

CHAPITRE DIXIÈME.

Doctrine des Saints Docteurs de l'Eglise, sur le dogme, la morale, et la discipline.

Sur les quatre fins dernières.

I. Sur la Mort.

Un chrétien ne doit pas s'affliger d'aller à Dieu par la mort: « n'est-ce pas, dit saint Cyprien, une chose bien injuste et bien déraisonnable, de demander que la volonté de Dieu se fasse, et de ne lui pas obéir sans contradiction, lorsqu'il veut nous tirer de ce monde? Nous nous roidissons, nous faisons résistance, et comme des serviteurs obstinés, nous sommes conduits avec chagrin et malgré nous en la présence de notre maître: nous ne quittons pas la vie volontairement; mais par nécessité et à regret: et cependant nous prétendons que celui que nous allons trouver en dépit de nous, doive nous récompenser de ses biens célestes. Pourquoi donc

demander à Dieu que le Royaume des Cieux arrive ? Si la cupidité où nous sommes sur la terre nous plaît, pourquoi le prier instamment et si fréquemment qu'il accélère le tems de son règne, si nous aimons mieux obéir au monde que de régner avec Jésus-Christ dans le Ciel ? car plus on vit, plus on pêche. « Comment, s'écrie saint Ambroise, désirons-nous avec tant de passion de demeurer en cette vie, puisque plus elle sera longue, et plus le poids de nos péchés s'appesantira.,, " Nous sommes tous les jours pressés de tant de maux, reprend saint Cyprien, et exposés à tant de périls, et cependant nous prenons plaisir à demeurer encore longtems en cette vie, parmi tant d'épées nues, dont le démon nous menace à tout moment. Au lieu de souhaiter d'aller bientôt à Jésus-Christ, par une mort prompte. ,, ce saint martyr nous exhorte à désirer la mort, pour jouir de la vie éternelle : « Nous devons, dit-il, considérer que nous avons renoncé au monde, et que nous n'y demeurons plus que comme des voyageurs et des étrangers. Embrassons donc ce jour bien heureux, qui introduira chacun de nous dans sa demeure tranquille ;

qui nous ayant délivrés du monde, et détachés des liens de la chair, nous établira dans le paradis, et nous donnera entrée dans le royaume céleste. Quel est l'étranger qui ne se hâte de retourner à sa patrie ? Quel est le passager qui ne souhaite un bon vent pour revoir au plutôt ses parens et ses amis ? Le paradis est notre patrie, les patriarches sont nos parens ; un grand nombre de nos amis, de nos frères, de nos enfans nous y attendent, déjà, sûrs de leur salut, et encore en peine du nôtre : quelle joie pour eux et pour nous, de nous voir ensemble ! Quel plaisir de jouir d'un royaume céleste, sans plus craindre de mourir, et avec assurance de vivre toujours, de posséder une éternelle félicité ! „ Il faut gémir cependant dans l'attente des biens du ciel, selon ces paroles de saint Augustin : » si vous espérez le bonheur du Ciel, vous devez être dans la joie ; mais parce que vous l'attendez avec patience, dous devez encore gémir durant cette vie. »

L'essentiel est de nous tenir prêts à répondre à Dieu, lorsqu'il voudra nous appeler à lui, et ne pas attendre au moment de la mort à nous préparer : » que

personne, dit saint Augustin, ne s'imagine, que lorsque la mort le viendra surprendre inopinément, il ait lieu de faire une confession de ses fautes, qui soit capable de le faire revenir à Dieu; car celui qui, pendant la vie, ne voudra pas s'humilier par la confession, de son iniquité, sera humilié (à la mort), par le poids de la main de Dieu. » N'attendons donc pas au dernier instant, pour nous réconcilier avec lui, et pour nous désabuser du néant du monde: » disons utilement durant cette vie, toutes choses passent; de crainte que nous ne disions inutilement à notre mort, toutes choses sont passées. » (St. Augustin). La considération de la mort doit réprimer l'orgueil des richesses: « prenez garde, dit-il, que votre cœur ne s'eleve dans l'abondance des richesses, et qu'il ne vienne à oublier Dieu, qui est le seigneur des richesses; car, qu'avez-vous, ô homme! que vous n'ayez reçu de lui? Tous ces biens terrestres ne passent-ils pas comme une ombre? Et êtes-vous vous-même autre chose que cendre et terre? Regardez donc les tombeaux, discernez si vous le pouvez, les pauvres et les riches. Nous étions nuds en venant au monde,

et nous sortons aussi nuds : il n'y a aucune différence entre les corps morts. L'indigence du pauvre lui est utile : elle donne de l'exercice à son corps ; elle ne le détruit pas. Et vous imaginez-vous que les riches soient si heureux ? demande saint Chrysostôme. Vous voyez de combien de choses ils jouissent ; mais vous ne voyez pas de combien d'autres ils ont besoin : il n'y a donc, pendant cette vie, de vrai bien que la vertu, ni de vrai mal que le péché. »

II. *Sentimens de saint Cyrille, sur les fins dernières.*

Sur le Jugement.

« Je crains la mort, dit ce grand saint, parce qu'elle m'est amère ; j'appréhende la gêne, parce qu'elle ne finit jamais ; je crains le tartare, parce qu'il n'y a point de chaleur : je crains les ténèbres, parce qu'elles sont séparées de la lumière ; je crains lever empoisonneur, parce qu'il n'a point de fin : Je crains les esprits qui doivent présider à mon jugement, parce qu'ils sont impitoyables. Lorsque je me repré-

sente l'arrêt terrible et irréfragable de ce jour, le tribunal respectable, et le juge incorruptible, je frissonne. J'appréhende le fleuve de feu qui coule devant le tribunal, sa flamme pénétrante qui consume tout, et ses pointes aiguës. J'ai peur des peines les plus cruelles. Je crains un suplice qui n'a point de fin, des chaînes qu'on ne peut rompre. Le grincement des dents et des pleurs qu'on ne peut adoucir. Je crains des preuves inévitables, parce que ce juge n'a pas besoin, ni d'accusateurs, ni de témoins, ni de démons, ni de preuves. Il expose aux yeux des coupables, leurs actions, leurs paroles, leurs desseins. Personne ne peut venir au secours, ni soustraire aux peines, le père ni la mère, le frère ni la sœur, les parens ni les voisins, les amis ni les protecteurs, les présens ni les richesses; en un mot, tout le faste de la puissance ne sert de rien : au contraire, toutes choses, comme la cendre, se dissipent en poussière, il ne reste que le seul coupable, qui est condamné ou absous, selon ses actions. Ah ! malheureux ! que je suis véritablement malheureux ! Je sens ma conscience qui me reproche, et toutes les écritures qui me crient ;

voilà les crimes abominables que tu as commis. Oui, malheur à moi ; j'ai profané le temple de mon corps, j'ai contristé votre esprit saint, ô mon Dieu ! vos ouvrages sont sans acception ; vos jugemens sont justes, vos voies sont droites, et vos desseins impénétrables. Je souffre éternellement, pour la jouissance passagère d'un péché. Je brûle, pour avoir procuré quelques plaisirs à mon corps. Je reconnois la justice de vos jugemens : vous m'appeliez, et je n'obéissois pas : vous me donniez des préceptes, et je n'y faisois pas attention. Vous m'avertissiez, et je tournois en ridicule vos avertissemens : je lisois, et j'acquérois quelques connoissances ; mais je faisois toutes ces choses avec négligence, paresse et lâcheté : je me livrois aveuglément à différentes occupations, à des troubles, à des disputes ; et triomphant dans le sein de la molesse, je m'abandonnois tout à fait aux plaisirs et aux débauches : j'y ai passé mes années, mes mois et mes jours, et je n'ai employé mon travail et mon occupation, qu'à des choses caduques et périssables : je ne réfléchissois jamais, et je ne considérois point la crainte et la terreur, le combat, l'agitation où

devoit se trouver une ame qui se sépare de son corps. „

Bonheur de ceux qui se sont préparés à ce Jugement.

« O mes frères ! continue saint Cyrille, quel sera notre état, lorsqu'il faudra rendre compte, chacun en particulier, des actions que nous aurons faites, grandes ou petites ? car devant ce juge, nous aurons à répondre de nos paroles, mêmes inutiles : que deviendrons-nous à cette heure ? Mais si Dieu nous est propice, quelle joie ne ressentirons-nous pas d'être placés à la droite du Roi ! Quels doivent être les sentimens de notre reconnoissance à la vue, de ce plaisir inéfable, lorsque le roi des rois dira avec un air de bienveillance, à ceux qui seront à sa droite : soyez les biens venus, les heureux de mon père; possédez le royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde, (saint Mathieu, 25. 34.); alors nous entrons dans la possession de ces biens, que l'œil n'a jamais vu, dont l'oreille n'a jamais entendu parler, et que le cœur de l'homme n'a jamais compris; en un mot, nous posséderons tout ce que Dieu a préparé à ses amis.

« Car, dit saint Chrysostôme: s'il y a un Dieu, comme il n'en faut pas douter, il s'en suit aussi, qu'il est juste: étant juste, il rendra à chacun selon qu'il le mérite; et comme d'ailleurs, nous voyons que tous les hommes ne sont pas traités ici selon leurs mérites, cela nous fait indubitablement conclure, qu'il y a une autre vie où l'on nous prépare d'autres rétributions, et où la justice de Dieu se fera connoître dans toute son équité, en départant à chacun des hommes ce qu'il aura mérité. » « Heureux donc, reprend saint Cyrille, celui qui s'abaisse, s'humilie, se méprise, et se condamne pour Dieu! Le Seigneur suprême l'élève, les anges le louent, et au dernier jugement, il ne sera point placé à la gauche. Heureux l'homme qui persévère dans la prière et prolonge son jeûne, et qui ressent de la joie dans les veilles, qui resiste et s'oppose au sommeil, qui fléchit les genoux pour chanter les louanges de Dieu, qui jette ses regards vers le ciel, et qui pense sans cesse au seigneur qui est assis sur le trône de gloire, qui sonde le cœur et pénètre jusqu'au reins! car celui-là, jouit des biens éternels, et devient le fils, le frère, l'ami et l'héritier de Dieu. »

Sort différent de ceux qui auront bien ou mal fait.

» Celui qui murmure, qui supporte avec peine l'adversité, et qui, ennuyé de la souffrir, prononce des malédictions, et ne suit pas les mouvemens de l'esprit, est dans l'erreur. Le Seigneur loue celui qui est doux, humain et modeste, les esprits le déclarent heureux, et les hommes font son éloge ; mais celui qui est dur, emporté, et sujet à la colère, est détestable aux yeux de Dieu; il a pour nourriture une portion de l'amertume des démons ; pour vin, le fiel des dragons, et pour breuvage, le poison mortel des aspics. Ceux qui ont le cœur pur verront la gloire de Dieu ; et ceux qui ont l'esprit corrompu, n'auront pour objet que le diable, ceux qui commettent des crimes, qui forment de mauvaises pensées, qui méditent du mal contre les autres, se séparent eux-mêmes de la communion de Dieu : enfin, les personnes qui s'occupent à relever leur teint avec du rouge, et leur blancheur avec du fard, et qui s'ajustent devant un miroir pour porter les autres au mal, exciter en eux

des passions et un amour impudique, seront traités au jour du jugement, comme des impies, et seront punis pour avoir méprisé les préceptes de Dieu. » (Saint Cyrille.)

Ceux-là seulement, qui auront commis publiquement le crime, ne seront pas traités en impies, mais tous ceux qui l'auront commis aux yeux de Dieu; et s'il est un homme qui puisse s'y soustraire, on lui permettra, avec saint Anselme, de donner un libre cours à toutes ses passions : « Si vous trouvez, dit ce père, un lieu où vous puissiez croire que Dieu n'est pas, vous y pouvez pécher en toute liberté. Mais celui qui a creusé des abymes, voit tout ce qui se passe dans les lieux les plus écartés, dans les antres les plus profonds, dans l'obscurité la plus noire. Si le bruit public semble vous absoudre, ne laissez pas de vous condamner au tribunal de votre propre conscience, » parce que vous ne serez pas excusé à celui de Jésus-Christ. « Il faut donc, comme le recommande saint Grégoire le Grand, veiller sur nos pensées, sur nos paroles et sur nos actions; de crainte ou que notre esprit ne s'embarasse dans une infinité de soins inutiles pour les

choses extérieures, ou bien qu'il ne s'enfle de la retenue avec laquelle il a su modérer ses soins, afin qu'usant dans le cours de cette vie, d'une continuelle circonspection dans la vue des jugemens de Dieu, nous puissions éviter les supplices de l'éternité. »

III. *Sur le Purgatoire.*

« Ne me corrigez pas dans votre colère, ô! mon Dieu, s'écrie saint Augustin, afin de me corriger plutôt en cette vie, et de me rendre tel qu'il n'y ait plus rien en moi qui doive être purifié; non-seulement contre le feu éternel qui tourmentera éternellement les impies, mais contre celui qui purifiera ceux qui ne laisseront pas d'être sauvés, quoiqu'en passant par le feu; parce que l'on dit de ces personnes qu'elles seront sauvées, on méprise le feu par lequel elles passeront: cependant ce feu ne laisse pas d'être plus horrible que tout ce qu'un homme peut souffrir dans cette vie. » « Le purgatoire, dit saint Césaire, sera beaucoup plus difficile à soutenir, que toutes les peines que l'on peut sentir ou même s'imaginer en cette vie. « Que sera-ce du feu de l'enfer?

IV. *Sur l'Eternité des peines des damnés.*

Saint Augustin rappelle que l'Eglise a condamné l'erreur de ceux qui promettoient le pardon au Diable, après de grands et de longs supplices. Les Saints qui l'ont condamné, ne l'ont pas fait, dit ce père, pour avoir envié la béatitude à personne ; mais c'est qu'ils ont vu que ce seroit anéantir l'arrêt que le sauveur prononcera au jour du jugement, en disant: retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel, qui est préparé pour le diable et ses anges. Ces paroles montrent en effet très-clairement ; que le diable et ses anges brûleront dans un feu éternel ; que si cela est ainsi, comment pourroit-on prétendre que les hommes, ou mêmes quelques-uns, seront délivrés de cette éternité de peines après de longues souffrances, à moins de donner atteinte à la foi qui nous enseigne que le supplice des démons sera éternel. D'ailleurs quelle apparence d'entendre le supplice éternel d'un feu qui doit durer long-tems, et la vie éternelle, d'une vie qui doit durer toujours ? vu que Jésus-Christ, au même lieu et dans la

même période, comprenant l'un et l'autre, a dit : ceux-ci iront au feu éternel, et les justes dans la vie éternelle. Puis donc que la vie éternelle des Saints ne finira point, il en sera de même sans doute, des supplices des damnés. (Saint Augustin.)

V. *Sur le bonheur du Ciel.*

« Quand les ames fidèles qui appartiennent à Jésus-Christ sont détachées de leurs corps à la fin de cette vie, les puissances malignes et envieuses, c'est-à-dire les démons, n'ont, dit le même saint docteur, aucun lieu de s'en saisir. Libres donc de leur servitude et de tous les maux par le divin médiateur, elles sont reçues par les saints anges, et placées lorsqu'elles sont épurées de toute corruption, dans des demeures tranquilles, jusqu'à ce qu'elles reçoivent leurs corps incorruptibles, qui ne leur sera plus un poids, mais un rehaussement à leur gloire. Dans la félicité éternelle, on aura tout ce que l'on aime, et l'on ne désirera pas ce que l'on n'aura point. Il n'y aura rien qui ne soit bien : Dieu y sera notre souverain bien, et les amateurs de ce bien su-

prême l'auront toujours présent pour en jouir. Le comble de leur bonheur consistera en ce qu'ils seront assurés, qu'il durera éternellement. Dieu sera la fin de nos désirs, on le verra sans fin, on l'aimera sans dégoût, on le louera sans lassitude; et cette occupation sera commune à tous, de même que la vie éternelle. Mais il n'est pas possible de savoir quel sera le degré de gloire proportionné au mérite de chacun. »

L'héritage de ceux qui craignent Dieu, c'est le royaume des cieux, la vie éternelle, Dieu même : « vous avez donné l'héritage à ceux qui craignent votre nom. Quel est cet héritage ? Le prophète ne le dit pas ; mais il nous laisse le soin de le chercher. Dieu a promis, par la bouche de Moïse, une terre où devoit couler le lait et le miel: mais il nous laisse à chercher quel est l'héritage qu'il donne à ceux qui le craignent, vous le trouverez, dit Eusèbe, dans les béatitudes que prononce notre Sauveur, où il dit : heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume de Dieu est à eux ! Vous avez encore cette parole du Sauveur, par laquelle il dit : Il recevra beaucoup plus dans le siècle futur, il aura pour héritage la

vie

vie éternelle, et dans le ps. 15. Cet héritage est manifesté par ces mots : le Seigneur est la portion qui m'est échue en héritage : et certes mon héritage est pour moi l'héritage le plus excellent. » Lorsqu'on ne s'occupe que de ce céleste héritage, quand on ne pense plus qu'aux commandemens de Dieu, et aux récompenses que Jésus-Christ nous a promises, on ne veut plus rien ici, comme l'assure saint Cyprien, que ce que Dieu veut ; et quoiqu'on soit encore dans un corps mortel, on ne vit plus de la vie du siècle présent, mais de la vie du siècle à venir. » On goûte ces paroles de saint Chrysostôme : « vous n'êtes ici que comme un hôte et un passager ; le ciel est votre pays ; c'est là où vous devez faire passer tout ce qui est en votre pouvoir ; et avant même d'en jouir dans cette divine patrie, vous en recevrez dès ici une espèce de récompense : car celui qui se nourrit en cette vie de l'espérance des biens célestes, et est rempli de la confiance de les obtenir, goûte déjà par avance le bonheur du royaume éternel. » Tertullien fortifie cette confiance par la vue du corps de Jésus-Christ,

dans le Ciel : « comme Jésus - Christ, dit - il, nous a laissé pour gage son esprit saint, il a aussi reçu de nous notre chair pour gage, puisqu'il a emporté ce même gage dans le ciel, en attendant que toute la masse, et comme la somme entière y soit portée : soyez donc en assurance, ô! chair et sang de l'homme ; vous avez acquis en Jesus - Christ un droit sur le ciel et sur le royaume de Dieu. Si l'on dénie que vous l'ayez en Jésus-Christ, il faut que l'on dénie aussi que Jésus-Christ soit dans le ciel, dont on veut vous dénier l'entrée. » Que Jésus-Christ, dès cette vie, nous tienne donc lieu de tout, puisque selon ces belles expressions de St. Ambroise : « il nous est toutes choses. Si vous êtes blessé, nous dit-il, il est votre médecin : si vous êtes brûlé d'une fièvre ardente, il vous est une fontaine : si vous êtes accablé sous le poids de l'iniquité, il est pour vous la justice : si vous avez besoin de secours, il sera votre protecteur : si vous craignez la mort, il est la vie : si vous désirez d'aller au Ciel, il est la voie : si vous fuyez les ténèbres, il est la lumière : si vous avez besoin de manger, il est votre nourriture. Goûtez donc, et voyez combien le Seigneur est doux ; heureux est l'homme qui espère

en lui, « et qui embrasse avec ardeur tous les moyens qui lui procureront le bonheur de régner éternellement avec lui ! »

CHAPITRE ONZIÈME.

Doctrine des saints Docteurs de l'Eglise, sur le Dogme, la Morale et la Discipline.

Sur différents sujets.

I. *Sur les Persécutions.*

SOUVENT, selon saint Athanase, on ne mérite pas moins à fuir les persécutions, qu'à si exposer : « celui qui meurt, dit ce père, trouve dans la mort le repos et la délivrance de ses misères ; mais celui qui fuyant la persécution, est dans la frayeur et l'attente continuelle de ses ennemis, trouve la fuite plus pénible et plus fâcheuse que la mort même ; c'est pourquoi ceux qui meurent dans leur fuite, ne meurent pas sans gloire, mais méritent la couronne du martyre : il ne faut être

dans la persécution ni téméraire, ni lâche : les bienheureux pères qui nous ont précédés, n'ont point cédé à la crainte de la persécution; mais ils ont montré la force de leur courage, en gardant en ces rencontres une très-sage conduite ; se cachant d'abord en des lieux secrets où ils avoient beaucoup à souffrir, mais se montrant ensuite lorsque le tems de la mort étoit arrivé ; ayant également soin, et de ne pas éviter avec lâcheté le tems de mourir, et aussi de ne point prévenir le terme prescrit par la divine providence ; de crainte que si leur témérité les eût exposés, ils ne se fussent rendus eux-mêmes cause de leur mort : si quelquefois il y a eu des saints qui se soient présentés devant les tyrans, durant la persécution, il ne faut pas attribuer ce mouvement à la témérité, mais plutôt croire ce qu'ils en disoient eux-mêmes, que c'étoit le Saint-Esprit qui les poussoit à se découvrir, et à s'offrir volontairement au martyre.

» La fuite, continue saint Athanase, a souvent été très-utile aux peuples fidèles ; c'est pourquoi ils se sont quelquefois cachés, afin de se réserver comme de sages médecins, pour le tems auquel ils pourroient être utiles à

leurs malades. » Et si saint Hilaire va nous dire que Dieu n'a pas besoin des hommes pour soutenir son église, c'est dans un sens bien différent.

« Abus déplorable, et folle prétention de nos jours! dit le saint évêque de Poitiers: on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, et que les puissances de la terre sont nécessaires à la défense de son église. Eh! je vous le demande à vous évêques, qui pensez ainsi! de quels appuis se sont servis les apôtres, pour prêcher l'évangile? Quelles puissances leur ont aidé à annoncer Jésus-Christ, et à convertir presque toutes les nations, en les ramenant du culte des idoles, au culte du vrai Dieu? Appeloient-ils quelqu'officiers de la cour, quand ils chantoient les louanges de Dieu en prison, dans les fers, et après les coups de fouet? Saint Paul formoit-il l'église de Jésus-Christ, par les édits de l'Empereur, quand il étoit donné lui-même en spectacle dans le théâtre? Je pense qu'elle se soutenoit sans la protection de Néron, de Vespasien ou de Dèce, dont la haîne contre le christianisme a relevé l'éclat de cette doctrine céleste! Lorsqu'ils se nourissoient du travail de

leurs mains, qu'ils s'assembloient en secret dans les maisons particulières; qu'ils parcouroient les bourgades, les villes, les différentes contrées de la terre; malgré les ordonnances du sénat et les édits des princes, croirai-je qu'alors ils n'avoient pas le royaume des Cieux? C'est tout le contraire : jamais Jésus-Christ n'a été annoncé avec plus de force, que quand on a voulu empêcher la prédication de l'évangile.»

Qu'aucun prétexte de zèle pour le soutien de l'église ne vous engage donc jamais à chercher la protection de ceux qui gouvernent, par quelque lâche condescendance qui deviendroit plus propre à affoiblir la foi dans les fidèles, qu'elle ne serviroit à la raffermir : obéissons aux puissances, Jésus-Christ nous l'ordonne, saint Paul nous le recommande. Mais comme l'enseignent les saints pères : en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu, et à celles de son église : l'union de sentimens et de conduite entre les ministres de Jésus-Christ, sont les premiers moyens qu'ils doivent employer pour soutenir et maintenir la foi, selon ces paroles de saint Cyrille : « si nous sommes tous les ministres de notre Sauveur, et si le

ministère de sa prédication nous a été confié, pourquoi ne sommes nous pas tous unis à lui pour ne vouloir que ce qui l'intéresse? »

II. *Souffrir avec patience, à l'exemple de Jésus-Christ, et en union avec lui dans les persécutions.*

« Ce seroit, dit saint Cyprien, une grande honte à un chrétien, de ne pas vouloir souffrir, n'étant que le serviteur, ce que le maître a bien voulu souffrir le premier, et de faire difficulté d'endurer pour ses propres péchés, ce que Jésus-Christ a enduré pour ceux d'autrui. Le fils de Dieu a souffert pour nous rendre enfans de Dieu, et les enfans des hommes refusent de souffrir pour conserver la qualité d'enfans de Dieu! » Il est cependant un genre de peine, que selon St. Jérôme, il ne nous est pas permis de souffrir, c'est le soupçon de l'hérésie : « je ne veux pas, dit-il, que qui que ce soit, souffre patiemment et sans se défendre qu'on le soupçonne d'hérésie, de crainte que sa dissimulation et son silence ne passent pour un consentement, dans l'esprit de ceux qui

ne connoissent pas son innocence. » Tous les saints pères ont témoigné une si grande horreur pour le schisme et pour l'hérésie, qu'ils défendoient avec soin aux fidèles d'avoir aucune communication avec ceux qui étoient atteint de ce crime. Voici comment en particulier le pape St. Léon s'en explique : «Mes F., nous vous avertissons, par les soins paternelsque nous devons prendre de votre conduite, de n'avoir aucun commerce, ni aucune société avec les ennemis de l'église catholique. » Saint Jérôme regarde : « que c'est un effet de la colère de Dieu, quand un peuple méchant et incrédule, écoute plutôt les faux prophêtes que les véritables, » Ces faux prophêtes, séparés de l'église par le schisme ou par l'hérésie, ne peuvent avoir part au salut, dit St. Augustin, s'ils ne retournent dans le sein de cette église catholique, parce que hors d'elle il n'y a point de salut.

Au défaut des persécutions intérieures, Dieu permet que le chrétien en souffre d'intérieures : « vous vous trompez, mon frère, vous vous trompez, si vous vous imaginez que le chrétien puisse jamais être exempt de persécutions, et lors même que vous ne

sentez pas que votre ennemi vous attaque plus fortement ; car votre adversaire tourne sans cesse autour de vous comme un lion furieux qui cherche à vous dévorer ; et après cela vous vous figurez être en paix ! » (Saint Jérôme). Saint Augustin nous assure que tout chrétien doit être châtié dans cette vie, à l'exemple de Jésus-Christ : « ne prétendez pas, dit-il, vivre sur la terre sans châtiment et sans douleur, à moins de vouloir être déshérité ; car Dieu châtie tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans, sans en excepter aucun, et non pas même son fils unique, qui quoique exempt de péché, ne l'a pas été de châtiment. »

III. *Comment, selon St. Grégoire de Nice, l'affliction nous rend heureux.*

« Le verbe divin, appelle bien heureux ceux qui pleurent ; non que l'affliction soit une félicité par elle-même, mais à cause du bonheur qu'elle nous procure. » Car : « si nous souffrons avec Jésus-Christ, dit saint Léon, nous régnerons aussi avec lui. Les martyrs qui ont répandu leur sang pour sa

gloire, ne sont pas les seuls qui peuvent aspirer à cette récompense, parce que tous les fidèles qui servent Dieu, et qui observent ses commandemens, sont crucifiés avec Jésus-Christ. Ainsi ils seront couronnés avec lui. Que chacun offre donc à Dieu ce qu'il pourra, en quelque tems que ce soit, en quelque genre de vie, et quelque état de fortune, selon que ses forces le lui permettront, et selon la mesure de la grâce qui lui est donnée, afin que chacun pratiquant les différentes vertus qui lui conviennent, nous remplissions toutes les diverses demeures du royaume céleste et éternel, » (Saint Grégoire de Nazianze.) Il faut toujours avancer tandis qu'on est dans cette vie, comme le dit St. Léon : « la nature est fragile ; à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, on tombe dans le relâchement par sa propre foiblesse ; mais on peut aussi toujours s'élever plus haut quand on s'efforce. Une pratique des parfaits consiste à n'avoir point de présomption de leurs perfections ; ils continuent leur course avec la même ferveur, pour ne pas s'exposer au hasard de tomber en se relâchant du désir d'avancer toujours. Personne n'est si saint, ni si par-

fait, qu'il ne puisse ajouter encore quelque nouveau degré à sa sainteté et à sa perfection. »

IV. *C'est dans les plus vertueux que l'orgueil est à craindre ; le remède est l'humilité.*

« Ce n'est pas tant dans les esprits paresseux et tièdes, ni dans les pesans et les grossiers, selon saint Ambroise, que dans ceux qui sont les plus fervens et les plus riches en bonnes œuvres, que le démon s'insinue par la tentation de la gloire humaine ; et il fait souvent tomber par l'élévation de l'orgueil ceux qu'il n'avoit pu ébranler en autre chose par les plus violens efforts, jugeant que plus ils étoient élevés en sainteté, plus ils étoient propres à tomber dans ses embûches : plus nous nous perfectionnons dans la pratique des commandemens, continue le saint évêque, plus nous avons sujet de craindre que notre ame s'enflant par la connoissance de sa propre vertu, et devenant avide de louanges, ne s'emporte dans un excès d'orgueil qui la souille de présomption, lorsqu'elle se croit plus vertueuse. » Et une chûte qui vient d'orgueil est pres-

qu'incurable : « quand on est tombé, on se relève facilement, si l'on a recours au souverain réparateur pour implorer son assistance ; mais quand notre ruine vient d'orgueil, elle est comme irréparable ; car il arrive, ou que le superbe ne reconnoît que très-difficilement son péché, ou s'il le reconnoît, il n'a pas recours à l'assistance du souverain médecin pour être guéri ; mais il en cherche en lui-même le remède ; de sorte qu'il n'y a pas lieu d'espérer de guérir du mal, lorsque le remède même est une maladie. » L'esprit de Dieu l'abandonne, et ne repose point en lui.

« Quand Dieu eut créé les diverses espèces de bêtes, il ne se reposa pas encore, il ne se reposa qu'après avoir fait l'homme à son image. Ecoutez encore ailleurs où il se plaît à se reposer ; c'est, dit le même St. Ambroise, en celui qui est humble, qui est paisible, et qui écoute avec crainte et respect ses paroles. Soyez donc humble et paisible, afin que Dieu repose dans votre cœur. »

« Soyez humble, nous recommande saint Auselme, soyez fondés en l'humilité, humiliez-vous, faites-vous petit, très-petit, le dernier de tous ; ne vous

préférez à personne, ne pensez pas l'emporter sur qui que ce soit. Regardez tous les autres comme vous étant beaucoup supérieurs, pensez que vous êtes le plus vil et le plus abject; mettez-vous au-dessous de tous, et sous les pieds de tous, quand vous seriez en effet le plus grand et le plus digne d'honneur; conservez un cœur doux et humble, tenez-vous au rang le plus bas; car plus vous aurez été humble et petit à vos propres yeux, plus vous serez élevé dans le ciel. C'est, selon St. Athanase, un sentiment d'humilité, de ne point tant observer les fautes des autres, de n'en point juger, de ne penser qu'à celles qu'on fait, et de nous estimer dignes des peines de l'Eternité. »

L'humilité doit être accompagnée de constance et de fermeté : « et dans cette déférence qne nous devons avoir pour tous les hommes, il nous faut toujours conserver une sainte liberté d'enfant de Dieu, qui nous empêche d'être effrayés des menaces des grands de la terre, de céder à la volonté des méchans, de déférer par une lâche complaisance aux choses injustes que les princes veulent quelquefois exiger de nous; et flatter les vices des autres par une lâche complaisance. » (St. Hilaire.)

V. *Le jeûne, la priere et l'aumône comprennent toutes les vertus.*

On a parlé de l'aumône ; on parlera de la prière dans le chapitre suivant. « Le pape saint Léon dit que tous les actes de religion roulent sur trois chefs, la prière, le jeûne et l'aumône : tous les tems sont propres à la pratique de ces vertus ; mais il faut redoubler notre zèle dans les tems consacrés au jeûne, par la tradition des apôtres. Le jeûne de carême étoit de sept semaines (saint Basile) ; aux jours de jeûnes, on ne faisoit qu'un repas, et on le faisoit sur le soir ; on s'abstenoit de vin et de chair ; le jeûne n'exceptoit personne ; les soldats, les voyageurs, les matelots, les marchands, tous les chrétiens y étoient soumis, de quelque condition ou dignité qu'ils fussent. La publication s'en faisoit auparavant dans toutes les églises du monde chrétien, même les plus reculées. Saint Bernard parle sur le jeûne du carême, à ses religieux, en ces termes : « je vous prie, mes très-chers frères, de recevoir avec toute la dévotion possible ce jeûne de la quarantaine, qui n'est pas seulement re-

commandable par l'abstinence, mais parce qu'il est mystérieux et sacré : ainsi, si nous avons jeûné dévotement jusqu'ici, il faut le faire avec encore plus de dévotion dans ce saint tems ; car si l'on ajoute quelque chose aux abstinences ordinaires, ne seroit-il pas indigne de regarder comme pesant ce que toute l'église porte avec nous ? Jusqu'ici nous avons jeûné seuls jusqu'à l'heure de none, mais aujourd'hui tout le monde jeûnera avec nous jusqu'au soir; les rois, les princes, le clergé, le peuple, les riches et les pauvres. Je vous ai dit ceci, mes frères, de peur que le découragement ne vous prenne, et que la difficulté que vous avez à supporter le jeûne d'auparavant ne vous fasse recevoir celui-ci avec moins de dévotion : si ce jeûne est recommandable parce que Moïse et Elie, qui n'étoient pourtant que nos frères, l'ont observé, combien nous doit-il l'être, en ce que notre Seigneur J.-C. l'a lui-même pratiqué !.... Enfin, mes frères, nous devons imiter le jeûne de J.-C., avec d'autant plus de dévotion, qu'il est certain que ce n'est pas pour lui, mais pour nous qu'il a jeûné. »

VI. *Dans quel esprit l'Eglise pratique l'abstinence, et de quelle maniere il faut jeûner.*

« Nous jeûnons, dit saint Cyrille, et nous nous abstenons de vin et de chair, non par l'horreur que nous en avons comme de choses mauvaises, mais parce que nous espérons qu'en récompense du mépris que nous faisons ici, d'une nourriture agréable aux sens, nous jouirons dans le Ciel d'une nourriture spirituelle et toute divine; et que semant maintenant avec larmes, nous recueillerons un jour avec joie une très-abondante moisson. Dans les jours de jeûnes (S. Jérôme), on doit, à l'exemple de Daniel, s'abstenir des mets délicats, ne point manger de chair, et ne point boire de vin; et en jeûnant tous les jours, il faut éviter de faire un trop grand repas à la fin du jeûne; car il est fort inutile de passer deux ou trois jours sans prendre de nourriture, si l'on récompense par la gourmandise, d'un seul repas, le long-tems qu'on avoit donné au jeûne.» Le même S. docteur veut que ce que l'on épargne dans le jeûne, soit au profit des pauvres. St. Augustin le re-

commande également, ainsi que saint Césaire, par ces paroles remarquables. « Nous devons jeûner de manière que nous donnions aux pauvres ce que l'on nous auroit, dans un autre tems, préparé pour dîner, au lieu de nous en réserver le prix. » (Sermon 6.)

VII. *Sur les effets salutaires du Jeûne.*

« Le jeûne, dit saint Léon, nous fortifie contre les insultes du péché, il amortit le feu de la concupiscence, il repousse les tentations, il abaisse l'orgueil, il adoucit les saillies de la colère, il conduit jusqu'à une vertu consommée les bons désirs que le cœur enfante. Il faut cependant que le jeûne soit secondé par le mérite de la charité, et par un usage prudent de l'aumône ; et comme l'enseigne saint Paulin, de l'abstinence des vices, l'abstinence et la mortification du corps sont, dit-il, des vertus excellentes, lorsqu'en même tems l'ame s'abstient des vices et des péchés. »

VIII. *Règle de conduite que donne St. Ambroise, à un Chrétien fort occupé aux affaires du monde.*

« Combien de tems, dit ce père, le sommeil, c'est-à-dire les choses du monde, vous tiendront-elles encore attaché ? Divisez au moins votre tems entre Dieu et le monde ; et quand l'obscurité vous empêchera de vaquer au dehors à vos affaires, donnez au moins à Dieu une partie de la nuit; employez-la à l'oraison, et chantez des pseaumes pour vous réveiller de votre assoupissement ; privez-vous un peu par cette pieuse fraude, d'une partie de votre sommeil. Levez-vous ensuite de bon matin pour courir à l'église, portez-y les prémices de vos vœux et de votre piété; et si après cela la nécessité de vos affaires vous appelle ailleurs, cela ne vous empêchera pas de dire : mes yeux ont prévenu le jour afin de méditer dès le matin sur mes devoirs, et vous pourrez alors, avec sûreté, vous occuper de vos affaires. O ! qu'il est agréable de commencer la journée par des hymnes et des cantiques à la louange de Dieu ! qu'il est avantageux que sa parole nous

prévienne de ses bénédictions dès le matin ! Mais pendant que vous repassez dans votre esprit, par vos chants spirituels, les miséricordes de Dieu, attachez-vous aussi à l'étude et à la pratique de quelque vertu particulière, afin de reconnoître ensuite dans vos actions, le mérite et l'effet de la bénédiction divine. »

CHAPITRE DOUZIÈME.

Doctrine des principaux Docteurs de l'Eglise, sur le Dogme, la Morale et la Religion.

Sur la Prière et la Lecture.

I. *Sur le très-saint-sacrifice de la Messe.*

Dieu, dit saint Chrysostôme, qui, par une bonté ineffable, avoit souffert qu'on lui offrît autrefois le sang des bêtes, à cause de l'imperfection de ceux qui vivoient sous la loi ancienne, a changé ce sacrifice en un bien plus grand et plus terrible, ayant substitué une autre victime, et commande qu'on l'offrît

lui-même, au lieu d'immoler des animaux. David avoit prédit l'établissement de ce nouveau sacrifice en la place de l'ancien, et l'abolition de celui-ci. Dieu en avoit aussi donné une figure dans le sacrifice d'Abraham ; la main de ce patriarche n'immola point Isaac, ce fut sa volonté ; il ne plongea point son épée dans le sein de son fils, et ne lui coupa point la tête. Nous avons de même un sacrifice qui se fait sans effusion de sang ; et c'est pour cela que le sacrifice d'Abraham, qui en étoit la figure, s'est accompli sans que l'on y eût répandu du sang : « puis donc, continue le saint évêque, que vous voyez l'image de ce mystère tracée long-tems auparavant dans l'ancien testament, ne refusez pas d'ajouter foi à la vérité Le sacrifice, qui, parmi nous, se célèbre tous les jours, est unique ; et le même partout, parce que c'est la même victime qui est offerte en tous lieux. En l'offrant tous les jours, nous renouvellons la mémoire de la mort de celui qui est offert : cette victime est une, et il n'y en a pas plusieurs. Comment cela ? c'est qu'elle n'a été offerte qu'une seule fois. C'est la même que nous offrons toujours : ce

n'est pas aujourd'hui une victime, et demain une autre, c'est toujours la même; c'est pourquoi le sacrifice est un: il s'offre, direz-vous en plusieurs lieux: y a-t-il donc plusieurs Christ? Non, c'est le même Jésus-Christ qui est offert dans tous les lieux; il est ici entier et parfait; il l'est également ailleurs: ce n'est partout qu'un seul corps, quoiqu'offert en plusieurs lieux, il n'y a aussi qu'un seul sacrifice. Notre pontife est celui-là même qui a offert l'hostie qui nous purifie; et nous offrons encore maintenant cette même hostie qui fut immolée alors, et qui ne fut pas consumée. Cela se fait en mémoire de ce qui s'est fait en ce tems-là: faites ceci, dit Jésus-Christ, en mémoire de moi. Nous entrons dans la communion de Jésus-Christ, de ses souffrances, et de sa divinité, par le sacrifice non sanglant qu'on lui offre dans l'église, ajoute saint Grégoire de Nazianze.

» Quelle qualité, reprend saint Chrysostôme, doit avoir celui dont la fonction est d'être intercesseur auprès de Dieu, non pour une seule ville, mais pour toute la terre, et qui est établi afin de prier pour les péchés de

tous les hommes, non-seulement de ceux qui sont vivans, mais pour ceux mêmes qui sont morts? Il doit d'autant exceller au-dessus de ceux pour lesquels il prie, qu'un prince est élevé au-dessus de ceux qui lui sont soumis. Si l'on considére de plus, que c'est lui, qui, après avoir invoqué le Saint-Esprit, accomplit ce sacrifice redoutable; qu'il tient long-tems entre ses mains le Seigneur de tout l'Univers, je vous demande en quel rang nous devons le mettre? quelle pureté nous devons exiger de lui? quelle piété il doit avoir? Considérez quelles doivent être les mains qui servent à ce ministère; quelle doit être la langue qui prononce ces sacrés paroles, et combien pure doit être l'ame qui reçoit ce divin Esprit! pendant que le prêtre offre cet auguste mystère, les anges sont autour de lui. Plût à Dieu, dit saint Ambroise, que lorsque nous brulons l'encens sur nos autels, et que nous y offrons le sacrifice, les anges y parussent visiblement, comme il arriva à Zacharie! car il ne faut pas douter qu'il n'y ait toujours des anges présens, quand Jésus-Christ y est présent lui-méme, quand Jésus-Christ y est immolé. »

Saint Césaire enseigne la manière d'entendre la messe : « celui, dit-il, qui veut entendre la messe en entier pour le salut de son ame, doit demeurer dans l'église, le corps dans une posture humble, le cœur contrit, jusqu'à ce qu'on ait récité l'oraison dominicale, et que l'on ait donné la bénédiction au peuple. »

II. *Sur la sanctification des saints jours de Dimanches et de Fêtes.*

« Observez le jour du sabbat (saint Augustin), non d'une manière charnelle, et en l'employant à vos plaisirs, ainsi que les juifs, qui n'usoient de ce saint loisir que pour mal faire ; car ce seroit un moindre mal de s'occuper, durant tout ce jour-là, à travailler à la terre, qu'à danser et se divertir ; mais pour vous, chrétiens, en vous occupant de la pensée de ce repos éternel, dont vous jouirez en votre Dieu, et faisant toutes choses dans la vue de ce saint repos, abstenez-vous aussi des œuvres serviles. Venez à l'Eglise chaque dimanche, dit saint Césaire; si les malheureux Juifs observent le sabbat avec tant d'exactitude,

qu'en ces jours-là, ils ne font aucune œuvre terrestre, à plus forte raison les chrétiens doivent-ils les jours de dimanche vaquer à Dieu seul, et venir à l'église pour le salut de leur ame. Priez-y pour vos péchés, n'y causez pas, écoutez avec attention les saintes lectures : un sermon est comme un miroir, où chacun doit voir ses défauts sans se fâcher contre le prédicateur ; de même qu'une dame qui consulteroit son miroir, ne le casse point, parce qu'il lui a montré quelque tache sur son visage, et quelque chose de disgracieux dans ses ajustemens. »

III. *Les Fidelles doivent assister aux offices de l'Eglise, et sy tenir avec un profond respect.*

« Les pseaumes, dit saint Ambroise, sont le langage de tous les fidelles; c'est la voix de l'église ; c'est la profession de foi la plus distincte ; c'est le cri de joie et d'allégresse des enfans de Dieu, ils chassent la colère, ils nous délivrent de nos inquiétudes, ils dissipent nos chagrins, ils nous défendent la nuit des ennemis de notre salut, ils nous enseignent pendant le jour la loi du Seigneur ;

gneur ; ils sont pour nous un bouclier impénétrable, quand nous sommes dans la crainte ; et un cantique de joie, quand nous sommes dans la paix. Dès le commencement du jour, on chante des pseaumes ; on en chante même quand il finit. L'apôtre ordonne aux femmes de se taire dans l'Eglise ; mais elles peuvent rompre le silence pour chanter un pseaume. Les pseaumes conviennent à tout âge et à tout sexe. Les vieillards quittent pour les chanter, cet air grave et sérieux qui accompagne la vieillesse ; ceux qui sont dans l'âge le plus tendre, les chantent sans appréhender que leur chant les porte à la molesse : on les chante dans un âge plus avancé, sans ressentir les atteintes de la volupté. Les jeunes filles ne courent aucun risque pour leur pudeur, quand d'une voix tendre et délicate elles chantent ces saints cantiques ; et quoique les enfans aient ordinairement de la répugnance à apprendre, ils apprennent néanmoins un pseaume avec plaisir : l'incarnation de Jésus-Christ, sa naissance, sa passion, sa résurrection, sont prédites dans les pseaumes. On y apprend à éviter le péché, et à ne pas rougir de la péni-

tence : l'exemple d'un si grand roi et d'un si grand prophète me retient, continue St. Ambroise, et m'empêche de tomber ; et si j'ai le malheur de pécher, il m'anime à le confesser, et à me relever de ma chûte. Ce St. évêque croyoit le chant des pseaumes si nécessaire à un Chrétien, qu'il dit : que ce seroit renoncer à la nature de l'homme, que de commencer et de finir la journée sans chanter quelques pseaumes ; puisque les oiseaux mêmes ne manquent pas un de ces deux momens du jour à bénir leur créateur. »

« Il ne suffit pas, selon St. Augustin, de prendre plaisir à la beauté du chant, il faut entrer dans les sentimens des pseaumes qu'on récite, et former intérieurement les actes de vertu qui y sont exprimés. Mais, comme le reproche saint Chrysostôme, plusieurs sont si lâches et si dissipés, que durant le saint office de l'Eglise, ils s'amusent à parler ; et c'est, dit il, la cause de tous les désordres, en ce que dans un tems auquel nous devrions principalement être tout appliqués à nous réconcilier avec Dieu, nous ne faisons autre chose que d'allumer d'avantage sa colère contre nous : dans l'Eglise il n'est pas per-

mis de s'entretenir avec ses proches, ni même avec un ami qu'il y auroit longtems que vous n'auriez vu, cela est bon hors de l'église : mais l'église n'est pas un marché, un lieu publique, pour y traiter des choses du monde ; c'est la retraite des anges, le palais de Dieu, le Ciel même ; et comme si on vous ouvroit le ciel, et qu'on vous y fît entrer, encore que vous y vissiez votre père même, vous porteriez trop de respect à un lieu si saint pour lui dire la moindre parole ; de même dans l'Eglise, vous ne devez jamais y ouvrir la bouche que pour des paroles spirituelles, puisqu'il est vrai que le ciel se montre dans nos Eglises. »

« Le même saint s'écrie avec indignation : n'est-il pas ridicule de voir entrer dans l'Eglise des femmes parées et ajustées, comme elles y viennent ? Et n'est-ce pas là se mocquer de Dieu, de venir toutes couvertes d'or et de pierreries, en un lieu où les femmes ne doivent point se parer d'or et de pierreries, ni porter d'habits somptueux ? Pourquoi venir ainsi à l'Eglise, ô ! femmes chrétiennes ? est-ce pour insulter aux apôtres ? est-ce pour témoigner à St. Paul,

que quand il vous répéteroit mille fois les mêmes enseignemens, vous ne les suivriez point, et que vous ne changeriez point de conduite. »

IV. *Sur la prière. Avoir des tems marqués pour la prière. La vraie prière est le cri du cœur. Priez continuellement.*

« Le Seigneur exige de nous que nous le prions en silence, dans le secret de notre ame, afin que notre oraison soit plutôt un ouvrage du cœur que de la langue. Mais cet enseignement de l'évangile sera-t-il contraire à ces paroles du prophète : J'ai crié à Dieu de tout mon cœur ? Non certes, répond saint Hilaire, puisque ce grand prophète savoit bien que c'est ici un cri du cœur plutôt que de la bouche. C'est donc un cri du cœur et non de la voix; c'est ici un cri qui ne frappe point les oreilles du corps, mais un cri de foi, un cri de l'ame qui perce le ciel, non par les efforts de la voix, mais par la vertu de la foi. Or, celui-là crie à Dieu de tout son cœur, qui lui demande de grandes choses, et qui cependant vit dans l'innocence et dans la crainte de

Dieu. Si vous avez invoqué Dieu véritablement, dit saint Augustin, soyez assuré que s'il ne vous accorde pas les demandes que vous lui faites pour des choses temporelles ; c'est qu'il a jugé qu'elles ne vous étoient pas utiles. » Le saint docteur règle ici les heures particulières où le chrétien doit s'entretenir avec Dieu ; il propose sa propre pratique : « le soir a été la mort de Jésus-Christ : le matin celle de sa résurrection : et le midi celle de son ascension. Je méditerai donc le soir la patience du Seigneur mourant ; j'annoncerai le matin la nouvelle vie de celui qui est ressuscité; et je le prierai à midi de m'exaucer à la droite de son père, où il est assis. »

Saint Anselme exhorte à prier continuellement, avec de grands sentimens de contrition : « priez avec larmes, sans relâche ; priez en tout tems, appliquez-vous souvent à l'oraison, priez Dieu le jour et la nuit, soyez assidu à la prière, priez toujours avec contrition, gémissez comme la colombe, levez-vous la nuit pour prier, passez-la quelquefois toute entière dans ce saint exercice, multipliez les veilles pour vous entretenir avec Dieu,

que le sommeil n'interrompe pas pour long-tems cet entretien sacré, et après un peu de repos, priez encore. Occupons-nous sans cesse à gémir devant Dieu, et à le prier; car ce sont là, dit saint Cyprien, les armes célestes qui nous donnent la force de persévérer. Prions continuellement les uns pour les autres; consolons-nous dans nos afflictions et nos angoisses, avec une charité mutuelle; et que celui d'entre nous à qui Dieu fera la grâce de partir le premier, conserve toujours devant le Seigneur sa charité pour ses frères, afin d'intercéder sans cesse en leur faveur auprès de la divine miséricorde. »

Tout chrétien sait qu'il doit prier au commencement et à la fin du repas. Saint Chrysostôme le recommande en ces termes : « il faut rendre grâce à Dieu au commencement et à la fin du repas : car c'est le moyen de ne pas tomber facilement dans l'intempérance. »

V. *Sur l'invocation des Saints, et la vertu des Reliques.*

Rien de plus fréquent dans les écrits des pères, que l'invocation des Saints.

Saint Ephrem, plein de confiance en leur pouvoir auprès de Dieu, les prie sans cesse d'intercéder pour lui. Mais la vue de son indignité lui fait appréhender que leurs prières ne soient point efficaces. Il prie les prophêtes ; mais il craint en même tems d'être rejeté comme ces impiés Israélites, pour lesquels Dieu défend à Jérémie de prier. Il ne doutoit pas que les reliques des saints n'eussent une vertu vivifiante, et il en donne pour preuve le prophête Elisée, qui ressuscita deux morts, l'un pendant sa vie, l'autre après sa mort ; c'est pourquoi il appelle les reliques des martyrs, des forteresses impénétrables, des tours fort élevées, où l'on peut se réfugier comme dans un port. Il ajoute : « que leur pouvoir est tel, qu'elles réconcilient les plus grands ennemis, et qu'elles délivrent du démon ceux qui en sont tourmentés, s'ils s'oignent de l'huile dont on aura oint ces reliques : les martyrs, dit encore saint Ephrem, sont d'habiles médecins qui peuvent rendre la santé à l'ame et au corps ; mais il faut s'adresser à eux avec confiance, et sans douter de leur pouvoir. Dieu habite dans leurs ossemens, et opère par eux des miracles. ».

Saint Ambroise, saint Augustin, et d'autres pères, en rapportent plusieurs, dont ils avoient été témoins. Saint Grégoire de Nice raconte qu'un nommé Ephrem, s'étant adressé à St. Ephrem, dans un voyage où il avoit été en danger de se perdre, et d'être pris par les barbares, ne s'égara point, et évita des embûches qu'on lui avoit dressées, n'ayant dit autre chose, sinon saint Ephrem, assistez-moi.

Les corps des martyrs et même leurs châsses, dit saint Chrysostôme, sont remplis d'une grâce spirituelle : en sorte que quiconque en approche, en reçoit de grands bienfaits. Si un mort, pour avoir touché au sépulcre d'Elisée, a brisé les liens de la mort, et a recouvré la vie ; à plus forte raison, à présent que la grâce du Saint-Esprit opére plus, celui qui touche les tombeaux des martyrs avec foi, en recevra-t-il beaucoup de vertu ? C'est à cet effet que Dieu nous a laissé leurs reliques, voulant nous inspirer un zèle semblable à celui qu'ils ont fait paroître, et nous procurer un port assuré contre les tempêtes de cette vie, et une consolation au milieu de tant de maux dont nous sommes affligés. « Je vous ex-

horte donc, tous tant que vous êtes, soit que vous soyez dans l'affliction ou attaqués de maladies, ou accablés du poids de vos péches, de venir ici avec foi au tombeau des martyrs, et vous éprouverez que tous vos maux disparoîtront; que vous vous en retournerez avec joie; et que de l'avoir seulement vu, votre conscience en sera plus légère. Saint Chrysostôme veut que nous les prions tous, de quelqu'âge et de quelque condition que nous soyons, de joindre leurs prières aux nôtres · « car ils ont, dit-il, maintenant plus d'accès auprès de Dieu, et un plus grand amour pour nous; prions-les donc d'augmenter leur charité envers nous, et de nous rendre dignes, tous tant que nous sommes, d'être aussi proches dans le Ciel de leur demeure éternelle, que nous sommes ici proches de leurs tombeaux; et de nous faire obtenir les biens ineffables qui nous sont promis. »

VI. *Sur la vertu du Signe de la Croix.*

Le même saint évêque enseigne, que: « Le signe de la croix a le pouvoir de chasser le démon des synago-

gues. Un chrétien, dit-il, sans le signe de la croix, est comme un soldat désarmé, et il succombera à la première attaque du démon. Mais d'où vient que les démons redoutent la croix? n'est-ce pas à cause du crucifié? Non, sans doute, puisqu'il y en a eu avant lui et après lui qui ont été attachés à la croix, et même deux voleurs avec lui. Quoi donc! si quelqu'un dit, au nom du voleur crucifié, le démon s'enfuira-t-il? Point du tout, il s'en mocquera. Mais si vous ajoutez, au nom de Jésus de Nazareth, le démon s'enfuira, comme s'il étoit au milieu du feu. » Saint Chrysostôme relève, en beaucoup d'endroits, l'excellence de la croix de Jésus-Christ, et marque l'usage qu'on en faisoit dans l'Eglise, soit dans le baptême, soit lorsqu'on approchoit de la table du Seigneur, soit lorsque l'on imposoit les mains pour l'ordination : on la peignoit aussi dans les maisons, sur les fenêtres, sur le front, et ailleurs.

Il n'est pas un seul des saints pères qui ne parle, avec le même éloge et le même respect, du signe sacré de notre rédemption, et qui n'en recommande le fréquent usage. Saint Cyrille, en

particulier, nous dit : « Faites le signe de la croix et en mangeant et en buvant ; quand vous vous levez et quand vous vous couchez ; et, pour le dire en un mot, dans toutes sortes de tems. »

Saint Ephrem nous y exhorte en ces termes : « Armez-vous, en toutes vos actions, du signe de la croix, comme d'un bouclier : car puisque personne n'oseroit offenser celui qui porte le sceau d'un roi de la terre, que pouvons-nous craindre de la part de qui que ce soit, nous qui portons le signe sacré du souverain Empereur du Ciel ? » Plusieurs miracles opérés par ce signe salutaire sont rapportés dans les écrits de ces saints docteurs de l'Eglise.

VII. *Sur la lecture, le fruit qu'il en faut tirer, choix des livres.*

Saint Grégoire le grand nous enseigne : « Que nous devons tellement transformer en nous les bonnes choses que nous lisons, qu'en même tems que notre esprit en est touché, notre vie s'y conforme par ses actions. » Et entre les livres que nous pouvons choisir, il veut, avec tous les autres pères, que

nous commencions par les livres saints ; et qu'entre les livres saints, nous donnions la préférence à celui des pseaumes, et à celui des saints évangiles. « Le livre des pseaumes, nous dit saint Athanase, mérite une plus particulière considération que tous les autres (de l'Ancien Testament). Chacun des autres livres de l'écriture contient une matière qui lui est propre ; mais celui des pseaumes est comme un paradis et un jardin abondant qui porte toutes sortes de fruits. Et en effet, outre qu'on apprend dans ce livre tout ce qui est répandu dans tous les autres de l'écriture, il y a encore cet avantage singulier, qu'on y découvre tous les mouvemens qui se passent dans notre ame, et que nous en pouvons tirer les paroles qui y conviennent, et les enseignemens de ce que nous devons faire ou dire pour guérir nos maux spirituels. »

« Dans l'écriture, ajoute saint Basile, les livres des prophètes nous donnent des enseignemens différens de ceux des livres historiques ; les livres de la loi nous en donnent d'autres, ceux des prophètes encore d'autres : mais le livre des pseaumes renferme, lui seul,

ce qu'il y a d'utile dans tous les autres livres de l'Ecriture, pour toutes sortes de personnes. Il prédit, avec certitude, l'avenir; il rapporte historiquement le passé; il donne des lois pour bien vivre, et il prescrit à chacun tout ce qu'il doit faire. Quant au saint Evangile, ce qui le relève, dit saint Ignace, au-dessus des anciennes écritures, c'est qu'il montre l'avénement de notre Sauveur Jésus-Christ, sa passion et sa résurrection. Les prophéties ont annoncé, comme de loin, les mystères de cet Homme-Dieu; mais l'Evangile les contient d'une manière bien plus parfaite, et rien ne peut en altérer la vérité. Saint Augustin parlant de ce livre sacré, enseigne, comme saint Ignace, qu'entre tous les livres divins, celui de l'Evangile tient le premier rang, puisqu'on y trouve l'accomplissement et la vérité des choses que la loi et les prophètes n'avoient fait qu'annoncer. Ceux, continue le saint docteur, qui en ont été les premiers prédicateurs, avoient vu Jésus-Christ dans sa chair mortelle; et non-seulement ils conservoient la mémoire de ce qu'ils lui avoient vu faire de leurs propres yeux, mais ils avoient encore

été chargés du ministère de l'Evangile, et ont pris soin de faire connoître au monde ce qu'ils avoient pu apprendre des actions divines du Sauveur, de sa naissance, de son enfance ou de sa jeunesse, soit par Jésus-Christ même, soit par ses parens, soit enfin par des preuves certaines et des témoignages fidèles, avant qu'ils se fussent attachés à lui en qualité de disciples. Deux d'entr'eux ; savoir, saint Mathieu et saint Jean, ont écrit, chacun à part, les choses dont ils ont jugé à propos de nous instruire touchant Jésus-Christ. Mais afin qu'on ne crût point que pour connoître l'Evangile, il fût nécessaire que ceux-là seuls l'annonçassent qui avoient suivi Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, la divine Providence a expressément voulu que quelques-uns de ceux mêmes qui n'avoient été que des disciples des apôtres eussent l'autorité non-seulement de prêcher l'Evangile, mais encore de l'écrire. Les évangélistes de ce dernier genre, sont saint Marc et saint Luc. Le saint Esprit voulut qu'ils ne fussent pas apôtres, afin qu'on ne crût pas que la grâce d'annoncer l'Evangile, étoit renfermée dans les apôtres. »

Saint Augustin, après avoir rapporté que ce fut par la lecture des livres saints que l'orateur Victorin fut convaincu de la vérité de la religion chrétienne, s'écrie : « Grand Dieu, qui avez abaissé les Cieux et en êtes descendu ; qui avez frappé les montagnes, et les avez embrâsées, par quelles douceurs et par quels attraits êtes-vous entré dans cette ame, ou vous en êtes-vous rendu le maître? » Victorin lisoit avec attention tous les livres des Chrétiens qu'il pouvoit trouver, et ne négligeoit rien pour en pénétrer le sens; puis il disoit à Simplicien, non pas devant tout le monde, mais en secret comme à son ami : « Sachez que maintenant je suis Chrétien. » C'est aussi à la lecture de l'Ecriture sainte que le saint docteur attribue sa conversion : « Je commençois alors, dit il, a lire ces livres divins, avec une ardeur extraordinaire, et à révérer ces paroles que l'esprit saint a dictées lui-même ; mais rien ne me touchoit davantage que les épîtres de saint Paul, et je vis s'évanouir dans un moment toutes les difficultés qui me faisoient croire qu'en quelques endroits il se contredisoit lui-même, et que ses paroles ne s'accor-

doient pas avec celles de l'ancienne loi et des prophètes. Je reconnus que des écritures si pures et si simples ne sont animées que d'un même esprit, ne contiennent que les mêmes sens, et j'appris a les concilier avec une crainte mêlée de respect. »

VIII. *Sur le Silence et la Solitude.*

Saint Bernard nous fait voir la nécessité du silence, par ces paroles remarquables et bien dignes de notre attention : « Mes frères, ne regardez pas comme une chose de peu d'importance le tems qu'on perd à des paroles inutiles : c'est un tems favorable, un jour de salut. La parole vole sans pouvoir être retenue ; le tems vole sans jamais revenir ; l'insensé ne fait pas attention à ce qu'il perd. Nous parlons, disent-ils, pour passer le tems ! et c'est cette heure que la bonté du Créateur vous accorde pour faire pénitence, pour obtenir le pardon de vos péchés, pour acquérir la grâce, et pour mériter la gloire. » Saint Anselme nous recommande également le silence : « Parlez peu, nous dit-il ; on ne peut éviter de tomber en quelque faute, lorsqu'on

parle beaucoup. Un homme qui parle trop est dépourvu de sens. C'est folie de perdre le tems dans un flux de paroles qu'on se lasse d'entendre. La vraie science abrège les discours et est avare de paroles. L'ignorance fait assez de bruit pour ne rien dire de sensé. La voix de l'imprudent se perd dans une multitude de discours qui montrent l'égarement de son esprit : réglez toujours tout ce qui sort de votre bouche, mesurez vos paroles; que vos entretiens ne s'écartent jamais des termes de l'équité, et de la bienséance qui doivent toujours en régler la mesure et en balancer le poids. »

Saint Chrysostôme nous invite à la solitude, à l'exemple de Jésus-Christ : « Jésus-Christ, dit ce père, se retire sur une montagne pour prier ; il a souvent passé seul des nuits entières dans le désert, afin de nous apprendre que la solitude est un lieu très-propre à prier, et pour nous exciter, par son exemple, à choisir les tems et les lieux les plus tranquilles, pour prier sans distractions; car la solitude est la mère du repos, et c'est un port qui nous met à l'abri de toutes les agitations de nos pensées. » Il ne faut pas, dit saint Pau-

lin, que le soin de la conduite de votre maison vous occupe de telle sorte, qu'il vous ôte tout le loisir de penser à vous; choisissez-vous quelque lieu propre pour vous recueillir, qui soit éloigné du bruit de votre famille, afin de vous y retirer quelquefois à l'abri de l'agitation de ses soins et de ses distractions domestiques, comme dans un port favorable, qui par sa tranquillité puisse calmer dans votre ame la tempête qui y auront ému les flots du siècle. Appliquez-vous-y avec tant de soin à la lecture des livres saints; entremêlez si souvent cette lecture de prières et d'élévations de cœur à Dieu; occupez votre esprit avec une si vive application à méditer les choses à venir, que cet exercice salutaire puisse récompenser avec avantage tout le tems que vous aurez donné aux emplois extérieurs de votre maison. Ce n'est pas que je veuille, par ces avis, vous détourner du soin de vos domestiques; mais au contraire c'est pour vous y faire mieux penser dans cette retraite, afin d'y apprendre la manière dont vous avez à vous conduire envers tous ceux de votre maison. » Saint Jérôme cherchoit la solitude pour éviter les

tentations. « Vous me demandez, dit-il, pourquoi je vais au désert ? C'est afin d'éviter les tentations et les combats ; mais vous me direz : ce n'est pas là combattre, c'est plutôt fuir. J'avoue en cela ma foiblesse : je n'ose combattre dans l'espoir de vaincre, de crainte de manquer un jour à vaincre. Je ne remporte pas la victoire, en ce que je fuis ; mais je fuis de crainte d'être vaincu. Il n'y a jamais de sûreté à dormir auprès d'un serpent. » « Qui me donnera, dit saint Ambroise, des aîles comme à une colombe pour m'envoler, et trouver un lieu de repos ? Car on ne trouve partout ici que des filets et des piéges ; et quoique le juste ne s'y laisse pas tout à fait prendre, il y est souvent néanmoins bien embarrassé. Tous les saints ont aimé et désiré la solitude ; ils y ont trouvé la paix de l'ame, et ils y ont goûté des délices inexprimables. » Selon ces paroles d'un saint anachorète : « La vie solitaire a tant de beautés, et des attraits si charmans, que quand l'ame les a goûtés, elle y trouve sa paix, sa joie, son vrai paradis : ô hommes ! venez, s'écrie-t-il, et voyez s'il y a un bonheur semblable à celui d'être seul avec Dieu, de ne penser qu'à lui,

de ne voir que lui, de n'écouter que lui, de ne désirer que lui, de n'aimer que lui seul, et de mépriser tout pour son amour ! O ! qu'on est bien récompensé, puisqu'on possède Dieu à la place de ses viles et misérables créatures !

CHAPITRE TREIZIÉME.

Notice des persécutions qu'a éprouvé la Religion chrétienne dans les quatre premiers siècles de l'Eglise.

On ne compte que douze ou treize persécutions, depuis l'établissement du christianisme, jusqu'à la mort de Julien l'apostat, qui arriva l'an 363 de Jésus-Christ ; et celle de Sapor, en 380. Mais quoiqu'il n'y eût pas de persécution ouverte par des édits impériaux, il n'y a presque point eu de tems dans les trois premiers siècles, où il n'y ait eu quelque persécution locale, et cela en vertu des lois romaines, qui défendoient d'introduire aucune religion nouvelle et étrangère. Les gouverneurs de provinces et les magistrats faisoient valoir, quand ils le jugeoient à propos, ces lois contre les chrétiens.

I. L'empereur Néron fut le premier qui persécuta les Chrétiens par un édit. Cette persécution commença l'an 64 de Jésus-Christ, et finit par la mort tragique de ce prince impie, l'an 68. C'est sous cet empereur que souffrirent à Rome les princes des apôtres saint Pierre et saint Paul; à Alexandrie, saint Marc l'évangéliste, premier évêque d'Alexandrie; à Milan, saint Gervais et saint Protais, patrons de l'église de Séez. Saint Nazaire et saint Celse, patrons des églises cathédrales de Beziers et de Carcassonne.

II. La seconde fut suscitée par Domitien: elle commença foiblement l'an 91 ou 93 de Jésus-Christ; elle fut continuée, par un édit fort rigoureux de cet empereur, l'an 95, et finit par la mort de ce prince, qui périt l'an 96. C'est sous son règne que fut martyrisé saint Antipas, à Pergame; et que saint Jean l'évangéliste ayant été jeté dans une chaudière d'huile bouillante, en sortit sain et sauf. Il fut relégué dans l'île de Patmos, où il écrivit son Apocalypse.

III. Trajan suscita la troisième persécution vers l'an 100 de Jésus-Christ. Il ne fit pas d'édit particulier contre le christianisme; mais ayant défendu

toutes sortes d'assemblées, les gouverneurs des provinces prirent de-là occasion de faire mourir les chrétiens qui s'assembloient pour prier. Enfin l'empereur ayant appris qu'il n'y avoit pas assez de bourreaux pour les fidelles qui couroient à la mort, fit cesser la persécution en 116. Ce fut à l'occasion de cette persécution, que Pline le jeune, proconsul de Bithynie, étonné de la multitude des chrétiens qu'on faisoit mourir à cause de leur religion, et des faux crimes qu'on leur imputoit pour les rendre odieux et criminels, écrivit, à Trajan, cette célèbre lettre dans laquelle il décrit la sainteté des mœurs des chrétiens, et demande au surplus quelle conduite il doit tenir à leur égard. L'empereur répondit qu'il ne falloit pas les rechercher, mais se contenter de punir ceux qui seroient déférés et accusés. (La lettre de Pline est un des plus beaux morceaux de l'antiquité; on y trouve l'apologie du christianisme, faite par un payen. Elle est la 98e du livre 10.) Ce qui, selon Eusèbe, donna lieu à faire un grand nombre de martyrs, étoit que les gouverneurs des provinces et les peuples avoient la liberté de tendre des piéges aux chrétiens, pour avoir lieu de les accuser de

christianisme. C'est sous cet empereur que le grand saint Ignace, évêque d'Antioche, fut condamné à être dévoré par les bêtes : ce qui fut exécuté à Rome ; et que saint Siméon, parent de Jésus Christ selon la chair, fut crucifié à Jérusalem, dont il étoit évêque.

IV. On met ordinairement la quatrième persécution sous Adrien. Cet empereur fit un édit l'an 125 de Jésus-Christ, dans lequel, sans nommer la religion chrétienne, il défendit toutes les nouvelles religions. Ce qui donna lieu à plusieurs martyrs. Mais Quadral et Aristide, ayant présenté à l'empereur des apologies de la religion chrétienne ; et Sérénus Grannius, envoyé de l'empereur, homme de qualité, ayant pris la liberté de lui écrire, qu'il étoit injuste de faire mourir des innocens, pour complaire au peuple, et sans qu'on leur objectât d'autre crime que celui d'être sectateurs d'une religion particulière ; l'empereur, touché de ces représentations, écrivit à Minutius-Fondanus, proconsul de l'Asie, l'an 126, pour lui défendre de faire mourir ceux qui n'auroient pas été convaincus juridiquement d'être coupables de crimes réels ; ce qui fit cesser la persécution. Il ne laissa pas d'y

avoir encore quelques martyrs jusqu'à la mort de cet empereur, qui arriva l'an 138. Ce fut dans le tems de cette quatrième persécution que souffrirent, à Rome, saint Eustache et ses compagnons, sainte Symphorose et ses sept enfans; et à Brescire, saint Faustin et saint Jovite.

V. Quoique l'Eglise n'ait pas été persécutée par Antonin le Pieux, il ne laissa pas d'y avoir, sous son empire, un grand nombre de persécutions locales, et par conséquent un grand nombre de martyrs. C'est ce qui nous détermine, avec plusieurs écrivains, à compter sous cet empereur la cinquième persécution. Saint Justin, docteur de l'Eglise et martyr, lui présenta sa première et ensuite sa seconde apologie en faveur des Chrétiens : l'empereur écrivit l'an 152, à toutes les provinces, particulièrement à celles d'Asie, qu'on cessât de tourmenter les Chrétiens, et d'exciter contr'eux des séditions : ce qui n'empêcha pas qu'il y eût encore plusieurs martyrs, soit par la malicieuse adresse des magistrats, soit par des émotions populaires. Le saint pape Télesphore fut martyrisé à Rome sous cet empereur,

ainsi

ainsi que sainte Félicité et ses sept enfans.

VI. La sixième persécution fut excitée par Marc-Aurèle, l'an 161 de Jésus-Christ; elle finit l'an 174, par un édit solemnel de cet empereur; mais elle se réveilla trois ans après par des émotions populaires, et par la cruauté des magistrats, sans que l'empereur le trouvât mauvais. Sous cet empereur, souffrit à Rome, saint Justin, apologiste de la religion chrétienne; à Smyrne, saint Polycarpe, évêque de cette ville, fut brûlé vif; à Lyon, dans les Gaules, furent martyrisés saint Pothin, évêque de cette ville; saint Attale; sainte Blandine, servante; saint Epipaudius, saint Alexandre, et quarante-cinq autres martyrs; à Châlons-sur-Saône, saint Marcel; à Dijon, saint Bénigne; à Langres, saints Epéasippe, Eléosippe et Méléasippe, trois frères jumeaux; à Autun, saint Symphorien; en Sicile, sainte Cécile, patrone de l'église métropolitaine d'Albi.

VII. La septième persécution fut suscitée par l'empereur Sévère, qui publia un édit solemnel contre les Juifs et les Chrétiens, l'an dixième de son

empire, qui étoit la deux cent deuxième de Jésus-Christ; quoiqu'avant cet édit, et dès l'an 197, on eût déjà fait mourir de tems en tems, à Rome, plusieurs Chrétiens. Les crimes des Gnostiques et des Juifs, qu'on imputoit faussement aux Chrétiens, furent le prétexte de cette persécution, qui fut longue et sanglante, ayant duré jusqu'à la mort de cet empereur, qui mourut l'an 211, à York en Angleterre, de regret de ce que son propre fils avoit attenté à sa vie. Sous cet empereur, furent martyrisés à Lyon, saint Irénée, évêque de cette ville, et plusieurs autres; à Carthage, saint Spéral, et les autres martyrs scillitains, sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons.

VIII. La huitième persécution fut excitée par l'empereur Maximin, l'an 235 de Jésus-Christ. Ce prince n'ordonna la peine de mort que contre les évêques; mais la plupart des gouverneurs des provinces et des magistrats comprirent dans la même peine tous les ecclésiastiques dont ils purent se saisir, et même plusieurs laïques. Cette persécution dura jusqu'à la mort de ce prince, qui fut tué l'an 238. Sous cet empereur, selon l'opinion commune, fut martyrisée à Nicomédie,

sainte Barbe, vierge; et saint Pontien, pape, mourut dans l'île de Sardaigne, où il avoit été relégué.

IX. L'empereur Décius ordonna la neuvième persécution, l'an 249; elle fut très-violente. Sous ce prince, furent martyrisés à Rome, saint Fabien, pape, saint Abdon et saint Sennes; à Antioche, saint Babylas, évêque de cette ville; en Lycie, à ce que l'on croit, saint Christophe; à Nicée en Bythinie, saint Triphon et saint Respice; à Catane en Sicile, sainte Agathe, vierge. Cette persécution ne finit pas à la mort de l'empereur, qui fut tué l'an 251 : elle fut continuée avec la même fureur par ses successeurs Gallus et Volusianus, qui ayant été tués ensemble par les soldats, l'an 255, rendirent par leur mort la paix à l'Eglise. Sous eux, souffrirent à Rome, les saints papes Corneille et Lucius, et saint Hyppolite, prêtre.

X. Valerien, successeur de ces deux empereurs, fut favorable aux Chrétiens, au commencement de son règne. Mais la cinquième année, qui fut l'an 257 de Jésus-Christ, à la sollicitation de Macrin, chef de la synagogue des mages d'Egypte, il ordonna la dixième

persécution, qui fut très-cruelle. Sous ce prince, furent martyrisés à Rome, les papes saint Etienne, saint Xiste, et saint Laurent, diacre; à Toulouse, saint Saturnin, évêque de cette ville; à Carthage, saint Cyprien, évêque; à Cemêle, ville ruinée, qui étoit auprès de Nice en Provence, saint Pons, patron du diocèse de ce nom; dans la province de Narbonne, à Tarragone, saint Fructueux, évêque, fut brûlé vif, avec saint Euloges et saint Augure, ses diacres. Après trois ans et demi de persécutions, Valérien fut pris par les Perses, et Gallien, son collègue, fit alors cesser la persécution par un édit.

XI. La onzième persécution commença sous Aurélien, vers l'an 273 de Jésus-Christ, et finit en 275, par la mort violente de ce prince. Sous cet empereur, furent martyrisés à Rome, le pape saint Félix; à Troyes dans les Gaules, saint Patrocle, que d'autres croient avoir souffert sous Valérien; à Sens, saint Savinien, évêque de cette ville, et sainte Colombe, vierge; à Césarée, saint Mamès ou Mamas, patron de l'Eglise cathédrale de Langres.

XII. La douzième persécution, qui fut la plus violente et la plus longue

de toutes, fut excitée par les empereurs Dioclétien et Maximien : elle commença dès l'an 286, sans aucun édit, et alors souffrirent à Rome, saint Genès, qui de comédien devint martyr; à Agaune dans le Valais, saint Maurice, avec la célèbre légion thébaine, patron de l'église de Vienne en Dauphiné, et de celle d'Angers; à Rome, saint Marc et saint Marcellin, saint Prime, saint Félicien et saint Sébastien; à Paris, saint Denis, premier évêque de cette ville, avec saint Rustique, prêtre, et saint Eleutère, diacre; à Amiens, saint Firmin, saint Fuscien et Victoric; à Nantes, saint Donatien et Rogatien, frères; à Agen, sainte Foy, vierge, et saint Caprais; à Marseille, saint Victor, officier de guerre : tous ces martyrs souffrirent avant la déclaration solemnelle de la persécution, qui fut faite par un édit publié en 303, sous l'empire de Dioclétien, de Maximien-Hercule, de Constance-Chlore, et de Galere-Maxime. Ce dernier empereur avoit déjà de son côté fort avancé la persécution avant cet édit. Dès l'an 298, il avoit beaucoup fait souffrir les soldats chrétiens, qui étoient en grand nombre

dans son armée : ce fut alors que fut décapité pour la foi, dans la Mauritanie tingitaine, saint Marcel le centenier, célèbre dans le diocèse de Montpellier et dans toute la province de Narbonne : l'empereur Constance-Chlore, associé à l'empire par Maximien, ne tourmenta pas les Chrétiens.

Cette cruelle persécution dura sans discontinuation, en vertu de l'édit publié l'an 303 jusqu'en 311. Alors l'empereur Galère, l'un de ceux en faveur de qui Dioclétien s'étoit démis de l'empire, la fit cesser par un édit donné à Sardique. Après sa mort, Maximien la fit revivre, l'an 312. Constantin qui, cette même année, s'étoit déclaré pour la religion chrétienne, l'assoupit. Licinius la renouvela avec fureur, l'an 320 : mais ayant été vaincu par Constantin, et étranglé par ordre de cet empereur à Tessalonique, l'an 323, la persécution cessa absolument.

Dans cette longue et cruelle persécution, presque toute la terre fut inondée du sang des martyrs, dit Sulpice-Sévère : alors souffrirent à Rome : saints Marcellin et Pierre ; sainte Agnès, vierge, les quatre couronnés,

saints Félix et Adaucte; à Valence en Espagne, saint Vincent, diacre, patron de l'église cathédrale de Viviers et de plusieurs autres; à Barcelone, saint Cucusal et sainte Eulalie, vierge; à Acale, saint Just et saint Pasteur, frères, patrons de l'église de Narbonne; à Girone, saint Félix, et saint Narcisse, évêque; à Saragosse, sainte Eucratie, vierge; à Mérida, sainte Eulalie, vierge; à Augsbourg, sainte Afrès, pénitente; à Antioche, saint Romain, diacre, et saint Barulas, enfant; à Tarse en Cilicie, saint Cyr, et sainte Julite, sa mère, patrons de l'église cathédrale de Nevers; à Milan, saint Nabor et saint Félix; à Bologne en Italie, saint Vital et saint Agricole; à Aquilée, saint Chrysogone; en Illyrie, sainte Anastasie, vierge; à Nicomédie, saint Cyprien, évêque, et sainte Justine, vierge; saint Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, très-célèbre, et saint Basilique, évêque de Comane dans le Pont; à Amassée, saint Théodore, officier de guerre; à Calcédoine, sainte Euphémie, vierge, patrone de la faculté de théologie de Paris; à Vienne en Dauphiné, saint Ferréol, officier de guerre. On peut rapporter

aussi au tems de cette persécution, le martyr de saint Geniez d'Arles, qui fut baptisé dans son sang, et qui est le patron de l'église cathédrale de Lodève, et de celui de Saint-Léon, et de saint Parégoire, qui souffrirent ensemble à Palare en Lucie : sous Licinius, souffrirent à Sébaste en Arménie, les quarante martyrs.

Une remarque fort importante, et glorieuse à la religion chrétienne, c'est que tous ces empereurs persécuteurs du christianisme sont morts misérablement, comme Lactance le fait voir dans un ouvrage qu'il a composé sur ce sujet.

XIII. Depuis l'empereur Constantin, après la mort de Licinius, l'Eglise fut malicieusement et cruellement persécutée par Julien l'apostat, neveu de Constantin. Ce prince impie commença la persécution l'an 361, et ne laissa l'Eglise en paix que par sa mort, qui arriva par un juste jugement de Dieu, d'une manière qui tient du miracle, l'an 363. Sous ce prince apostat, souffrirent à Rome, saint Jean, saint Paul et saint Gordien; à Ancyre, saint Basile, prêtre; à Antioche, saint Théodorit, prêtre, patron de l'église cathédrale

d'Uzès, dans la province de Narbonne.

Sapor, roi de Perse, commença l'an 343, à l'instigation des Mages et des Juifs, dans tout son royaume, des persécutions, les plus cruelles et les plus longues que les Chrétiens eussent souffert. Ce prince ne mourut qu'en 380, et jusqu'à sa mort il persécuta les Chrétiens. Ainsi, il fit un nombre infini de martyrs.

Depuis ce tems-là, il y a eu presque dans chaque siécle, des persécutions locales et particulières, suscitées, ou par les infidèles, ou par les Juifs, ou par les hérétiques et schismatiques, ou par les Chrétiens corrompus.

L'Eglise n'a jamais été et ne sera jamais sans quelques-unes de ses persécutions; et ces persécutions particulières seront terminées par la persécution générale de l'ante-christ, qui arrivera à la fin du monde.

Nota. On trouvera à la fin de ce volume, une Notice de la Persécution, qu'a éprouvé l'Eglise, en France, vers la fin du dix-huitième siècle.

CHAPITRE QUATORZIEME

ET DERNIER.

Notice des principales hérésies qui ont affligé l'Eglise, des saints docteurs qui les ont combattues, et des conciles généraux et particuliers qui les ont condamnées.

Premier Siècle.

Il s'éleva du tems des apôtres même, plusieurs hérétiques. Les principaux sont : Simon le magicien, Ménandre, les Nicolaïtes, les Cérintiens et les Ebionites.

I. Simon, le magicien, fut le premier. Sa principale erreur a été de croire qu'on pouvoit acheter à prix d'argent la puissance de donner le Saint-Esprit : et de-là vient le nom de Simoniaque, à tous ceux qui veulent vendre ou acheter les choses saintes. Ce malheureux voulut se faire passer pour Dieu. Il voulut faire rejeter l'autorité de l'ancien Testament, prétendant que Dieu n'en étoit pas l'auteur.

Il nioit la résurrection des corps; il enseignoit et pratiquoit toutes sortes d'infamies: il fut confondu par saint Pierre, qui le terrassa par ses prières.

II. Simon eut plusieurs sectateurs. Le plus fameux fut Ménandre, qui vouloit passer pour le sauveur des hommes, et qui donnoit un faux baptême, auquel il attribuoit des effets merveilleux, comme de préserver ceux qui le recevoient de la vieillesse et de la mort.

III. Les Nicolaïtes, dont il est parlé dans le chapitre second de l'Apocalypse, furent aussi les sectateurs des impiétés de Simon: plusieurs ont cru qu'ils avoient eu pour chef l'un des sept premiers diacres.

IV. Cérinthe et les Ebionites furent les premiers qui osèrent soutenir que Jésus-Christ n'étoit pas Dieu: et c'est, au rapport de saint Jérôme, que saint Jean écrivit son Evangile, qui commence par établir la divinité du Verbe: tous ces hérétiques ont été combattus par les apôtres et par les hommes apostoliques.

Deuxième Siècle.

Le second siècle produisit un plus

grand nombre d'hérétiques : les principaux sont les disciples de Saturnin et de Basilides, les Gnostiques, les Valentiniens, les Marcionites, les Montanistes et les Eucratiques.

Les disciplines de Saturnin et de Basilides étoient eux-mêmes les disciples de Simon, le magicien, et de Ménandre : ils ajoutèrent plusieurs extravagances à celles de leurs maîtres.

I. Saturnin fut le premier qui condamna les nôces et le mariage.

II. Basilides osa le premier soutenir que Jésus-Christ n'avoit qu'un corps fantastique, et qu'il n'avoit pas été véritablement crucifié. Ces hérétiques ont été fortement réfutés par saint Irénée, dans ses livres contre les hérésies ; par saint Clément d'Alexandrie, dans ses stromates ou tapisseries, et par les autres pères qui vivoient alors.

III. Les Gnostiques suivoient la plupart des erreurs des hérétiques précédens. Ils disoient que Jésus-Christ étoit un pur homme ; ils joignoient à cela des pratiques abominables, que les Payens attribuoient, par prévention ou par calomnie, à tout le corps des Chrétiens, pour avoir un prétexte

spécieux de les persécuter. Ces hérétiques ont été combattus par les mêmes pères.

IV. L'énumération des erreurs des Valentiniens, des Cerdoniens et des Marcionites deviendroit un détail ennuyeux. On se borne à dire que tous ces hérétiques étoient des rejetons des hérésies précédentes, auxquelles ils ne faisoient qu'ajouter de nouvelles imaginations plus extravagantes les unes que les autres. Ils ne laissoient pas d'avoir un grand nombre de sectateurs: et les pères de l'Eglise étoient obligés de les combattre très-sérieusement: c'est ce qu'ont fait Tertulien, saint Irénée, saint Justin, saint Epiphane, saint Clément d'Alexandrie, et plusieurs autres.

V. Les Montanistes eurent pour auteur Montan, Phrygien de nation, qui voulut passer pour le Saint-Esprit, le Paraclet, et qui vouloit que deux femmes de mauvaise vie, qu'il menoit avec lui, fussent crues des prophétesses. Il prétendoit que les secondes noces étoient défendues. Il vouloit obliger les fidelles à observer trois carêmes, au lieu qu'ils n'en observoient qu'un, selon la tradition des apôtres. Il prétendoit qu'il y

avoit un grand nombre de péchés dont l'Église n'avoit pas le pouvoir d'accorder l'absolution. On lui attribue beaucoup d'autres erreurs, à lui ou à ses disciples. Tertulien qui étoit une des plus éclatantes lumières du second et du troisième siècle, eut le malheur de tomber dans l'erreur des Montanistes; lui qui avoit écrit si solidement contre les hérésies, et qui avoit établi dans son livre, intitulé (les Prescriptions contre les hérétiques), des principes pour réfuter invinciblement toutes les erreurs de Montan: exemple terrible des excès où peut tomber l'esprit le plus éclairé, quand, en punition de son orgueil, Dieu l'abandonne à ses propres lumières: preuves convaincantes de la nécessité de se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Eusèbe, au cinquième livre de son Histoire ecclésiastique, rapporte les noms des auteurs qui ont écrit contre cette hérésie.

V I. Tatien et ses disciples nommés les Encratiques, condamnoient le mariage; ils disoient qu'il n'étoit pas permis de manger de la chair des animaux, ni de boire de vin. Ces erreurs les firent nommer Encratiques, mot grec, qui signifie continens. L'horreur

qu'ils avoient pour le vin, faisoit qu'ils n'offroient que de l'eau au Saint-Sacrifice de la messe. Ils nioient qu'Adam fût sauvé. Ils ont été réfutés par Saint Clément d'Alexandrie, Saint Irénée, Origène, Saint Epiphane, et plusieurs autres.

Troisième Siècle.

Les sectes les plus fameuses de ce siècle sont celles des Novatiens, des Sabelliens, des Paulinaristes, des Manichéens et des Origénistes.

Les Novatiens commencèrent par être schismatiques, et furent ensuite hérétiques; le schisme vint de ce que Novatien voulut se faire élire pape à la place de Saint Corneille, qui avoit été canoniquement élu: saint Cyprien s'opposa fortement à ce schisme, comme il paroît par ses lettres au pape Saint Corneille; et c'est à cette occasion qu'il écrivit le livre admirable de l'Unité de l'Eglise: ce livre est seul capable de renverser tous les schismes et toutes les hérésies qui se sont élevées et qui pourront s'élever.

I. L'hérésie des Novatiens consistoit principalement en ce qu'ils pré-

tendoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de remettre les grands crimes commis après le baptême. Saint Cyprien, saint Pacien, évêque de Barcelone, saint Ambroise, saint Basyle, sont les principaux qui ont écrit contre cette hérésie, qui a été condamnée dans plusieurs conciles tenus en Italie et en Afrique, et enfin par le concile général de Nicée.

II. Les Sabelliens, disciples de Praxéas, de Noétus et de Sabellius, prétendoient, comme le font encore aujourd'hui les impies Sociniens, que Dieu ne subsiste pas en trois personnes; mais que les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, sont différens noms qui conviennent à une même personne. Cette hérésie donna lieu à celle de Paul de Samosate, évêque d'Antioche, homme très-vain, et de mœurs très corrompues, infecté des principes de Sabellius et des hérétiques anciens, réfutés par saint Jean l'évangéliste. Il nia la divinité de Jésus-Christ, et fut condamné dans deux célèbres conciles d'Antioche, tenus l'an 266 et 272. (7e. liv. eccl. d'Eusèbe). Ces hérésies ont été combattues avec succès par saint Denis d'Alexandrie,

saint Athanase, saint Basyle, et par les autres pères de la fin du troisième siècle et du commencement du quatrième. Elles ont été condamnées dans les conciles d'Antioche dont on vient de parler, et dans le premier concile général de Nicée.

III. Les Manichéens renouvellèrent dans ce siècle, la plupart des erreurs des hérétiques du premier et du second : ils admettoient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais : ils attribuoient à chaque homme deux ames, l'une bonne l'autre mauvaise : ils interdisoient et condamnoient le mariage : ils disoient que Jésus-Christ n'avoit eu qu'un corps fantastique : ils nioient la liberté de l'homme, le péché originel, la nécessité du baptême et de la foi : ils rejetèrent parconséquent, l'autorité de l'ancien et du nouveau testament, prétendant que Dieu n'en étoit pas l'auteur : ils avoient plusieurs autres imaginations pernicieuses, qu'on peut lire dans saint Augustin. Ce saint Docteur connoissoit mieux qu'un autre, leurs dogmes et leur corruption, parce qu'il avoit eu le malheur de s'engager dans leur secte avant son baptême. Mais il la quitta après avoir connu à

non - seulement, pour les hommes, mais aussi pour les démons; et que les peines de l'enfer ne seroient pas éternelles. On l'accuse aussi d'avoir été l'avant-coureur des pélagiens sur le péché originel et sur la grâce de Jésus-Christ.

Plusieurs théologiens ont cru qu'Origéne n'avoit point enseigné ces erreurs; mais que ses disciples ou d'autres hérétiques en avoient rempli ses écrits, pour leur donner plus de vogue par le nom de ce grand homme, qui étoit l'admiration de son siècle, (ceux qui voudront approfondir cette question, peuvent consulter M. de Tillemont, le père Alexandre, M. Dupin, M. Huet, évêque d'Avranches, dans sa préface sur Origène, et les autres auteurs qui ont écrit sur cette matière.

Saint Jérôme et saint Épiphane, sont ceux qui ont le plus combattu les Origénistes, lesquels ont été condamnés dans plusieurs conciles généraux et particuliers, tenus en Orient et en Occident, particulièrement dans le cinquième général, tenu à Constantinople, sous le pape Vigile, Justinien étant empereur, l'an 552.

Quatrième Siècle.

Les principales sectes du quatrième siècle, sont celles des Donatistes, des Ariens, des Macédoniens, des Anoméens, des Aériens, des Photiniens, des Messaliens, des Luciférieus, des Apolinaristes, des Priscillianistes, des Jovianistes, des Collyridieus.

I. Les Donatistes furent premièrement schismatiques, ensuite hérétiques. Leur schisme vint, de ce qu'un certain Donat, évêque de Cases noires en Afrique, eut la témérité d'ordonner Majorin, évêque de Carthage, au préjudice de Cécilien, évêque légitime, qui avoit été ordonné canoniquement, et avoit succédé à Mensurius. L'occasion de ce schisme fut, que du vivant de Mensurius, Cécilien, qui étoit alors archidiacre de Carthage, avoit repris une femme de qualité très-riche, nommée Lucille, de ce qu'avant la réception du corps de Jésus-Christ, au saint sacrifice de la messe, elle honoroit publiquement les reliques d'un martyr qui n'avoit pas encore été reconnu par l'Eglise. Lucille ne pardonna jamais cet affront prétendu : et Cécilien ayant

été ordonné évêque de Carthage, après la mort de Mensurius ; elle fit une brigue contre lui, et eut assez de crédit pour faire élever autel contre autel, par l'ordination de Majorin. Les schismatiques élurent un autre évêque, nommé Donat. Celui-ci, donna le nom au schisme des Donatistes, qui eut de longues et de fâcheuses suites. On peut voir ce qu'en a écrit M. Dupin, dans la nouvelle édition de saint Optat.

I. Les Donatistes joignirent bientôt l'hérésie au schisme : leurs principales erreurs étoient, que le baptême et les autres sacremens donnés hors de l'Eglise, étoient nuls ; qu'il fallait rebaptiser les hérétiques ; que l'église avoit péri par toute la terre, et qu'elle ne subsistoit que dans leur société. En conséquence de ces erreurs, ils ordonnèrent des évêques et des prêtres pour tous les lieux d'Afrique ou leur schisme étoit répandu, prétendant que toutes les ordinations faites par les évêques catholiques étoient nulles, et que les pasteurs catholiques étoient déchus de tout droit au ministère. Il n'y a point de violence, d'excès, de sacriléges qu'ils ne commissent dans les Eglises dont ils pouvoient se rendre maîtres. Ils pro-

ſanoient la très-sainte eucharistie, il arriva que les chiens auxquels ils l'avoient jetée, se lancèrent avec fureur sur ces sacriléges : ils fouloient aux pieds les saintes huiles, ils brisoient les autels, ils rompoient les vases sacrés, ils obligeoient les vierges pieuses à renouveller leurs vœux de virginité, comme si les premiers faits dans l'Eglise, eussent été nuls. Ils exerçoient mille violences contre les catholiques : ils se divisèrent entre eux en plusieurs sectes opposées, mais réunies contre l'église, à l'exemple de tous les hérétiques, ainsi que Tertullien l'avoit remarqué plus d'un siècle auparavant, dans son livre des prescriptions, (chap. 41.) et que l'expérience de tous les siècles l'a fait remarquer dans la suite.

Les Donatistes furent condamnés dans un concile de Rome, l'an 313, et dans un autre tenu à Arles, l'an 314; ils persistèrent dans leur schisme et dans leur hérésie jusqu'au siècle suivant. Pour les obliger à rentrer dans l'église, l'empereur Honorius prescrivit une conférence réglée entre les évêques catholiques, et ceux du parti Donatiste. La conférence fut tenue à Carthage, l'an 411; les évêques catholiques

s'y trouvèrent au nombre de 280, et les donatistes au nombre de 159. Ceux-ci furent solemnellement confondus par saint Augustin, auquel ses collègues avoient déféré le principal honneur de la dispute. On vit alors un exemple célèbre de la générosité épiscopale Les évêques catholiques offrirent presque tous d'une voix, de partager leurs siéges avec les évêques donatistes, et même de les leur céder entièrement, pourvu qu'ils renonçassent absolument au schisme ; mais ces évêques schismatiques demeurèrent presque tous endurcis ; cependant leur secte diminua sensiblement après cette conférence, où la vérité remporta un triomphe solemnel : et insensiblement cette hérésie s'anéantit. Saint Optat, évêque de Milève et saint Augustin, sont ceux qui ont le plus fortement écrit contre les donatistes. Rien n'est plus capable de ramener à l'Eglise les protestans qui sont de bonne foi, que les écrits de saint Augustin ; il semble que le saint docteur ait eu en vue leur hérésie, tant il réfute avec force ses mauvais principes. Ces traités de saint Augustin sont réunis dans le neuvième tome de la dernière édition. On ne

peut trop exhorter les protestans de les lire sans prévention, et avec un désir sincère de connoître la vérité.

II. Les Ariens sont assez connus par le bruit et le ravage que leur secte a causé: On peut lire ce qu'en ont écrit M. Hermant, dans la vie de saint-Athanase; M. Dupin, dans sa bibliothèque des auteurs ecclésiastiques. Les auteurs de l'histoire du premier concile de Nicée, imprimée à Paris, en 1691; et M. de Tillemont, dans ses mémoires sur l'histoire des quatrième et cinquième siècle; sans parler des autres histoires de l'arianisme, qui sont assez connues.

La principale erreur d'Arius, prêtre d'Alexandrie, a été celle de Paul de Samosate, sur la Trinité. Il insistoit principalement sur la personne du Fils de Dieu, et prétendoit que le Verbe n'étoit pas co-éternel ni consubstantiel à Dieu son Père, et que par conséquent, Jésus-Christ n'étoit pas véritablement Dieu: on a vu renaître cette hérésie, sous une nouvelle forme, par l'impiété des Sociniens.

Les plus zélés défenseurs de la foi contre les Ariens, ont été St. Alexandre, évêque d'Alexandrie. Le grand saint Athanase

Athanase, si célèbre par ses écrits, et par les persécutions qu'il a souffertes pour la cause de Dieu; saint Hilaire, évêque de Poitiers; saint Phaébadius, évêque d'Agen, autre lumière de l'Eglise de France; saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Ambroise, St. Augustin, St. Fulgence, tous distingués par leur caractère, par leur sainteté, par leur doctrine, par leurs travaux : il s'est tenu, contre les Ariens, un grand nombre de conciles: le plus célèbre est celui de Nicée, qui est le premier des conciles généraux assemblé l'an 325.

III. Macédonius, Arien de profession, s'empara du siége de Constantinople, par la faction des hérétiques; et en ayant été chassé, il publia une nouvelle hérésie, dont les sectateurs ont été appelés Macédoniens. Elle consistoient à nier la divinité du saint Esprit, comme celle d'Arius consistoit à nier la divinité du Verbe. Saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nice, St. Epiphane, St. Ambroise, saint Augustin, sont ceux qui ont le plus écrit contre cette hérésie. Elle a été condamnée par le premier concile

de Constantinople, qui est le second général tenu l'an 381, et par plusieurs autres.

IV. Les Anoméens, ou Eunomiens, eurent, pour chef, Eunomius, évêque de Cizique, disciple d'Aëtius, diacre d'Antioche, surnommé l'Athée. Il joignit beaucoup d'impiétés à celles d'Arius et de Macédonius. Il prétendoit que la nature de Dieu n'étoit pas incompréhensible, et qu'il connoissoit Dieu aussi parfaitement qu'il se connoissoit lui-même. Il méprisoit les reliques des martyrs, et appeloit prestiges les miracles que Dieu opéroit à leurs tombeaux. Il changeoit la forme du baptême, et ne vouloit pas qu'on le conférât au nom de la Trinité. Malgré la parole formelle de Jésus-Christ, il rebaptisoit les catholiques, et même les Ariens qui embrassoient sa secte. Il ne faisoit aucun cas de l'autorité des prophètes et des apôtres: pourvu qu'on embrassât ses opinions, et qu'on reçût son baptême, il prétendoit que les plus grands crimes n'empêchoient pas qu'on ne fût sauvé. Il suffisoit, disoit-il, d'avoir la foi de laquelle il faisoit profession. Il est aisé de juger combien ce principe pernicieux devoit lui attirer

de sectateurs, et quelle devoit être la corruption de leur vie. Saint Basile et saint Grégoire de Nice, son frère, s'opposèrent fortement à cette hérésie par leurs savans écrits, ainsi que saint Jean-Chrysostôme, saint Epiphane, S. Augustin et Théodoret. L'empereur Théodose fit des lois très-sévères pour empêcher cette secte de se répandre.

V. Aërius, prêtre de l'église de Sébaste, attaché aux opinions d'Arius, inventa plusieurs erreurs, qui ont été renouvellées par les calvinistes. Il prétendoit que les prêtres étoient égaux aux évêques : il condamnoit les prières pour les morts, les jeûnes et les abstinences de l'église : il affectoit de faire meilleure chère pendant le carême, les mercredis et les vendredis, qui étoient des jours destinés au jeûne et à l'abstinence. S'il jeûnoit quelquefois, il choisissoit les dimanches, jours auxquels l'Eglise défendoit de jeûner; il empêchoit qu'on ne célébrât le jour de Pâque comme un jour de fête. Saint Epiphane et saint Augustin sont les pères qui ont le plus écrit contre cette hérésie, dont les dogmes particuliers sont condamnés dans presque tous les conciles tenus avant et depuis ce tems-là.

VI. Photin poussoit encore plus loin que l'impie Arius, son impiété et ses blasphêmes. Ses erreurs avoient plus de rapport avec celle de Paul de Samosate et des Sociniens, qu'avec celle des Ariens : ils prétendoient que Jésus-Christ étoit un pur homme, et qu'il n'avoit rien qui subsistât avant sa naissance temporelle ; au lieu qu'Arius disoit que le Verbe subsistoit avant tous les siècles, quoiqu'il prétendoit, par un blasphême horrible, qu'à proprement parler, le Verbe n'étoit pas Dieu, et qu'il avoit été créé et tiré du néant. Les saints pères qui ont réfuté Arius, l'ont aussi réfuté ; et les anathêmes de l'Eglise ont été lancés contre l'un et l'autre de ces hérésiarques, dans un grand nombre de conciles.

VII. Les Messaliens, autrement nommés les Euchites, c'est-à-dire, prieurs et enthousiastes, étoient une espèce de fanatiques, qui avoient rapport en plusieurs choses avec les Quiétistes, condamnés presque de nos jours : leurs dogmes étoient, que le baptême ne sert de rien ; que l'oraison seule étoit capable d'effacer entièrement les péchés, et de chasser les démons des ames. Ils croyoient que la prière devoit

tenir lieu de tout. Pour tout exercice, ils prioient ou dormoient presque tout le jour : ils prétendoient être favorisés d'un grand nombre de révélations, et se donnoient pour gens fort spirituels; mais ils négligeoient la mortification, et vivoient dans un horrible libertinage. Ils n'ont pas fait, à proprement parler, de secte à part dans l'Eglise, parce qu'ils cachoient avec soins leurs erreurs, et les nioient mêmes quand ils étoient découverts. Nous apprenons toutes ces choses de saint Epiphane, et de Théodoret, qui les ont réfutées. Ces hérétiques furent condamnés dans le concile d'Ephèse, qui est le troisième général.

VIII. Lucifer, évêque de Cagliari en Sardaigne, par une sévérité excessive, se sépara de la communion des évêques catholiques; parce que ceux-ci recevoient, en leur communion, les évêques Ariens, lorsqu'ils revenoient à l'église catholique, et ceux qui, ayant abandonné la foi pendant la persécution des Ariens, se repentoient de leurs fautes.

On appelle Luciférіens, ceux qui persistèrent dans ce schisme; et plusieurs d'entr'eux joignirent l'hérésie

au schisme ; prétendant qu'il falloit rebaptiser les Ariens qui revenoient à l'église. C'est ce que nous apprend saint Jérôme dans son dialogue contre les Luciférіens. St. Augustin a aussi écrit contr'eux ; et il dit qu'on les accusoit d'enseigner que nos ames étoient corporelles, et qu'elles étoient engendrées comme le corps.

IX. Les Appolinaristes furent les disciples d'Appolinaire, prêtre de l'église de Laodicée ; ils prétendoient que Jésus-Christ n'avoit point d'ame humaine ; mais que le Verbe de Dieu animoit son corps : que du Verbe et du Corps de Jésus-Christ, il s'étoit fait une seule et même substance; en sorte que le Verbe avoit souffert et étoit véritablement mort sur la croix ; que la chair de Jésus-Christ n'avoit point été formée du Corps de la très-sainte Vierge; mais qu'il étoit venu du Ciel : que c'étoit la substance même du Verbe éternel qui s'étoit changée en corps : que le saint Esprit étoit moins grand que le Fils, et le Fils moins grand que le Père. Ils renouvelloient l'erreur des Millainaires, à laquelle la simplicité de Papias, disciple de saint Jean l'évangéliste, avoit donné lieu, au

rapport d'Eusèbe et de saint Jérôme. Saint Athanase, saint Grègoire de Nazianze, saint Grégoire de Nice, Théodoret, saint Ambroise et saint Fulgence, sont ceux qui ont le plus combattu les Appolinaristes: ils ont été condamnés dans les conciles d'Alexandrie, de l'an 362, de Rome, de l'an 373; et enfin au second concile général, qui est le premier de Constantinople, l'an 381.

Les Priscillianistes, disciples de Priscillien, homme de qualité, de Saragosse en Espagne, formèrent une secte composée des erreurs des Gnostiques, des Manichéens et des Sabelliens. Ils avoient grand soin de se cacher; et pour le faire plus surement, ils enseignoient qu'il étoit permis de mentir et de se parjurer. Sulpice Sévère, parle beaucoup de ces hérétiques au second livre de son histoire: et c'est à leur occasion que saint Augustin a écrit ses livres contre le mensonge. Ces hérétiques furent condamnés dans plusieurs conciles; dans celui de Saragosse, l'an 380; dans le premier de Tolède, l'an 400; dans deux autres conciles d'Espagne, dont on ne sait pas la date; et dans le second concile de Prague, l'an 569.

Les Jovinianistes eurent, pour chef, Jovinien, moine de Milan, dont les erreurs étoient que le mariage étoit aussi parfait devant Dieu que la virginité, ou la viduité; que c'étoit une dévotion mal entendue que de jeûner et de s'abstenir, en certains jours, de certaines viandes, en esprit de pénitence; que parmi les bienheureux il n'y avoit pas de différentes récompenses; que tous étoient égaux en gloire; que tous les péchés étoient égaux aussi; et que la division des péchés en mortels et véniels étoit chimérique; que Jésus-Christ n'étoit pas né d'une Vierge.

St. Jérôme, saint Ambroise, et St. Augustin, sont les pères qui ont les plus combattu ces erreurs : le pape S. Cirice les condamna dans un concile tenu à Rome, l'an 390. Après quoi l'empereur Théodose fit contr'eux des lois très-sévères. Ces erreurs ont été presque toutes condamnées de nouveau par le concile de Trente, en la personne des protestans, qui les ont soutenues, sans respecter l'autorité de ce concile et les noms vénérables de saint Jérôme, de saint Ambroise et de saint Augustin : et contre des condamna-

tions aussi anciennes et aussi authentiques, les protestans osent encore soutenir, qu'ils n'enseignent que ce qu'enseignoit l'Eglise dans les six premiers siècles! Quelle hardiesse!

Les Collyridiens étoient une secte d'ignorans, née en Arabie, et presque toute composée de femmes qui adoroient la sainte Vierge comme une divinité. Cette secte n'a pas eu un grand nombre de sectateurs; elle a été réfutée par saint Epiphane.

Cinquième Siècle.

Les principales erreurs de ce siècle sont celles de Vigilance, des Pélagiens, des semi-Pélagiens, des Nestoriens, des Eutychiens.

Vigilance, prêtre de Barcelone, combattit la vénération des reliques, l'invocation et l'intercession des Saints. Il décrioit les miracles qui se faisoient aux tombeaux des martyrs; il traitoit de culte superstitieux d'y faire brûler des cierges. Il soutenoit qu'il n'étoit pas permis de choisir l'état de virginité ou de célibat, et que cet état n'étoit pas préférable au mariage. Ces erreurs déjà condamnées en la personne de

Jovinien, et renouvellées depuis par les protestans, ont été fortement réfutées par saint Jérôme, avoué en cela par toute l'Eglise, dans tous les tems.

Pélage et Célestius ont été les chefs de l'hérésie des Pélagiens, de laquelle Origène, Théodore, évêque de Mopsueste, et Rufin, prêtre d'Aquillée, passent pour avoir été les précurseurs. Pélage étoit un moine anglais; Célestius étoit aussi un moine. Les principaux points de leur hérésie étoient, qu'Adam avoit été créé pour mourir, soit qu'il péchât, soit qu'il ne péchât pas; que son péché n'avoit nui qu'à lui seul; que les enfans ne naissent coupables d'aucun péché originel; que par conséquent le baptême n'étoit pas nécessaire pour le salut; que la concupiscence n'avoit rien de mauvais; que l'ignorance et l'oubli ne pouvoient jamais être un péché; que la mort et les autres misères de cette vie, ne sont pas une peine du péché; que les enfans qui meurent sans baptême, jouissent, hors du Ciel, de la vie éternelle, quoiqu'ils ne puissent en jouir dans le Ciel sans le baptême; que la liberté de l'homme étoit aussi saine présentement, qu'elle l'étoit avant le

péché d'Adam ; qu'il dépendoit de l'homme, s'il vouloit, d'être sans passions, et sans aucun mouvement désordonné ; que les vertus n'étoient pas des dons de Dieu, mais des effets purement naturels de notre liberté. S'ils admettoient le nom de grâce et sa nécessité, ils n'entendoient par ce mot que les dons de Dieu purement naturels, ou les grâces extérieures, comme sont les bons exemples, les miracles, les instructions, ou les grâces qui éclairent intérieurement l'esprit, sans qu'elles agissent sur la volonté. Tout au plus, selon ces hérétiques, la grâce intérieure étoit utile, mais non pas nécessaire : elle pouvoit être méritée par le bon usage que l'homme peut faire de sa liberté, indépendamment, disoient-ils, des grâces extérieures qui touchent le cœur.

Saint Jérôme a écrit plusieurs traités contre les Pélagiens. Saint Germain, évêque d'Auxerre, et St. Loup, évêque de Troyes, ont souffert de grands travaux pour détruire cette hérésie en Angleterre, du vivant même de Pélage; mais il n'y a personne qui ait plus travaillé contre cette secte que saint Augustin.

Plusieurs conciles et plusieurs papes ont condamné les Pélagiens. Le premier concile qui les condamna, fut celui de Carthage, de l'an 412; le concile de Diospolis en Palestine, l'an 415; un autre concile tenu à Carthage, l'an 416; le concile de Milève, la même année, sous Innocent Ier., l'an 417; et après cette condamnation, saint Augustin regarda l'affaire comme terminée. Ce pape mourut quelque tems après, et eut pour successeur, Zozime, qui, trompé par les artifices de Célestins et de Pélage, écrivit, en leur faveur, aux évêques de l'église d'Afrique. Ceux-ci tinrent un concile l'an 417, où ils condamnèrent de nouveau les Pélagiens, et donnèrent avis au pape Zozime, des artifices des hérétiques. Ils en tinrent un autre en 418, où les Pélagiens furent également condamnés. Zozime, après un examen très-exact, condamna Célestius et Pélage, avec leurs sectateurs, et envoya des lettres circulaires à toute l'Eglise, pour faire part de son jugement, qui fut reçu avec acclamation. Il se tint encore plusieurs autres conciles, en divers pays, contre les Pélagiens. Le pape Célestin Ier. confirma les décisions de

ses prédécesseurs; et le concile général d'Ephèse, tenu l'an 431, acheva de confirmer toutes ces condamnations par deux canons solemnels, frappant d'anathême ceux qui enseignoient les erreurs de Célestius.

Les semi-Pélagiens s'élevèrent sur les ruines des Pélagiens : ils admettoient, avec les catholiques, le péché originel, et la nécessité d'une grâce intérieure pour parvenir au salut. Mais ils croyoient que l'homme, par ses propres forces, pouvoit mériter la foi et la première grâce nécessaire pour le salut. Ainsi, selon leur opinion, le commencement du salut vient de la volonté de l'homme; au lieu que la doctrine de l'Eglise, est qu'il vient de la grâce de Dieu. Ils avoient d'autres erreurs qui étoient la suite de celle-ci, et dont on peut voir la réfutation dans les livres de la prédestination des saints et de la persévérance, composé par saint Augustin.

Saint Augustin mourut en réfutant ces hérétiques; et après lui, saint Prosper, saint Fulgence, saint Césaire d'Arles, soutinrent contr'eux la doctrine de l'Eglise, qui fut très-fortement établie par le pape Célestin Ier., suc-

cesseur de Zozime, dans une lettre écrite aux évêques de France, l'an 432. L'an 494, le pape Gélase condamna les livres de Cassien et de Fauste, semi-Pélagiens, et autorisa ceux de saint Augustin. Hormisdas, son successeur, fit la même chose. Le second concile d'Orange, de l'an 529, et le concile de Valence en Dauphiné, tenu quelque tems après, condamnèrent les erreurs des semi-Pélagiens, et se servirent, pour les condamner, des propres paroles de saint Augustin, dont ils formèrent leurs canons. Ces conciles furent suivis par Boniface II, dont toute l'Eglise a accepté la décision.

Nestorius, patriarche de Constantinople, a été le chef et l'auteur des hérésies des Nestoriens, qui a fait tant de bruit et de ravages dans l'Eglise, et qui subsiste encore en plusieurs endroits de l'Orient. Son hérésie consistoit principalement en deux chefs.

1. Il prétendoit qu'il y avoit deux personnes en Jésus-Christ, et que le Fils de Dieu n'étoit pas uni, comme parle l'Eglise, hypostatiquement, mais seulement accidentellement au Fils de l'Homme; en sorte que Jésus-Christ n'étoit Fils de Dieu que par adoption.

II. Il disoit, par une suite nécessaire de ce premier blasphême, que la sainte Vierge n'étoit pas Mere de Dieu ; puisque le fils qu'elle avoit mis au monde n'étoit pas Dieu en sa propre personne, comme il osoit le soutenir par un horrible blasphême : il a été très-fortement combattu par saint Proclus, évêque de Cizique ; par saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, et condamné par le pape Célestin Ier., dont le jugement fut reçu avec acclamation, et ratifié par le concile général d'Ephèse, convoqué exprès pour exterminer cette hérésie, l'an 431 : c'est le troisième concile général.

Eutichés, prêtre et abbé d'un monastere célèbre de Contantinople, fut l'auteur de l'hérésie des Eutychiens, qui subsiste encore en Orient, et qui étoit le contraste de celle de Nestorius : car au lieu que Nestorius prétendoit qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, comme il y a deux natures ; Eutychès prétendoit, qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, parce que l'Eglise avoit décidé, contre Nestorius, qu'il n'y a qu'une personne. Il renouvelloit en quelque chose l'hérésie d'Appolinaire dont on a parlé : il ne la

renouvelloit pas en tout ; car Appolinaire disoit que la nature humaine avoit été absorbée par la nature même du Fils de Dieu, et que le Corps de Jésus-Christ n'avoit pas été formé du Corps de la très-sainte Vierge ; au lieu qu'Eutychès connoissoit que le Corps de Jésus-Christ avoit véritablement été formé du Corps de la sainte Vierge: mais il prétendoit que la nature humaine et la nature divine étant unies en la personne de Jésus-Christ, sans aucune division, il ne résultoit de cette union qu'une seule nature ; au lieu que l'Eglise a toujours cru que l'union des deux natures, en la personne du Fils de Dieu, n'empêche pas que chacune des deux natures ne subsiste sans confusion. Cette hérésie se répandit par le crédit de l'impie Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui s'en déclara le protecteur.

Saint Flavien, patriarche de Constantinople, s'opposa d'abord fortement à cette secte. Il tint, pour l'étouffer, un concile à Constantinople, l'an 449, où Eutychès fut condamné : Dioscore appuyé, par l'empereur Théodose le jeune, dont les hérétiques avoient surpris la reli-

gion, tint un faux concile à Ephèse, où il ne voulut admettre ni les légats du pape saint Léon, ni saint Flavien. Là, Eutychès fut absous. Les légats du pape et saint Flavien furent traités de la manière la plus indigne. Saint Flavien mourut des blessures qu'il reçut; en sorte qu'il eut le bonheur d'être couronné du martyre par la fureur des hérétiques. Ces attentats ont fait que l'antiquité a donné, à ce faux concile, le nom de Brigandage d'Ephèse. Saint Léon défendit, avec beaucoup de lumière et de vigueur, la foi de l'Eglise: et l'empereur Marcien, qui succéda à Théodose le jeune, donna des preuves de sa piété dans le concile de Calcédoine : ce concile, qui fut le quatrième général, se tint l'an 451 : Eutychès et son hérésie y furent condamnés: l'impie Dioscore fut déposé : tout ce que saint Léon avoit écrit contre cette hérésie, fut reçu avec de grands applaudissemens : on y reconnut la doctrine perpétuelle de l'Eglise; et l'on ratifia ce qu'il avoit déjà décidé, après la décision particulière de saint Flavien.

Les ennemis du concile de Calcédoine formèrent diverses sectes; la plus fameuse fut celle des Acéphales, ainsi

nommés, parce que d'abord ils n'eurent aucun chef, et qu'ils se séparèrent de l'église catholique, comme du parti de Pierre Mongus, faux patriarche d'Alexandrie, qui favorisoit les Eutychiens.

Les Acéphales furent aussi nommés Sévériens, parce que Sévère, après s'être emparé du siége patriarchal de l'église d'Antioche, se mit à la tête de ces hérétiques.

La secte des Prédestinaciens se forma d'un petit nombre de personnes, qui, tirant de fausses conséquences des principes de saint Augustin sur la grâce et sur la prédestination, enseignoient que Dieu ne vouloit pas le salut de tous les hommes; qu'il prédestinait les réprouvés au mal, et à la damnation éternelle, sans aucun mérite précédent: que la prédestination imposoit à l'homme une nécessité d'agir, incompatible avec la liberté. Fauste, évêque de Riez, s'étant aperçu qu'un prêtre nommé Lucide étoit dans ces erreurs, lui écrivit pour l'en détourner. Deux conciles tenus l'an 475, l'un à Arles, et l'autre à Lyon, les condamnèrent.

Sixième siècle.

Les Agnoëtes, les Tritéites, les Ascé-

mètes, les défenseurs des trois chapitres, furent les principaux qui troublèrent l'église en ce siècle.

I. Les Agnoëtes eurent pour chef Thémestius, diacre d'Alexandrie, infecté de l'hérésie des Eutychiens. Leur erreur consistoit en ce qu'ils attribuoient à Jésus Christ l'ignorance de plusieurs choses. Ils ont été réfutés par Euloge; patriarche d'Alexandrie, dont les écrits ont été approuvés par saint Grégoire, pape.

II. Les Tritéites (ainsi nommés d'un mot grec, qui signifie gens qui ne dorment point), étoient des moines divisés en trois bandes, qui se succédoient continuellement nuit et jour pour chanter les louanges de Dieu. Leur erreur consistoit en ce qu'ils nioient qu'une des trois personnes de la très-sainte Trinité se fût incarnée, qu'elle fût née d'une vierge, qu'elle eût souffert. Ils furent condamnés comme Nestoriens, par le pape Jean II; et ayant persisté dans leurs erreurs, ils furent retranchés de l'église.

III. Les trois Chapitres ont eu trois espèces de défenseurs : il y en a eu d'hérétiques, il y en a eu de schismatiqves seulement, il y en a eu de catho-

liques ; c'est ce qu'il faut bien distinguer. Mais avant toute chose, il faut expliquer ce que c'est que les trois chapitres.

On nomme ainsi trois fameux écrits qui furent déférés au jugement de l'église comme remplis des blasphêmes de Nestorius. 1°. Les écrits de Théodore, évêque de Mopsueste ; 2°. la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à un Persan nommé Maris; 3° les écrits de Théodoret, évêque de Cyr, faits pour réfuter les douze anathématistes de S. Cyrille d'Alexandrie contre Nestorius.

Le second concile de Constantinople, qui est le cinquième général, condamna solemnellement ces trois écrits, et il joignit à leur condamnation celle de la personne de l'impie Théodore de Mopsueste, lequel, quoique mort, fut anathématisé comme blasphémateur et nestorien. Pour ce qui est d'Ibas et de Théodoret, le concile se contenta de condamner leurs écrits sans toucher à leur personne.

La raison de cette différence fut, que Théodore de Mopsueste étoit mort dans son impiété, sans avoir rétracté ses écrits ; au lieu que Théodoret et Ibas avoient toujours vécu et

étoient morts dans la communion de l'Eglise. Véritablement ils furent suspectés d'avoir favorisé Nestorius, ayant écrit pour sa défense ; mais ils condamnèrent solemnellement cet hérésiarque dans le concile de Calcédoine ; et par l'anathême qu'ils prononcèrent distinctement contre lui, ils furent regardés comme ayant rétracté ou expliqué ce qu'ils avoient écrit de favorable à cet hérétique, et en conséquence le concile ne fit aucune difficulté de les recevoir comme orthodoxes, et de leur donner séance dans l'assemblée.

La condamnation des trois chapitres fut contredite, non-seulement par les hérétiques, comme on l'a déjà dit, mais aussi par un grand nombre d'Eglises, dont plusieurs firent un schisme à cette occasion.

Les défenseurs hérétiques des trois chapitres furent ceux qui, demeurant d'accord que ces trois écrits étoient infectés des erreurs de Nestorius, ne laissoient pas de les défendre comme orthodoxes : et comme ils n'osoient pas prendre ouvertement le parti de Nestorius, qui avoit été si solemnellement condamné par toute l'Eglise, pour

pouvoir, avec quelque prétexte, soutenir les sentimens de cet hérésiarque, ils prétendoient que ces sentimens avoient été approuvés par le concile de Calcédoine : car, disoient ils, la lettre d'Ibas, dans laquelle la doctrine de Nestorius est enseignée, et où se trouve l'éloge de Théodore de Mopsueste, a été lue dans ce concile, et n'a point été relevée comme hérétique; au contraire, Ibas a été reçu comme orthodoxe : donc le concile, par son silence, a approuvé tout ce que portoit cette lettre. Ce concile, continuoient-ils, a aussi reçu Théodoret, sans exiger de lui aucune rétractation par rapport à ses écrits contre saint Cyrille : il a donc approuvé ces écrits. Ces hérétiques abusoient ainsi de l'autorité du concile de Calcédoine, pour soutenir le nestorianisme, qui avoit été si solemnellement proscrit.

Les défenseurs schismatiques des trois chapitres, furent les évêques d'Istrie et quelques provinces voisines, et ceux d'Hibernie en Irlande. Ces évêques condamnoient Nestorius et ses blasphêmes; et ils étoient également orthodoxes sur tout le reste : mais s'étant imaginés, par un préjugé dont

il fut impossible de les faire revenir, que le second concile de Constantinople étoit opposé dans la condamnation des trois chapitres au concile de Calcédoine ; non-seulement ils prétendoient qu'il falloit donner un sens catholique aux expressions dures qui se trouvent dans ces écrits; mais ils rejetoient aussi le concile de Constantinople, comme schismatique, et se séparèrent de la communion des papes, et des Orientaux qui avoient reçu et approuvé ce cinquième concile. Les papes Pélage II et saint Grégoire le Grand travaillèrent beaucoup à l'extinction de ce schisme : et saint Grégoire eut le bonheur de faire revenir à la communion la plupart des schismatiques.

Les défenseurs catholiques des trois chapitres ont été en grand nombre, et même depuis le cinquième siècle plusieurs Eglises considérables ont pris la défense de ces trois écrits : telles ont été fort long-tems celles de France, d'Espagne, d'Afrique, et même quelques unes de celles d'Italie. Ces Eglises néanmoins ne se séparèrent pas de la communion du saint siége; mais elles rejetoient l'autorité du cinquième con-

cile, prétendant que la décision sur les trois chapitres étoit opposée au concile de Calcédoine : et en conséquence ils donnoient un sens catholique à toutes les propositions nestoriennes qui sont dans ces trois écrits.

L'Eglise romaine usa toujours d'une grande condescendance à l'égard de ces Eglises catholiques : elle ne les retrancha jamais de sa communion : elle crut que le tems calmeroit cette dispute, et feroit connoître à tout le monde que le cinquième concile n'avoit rien décidé qui fût opposé au concile de Calcédoine.

Cette condescendance de l'Eglise romaine eut tout l'effet que les souverains pontifes en attendoient. Toutes les Eglises, tant de l'Orient que de l'Occident, ont enfin concouru à recevoir le cinquième concile, comme œcuménique, et à condamner les trois chapitres : cela paroît clairement ; car toutes ces Eglises ont reçu, comme œcuménique, le sixième concile tenu à Constantinople contre les Monothélites, sans aucune contradiction ni exception. Or, ce sixième concile confirma tout ce qui avoit été fait dans les cinq conciles précédens : et il ne se contenta

contenta pas d'une confirmation générale de la condamnation des hérésies et des écrits qui y avoient été condamnés ; mais il entra dans le détail de chacune de ces hérésies, de chacun de ces écrits, et prononça anathême contre leurs défenseurs. La condamnation des trois chapitres, faite au cinquième concile, y est expressément renouvelée, et dans le détail, comme les autres (art. 681) : et nous ne voyons pas qu'aucune Eglise se soit opposée depuis ce tems-là à la condamnation des trois chapitres.

Septième Siècle.

I. Les Monothélites prétendoient que quoiqu'il y eût deux natures en Jésus-Christ, il n'y avoit cependant qu'une action et qu'une volonté, qui est l'action et la volonté divine : et c'est pour cela qu'ils furent appelés Monothélites, mot grec, qui signifie : secte de gens qui n'admettent qu'une volonté en Jésus-Christ. Les chefs de cette hérésie, qui s'éleva sous l'empire d'Héraclius, furent Sergius, Syrien de nation, patriarche de Constantinople ; Pyrrus, Paul et Pierre, qui,

après Sergius, tinrent successivement le siége de Constantinople, furent les principaux appuis de cette secte : Macaire, patriarche d'Antioche, en étoit aussi le défenseur du tems du sixième concile : et cette secte persévère encore en plusieurs endroits de l'Orient.

Les principaux défenseurs de la foi contre ces hérétiques, furent saint Jean, l'aumônier, patriarche d'Alexandrie ; Sophronius, patriarche de Jérusalem ; Arcadius, archevêque de Cypre ; saint Maxime, célèbre abbé, qui fut martyrisé pour la défense de la foi, contre les Monothélites. Les papes Séverin, Jean IV, Théodore, saint Martin I, Agathon, condamnèrent cette hérésie : et ce fut pour achever de la détruire, que le sixième concile fut assemblé à Constantinople, l'an 680, sous le pontificat du pape Agathon, dont la décision fut reçue avec applaudissement dans ce concile.

II. Les Paulitiens étoient des Manichéens, qui reparurent sous ce nouveau nom ; et avec de nouvelles extravagances, vers l'an 653, ils eurent pour chef un misérable, nommé Paul de Samosate en Arménie : ils se plongeoient dans toutes sortes d'abomina-

tions; ils firent une secte puissante. On peut en voir l'histoire dans Cédrénus, abrégé de ses histoires, tom. 1. pag. 432, et dans M. Bossuet, Histoire des Variations, liv. 11, nomb. 13.

III. Ce fut aussi dans ce siècle, que l'impie Mahomet, Cyrénéen de nation, aidé, comme on le croit, par Sergius, moine nestorien, forma la secte des Mahométans, dont les dogmes sont un composé monstrueux de judaïsme, de christianisme, des hérésies anciennes, et de mille imaginations extravagantes. On sait combien cette malheureuse et ridicule secte s'est étendue par la force des armes : Dieu le permettant en punition des crimes des Chrétiens, dont l'impiété étoit montée à son comble, surtout en Orient et en Afrique.

Huitième Siècle.

Les hérésies les plus fameuses du huitième siècle sont celles des Iconoclastes, celle de Félix et d'Elipandus.

I. Les Iconoclastes, ainsi appelés, parce qu'ils brisoient les images, se déclarèrent contre l'honneur que l'Eglise catholique, selon l'ancienne tradition, rendoit à la Croix et aux images

de Jésus-Christ et des saints. Ce fut l'empereur Léon l'Isaurien, qui, excité par un évêque nommé Constantin, fut le principal appui de cette hérésie. Constantin, surnommé Copronime, fils de Léon, et Léon, fils de Constantin, qui régnèrent successivement, favorisèrent la même impiété, et firent de grands ravages dans l'Eglise.

Les papes Grégoire II et ses successeurs s'opposèrent fortement à cette secte, ainsi que saint Germain, patriarche de Constantinople; saint Jean de Damas et plusieurs autres. Le second concile général de Nicée, qui fut le septième général, condamna cette hérésie, sous l'empire de la pieuse Irène, et de Constantin, son fils, l'an 787.

II. Félix, évêque d'Urgel en Espagne; et Elipandus, évêque de Tolède, enseignèrent vers la fin de ce siècle, que Jésus-Christ n'étoit fils de Dieu que par adoption, et qu'il était esclave du père éternel. Cette hérésie, qui tendoit à renouveler celle des Nestoriens, fut fortement combattue par Ethérius, évêque d'Osma, auquel se joignit un saint prêtre, nommé Béatus; par Alcuin, par Pautin, patriarche d'Aquilée; par le célèbre saint Be-

noît, fondateur et premier abbé d'Aniane, au diocèse de Montpellier, et restaurateur de l'ordre monastique en Occident, sous l'empire de Charlemagne et de Louis le Débonnaire; par Agobard et par plusieurs autres. On peut voir leurs écrits dans la bibliothèque des Pères. Les principaux conciles qui ont condamné cette hérésie, sont ceux de Ratisbonne, tenu l'an 792; de Francfort, l'an 794; et de Rome, sous Léon III, l'an 799.

Neuvième Siècle.

Sergius et Baanes, Claude de Turin, Gotescalk (selon plusieurs), Photius et Jean Scol, furent les principaux qui troublèrent l'Eglise, dans ce siècle, par leurs erreurs.

I. Sergius et Baanes firent revivre en Orient l'hérésie des Paulitiens, nouveaux Manichéens, dont on a parlé; y ajoutant de nouvelles impiétés, ou donnant un autre tour à quelques-unes des anciennes.

II. Claude, évêque de Turin, renouvela les erreurs de Vigilance et d'Aërius, sur les reliques et sur l'invocation des saints, et celle des Iconoclastes

sur les images. Il fut réfuté principalement par Jonas, évêque d'Orléans, et par un saint diacre du diocèse de Paris, nommé Dungale, moine de la célèbre abbaye de saint Denis en France.

III. Gotescalk, moine de l'abbaye d'Orbay, diocèse de Soissons en France, fut accusé d'enseigner les erreurs du cinquième siècle à ceux qu'on nomme Prédestinatiens, desquels on a parlé: Rabau-Maur, archevêque de Mayence, et Hincmar, archevêque de Rheims, se déclarèrent avec éclat contre ce moine, et écrivirent contre lui. Hincmar le punit sévèrement: et les erreurs dont il fut accusé furent condamnées par le concile de Mayence, de l'an 848, et par ceux de Cressy ou Quersy, de l'an 849 et 853.

IV. Photius étoit neveu de saint Tharassius, patriarche de Constantinople, sous qui fut célébré le septième concile général. C'étoit un des plus savans hommes et un des plus beaux esprits de son tems, comme il paroît par les écrits que nous avons de lui, dont le plus célèbre est sa bibliothèque, où l'on voit l'extrait et la critique des livres qu'il avoit lus. Etant encore laïque, il fut intrus sur le siége de

Constantinople, à la place de saint Ignace, patriarche légitime, qui fut chassé de son siége par l'impie Bardas, neveu de l'empereur Michel troisième, et régent de l'empire. La sainte liberté d'Ignace, patriarche légitime, lui attira ce traitement : il avoit refusé la communion à Bardas, lequel scandalisoit tout l'empire par un inceste public avec sa belle-fille.

Photius, homme d'une ambition démesurée, se fit ordonner, en six jours, de laïque qu'il étoit, patriarche de Constantinople, par Grégoire de Syracuse, évêque excommunié et déposé, et par d'autres évêques également excommuniés. Le pape Nicolas premier, après une mure discussion, excommunia Photius et ses adhérens. Photius, méprisant l'excommunication, eut encore l'impudence de vouloir excommunier le pape dans un faux concile qu'il assembla : alors il commença à écrire contre l'Eglise romaine, et enseigna que le Saint-Esprit ne procède point du Fils : erreur opposée à la doctrine perpétuelle de l'Eglise, dont les pères grecs les plus anciens, saint Basile, saint Athanase, etc., ainsi que les pères latins, ont été les dépositaires dans chaque siècle.

L'impie Bardas ne tarda pas longtems à éprouver la vengeance de Dieu ; l'empereur Michel le fit mourir, et son corps fut déchiré en pièces après sa mort : Michel lui-même, qui avoit appuyé Bardas dans la déposition de saint Ignace, fut aussi tué. L'empereur Basile, Macédonien, lui ayant succédé, fit assembler le huitième concile général à Constantinople, l'an 869. Saint Ignace fut remis sur son siége dans ce concile, et Photius fut déposé et excommunié, ensuite l'empereur l'exila ; mais dix ans après, saint Ignace étant mort, Photius eut assez d'adresse pour se faire rétablir sur le siége de Constantinople, par le crédit du même empereur, dans les bonnes grâces duquel il étoit rentré. Il fit confirmer son élection par le pape Jean VIII, qui eut la facilité d'y consentir enfin, pour empêcher un plus grand mal. Photius fut alors patriarche légitime. Se voyant paisible possesseur, il assembla un faux concile, qu'il osa appeler le huitième général : il y fit annuller tout ce qui avoit été fait contre lui dans le huitième concile, et se déclara de nouveau contre l'Eglise romaine. Le pape lança contre lui une sentence de dépo-

sition, et confirma tout ce qui avoit été faità son sujet dans le huitième concile. Marin, successeur de Jean VIII, renouvela la déposition de Photius; après lui, Adrien troisième, et son successeur Etienne V, firent la même chose. Photius persista dans son schisme, appuyé par l'empereur Basile; mais celui-ci étant mort, Léon le Sage, fils et successeur de Basile, chassa Photius du siége de Constantinople, le fit enfermer dans un monastère, où il mourut, et fit élire un patriarche orthodoxe, qui fut lié de communion avec l'Eglise romaine. Le schisme de Photius n'eut point de plus fâcheuses suites, jusqu'au tems dont on parlera bientôt.

V. Jean Scot, du tems de l'empereur Charles le Chauve, enseigna plusieurs erreurs sur la prédestination et sur la sainte Eucharistie : ce fut de ses écrits que Bérenger tira depuis les principes de son hérésie sur le Saint-Sacrement de l'autel.

Dixième Siècle.

Ce siècle n'a produit aucune nouvelle secte considérable.

I. Il parut en Italie quelques Ar-

tropomorfites, c'est-à-dire des gens qui attribuoient à Dieu une forme corporelle : ils furent réfutés par Rathérius, évêque de Vérone. En peu de tems cette secte fut assoupie, si néanmoins c'étoit une secte, y ayant lieu de croire que c'étoit une opinion d'hommes grossiers et ignorans.

II. En Languedoc, parut Walfrid, homme obscur, qui eut la hardiesse de nier l'immortalité de l'ame, et de répandre ce dogme impie : il fut efficacement combattu par Durant, abbé de Castres en Languedoc, abbaye de l'ordre de saint Benoît, érigée depuis ce tems-là en évêché, par Jean XXII.

Onzième Siècle.

Les nouveaux Manichéens, Bérenger et Michel Cérulaire, troublèrent l'Eglise par leurs erreurs dans ce siècle.

I. Ces nouveaux Manichéens parurent en France, dans la ville d'Orléans, sous le règne du roi Robert : ils eurent pour chefs, deux chanoines de cette ville, qui, ayant été découverts, furent condamnés dans un concile, et dégradés.

II. Bérenger, archidiacre d'Angers,

fit parler de lui vers le commencement de ce siècle : il est le premier après Jean Scol, duquel on a parlé, qui ait osé enseigner que Jésus-Christ n'est contenu qu'en figure dans le très-Saint-Sacrement de l'autel. Toute l'Eglise se souleva contre lui, comme contre un novateur, et un hérétique opposé à la doctrine de l'Eglise, enseignée partout et par les apôtres, et depuis eux par tous les Catholiques. Hugues, évêque de Langres; Lanfranc, abbé de Troarn; Guignard, évêque d'Aversano, proche de Naples; et Alger, diacre de Liége, et ensuite moine de Cluni, homme recommandable par sa sainteté et par sa science, furent ceux qui écrivirent le plus contre Bérenger : il fut condamné dans le concile tenu à Rome, sous Léon IX, l'an 1050; par ceux de Verceil et de Paris, tenus la même année; par celui de Florence, sous Victor II, l'an 1055; et de Tours, la même année; de Rome, sous Nicolas II, 1059; de Rouen, 1055; de Poitiers, 1075; de Rome, sous Grégoire VII, 1078, et autre de Rome, 1079. Bérenger rétracta son erreur, et mourut en pénitence, dans le sein de l'Eglise catholique.

III. Michel Cérulaire, patriarche

de Constantinople, l'an 1043, écrivit contre l'Eglise latine. Les principaux chefs de ses accusations étoient: 1°. que les Latins consacroient avec du pain sans levain; 2°. qu'ils mangeoient des viandes suffoquées; 3°. qu'ils jeûnoient le samedi; 4°. qu'ils se rasoient la barbe; 5°. qu'ils mangeoient de la viande pendant toute la semaine de la Quinquagésime; 6°. qu'ils avoient ajouté au symbole de Nicée, ce mot (filioque), pour faire entendre que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils: ce qu'il taxoit d'erreur; 7°. que deux frères avoient le pouvoir d'épouser deux sœurs; 8°. qu'on se donnoit le baiser de paix à la messe, avant la communion; 9°. qu'on ne chantoit pas l'*alleluia* en carême; 10°. il accusoit l'Eglise latine de ne pas honorer les reliques des saints et les images: il formoit quelques autres accusations fausses ou frivoles. Ce sont ces articles qui ont servi de prétexte au schisme de l'Eglise grecque.

Le pape Léon IX fit ce qu'il put pour ramener Michel Cérulaire de ses préventions et de ses erreurs. : il envoya à Constantinople, trois légats, pour procurer la paix, à la tête des-

quels étoit le savant cardinal Humbert, évêque de Blanche-Selve : ils furent reçus avec honneur par l'empereur Constantin, surnommé Monomacus : ils conférèrent souvent avec le patriarche : mais n'ayant pu le faire revenir, ils l'excommunièrent dans l'Eglise de Sainte-Sophie. Michel, de son côté, osa déclarer les légats et le pape lui-même excommuniés. L'empereur chassa Michel Cérulaire du siége de Constantinople: ce qui n'empêcha pas que le schisme ne fit de grands progrès dans l'Orient, quoique la plupart des Eglises grecques communiquassent encore avec l'Eglise romaine dans le siècle suivant. Il y en a encore plusieurs aujourd'hui qui sont dans notre communion : mais il faut avouer qu'elles sont en petit nombre, en comparaison de celles qui sont séparées de l'Eglise romaine, soit par l'hérésie des Nestoriens, soit par celle des Eutychiens, soit par celle des Montanistes, soit par celle des Monothélites, soit enfin par le schisme de Michel Cérulaire.

Douzième Siècle.

Tranchelin, Pierre de Bruis, et

Henri, apostat, chef des Albigeois, nouvelle espèce de Manichéens; Arnaud de Bresse; Pierre Abailard, Gilbert de la Porré, Eon de l'Etoile, les Apostoliques et les Vaudois, furent les principaux qui troublèrent l'Eglise en ce siècle.

I. Tranchelin étoit un très-méchant homme, qui, vers le commencement du douzième siècle, osa enseigner à Anvers, que Jésus-Christ n'avoit pas institué le ministère des évêques et des prêtres: et que la participation à l'Eucharistie ne servoit de rien pour le salut: il joignit à cela une vie pleine d'infamie. Anvers n'étoit point encore une ville épiscopale: il n'y avoit alors qu'un prêtre, et ce prêtre étoit de mœurs fort corrompues. Tranchelin prit ce tems-là pour ravager ce troupeau destitué de pasteurs: et il fit de si grands prpgrès, que tout le peuple le suivoit comme un grand prophête. Dieu eut pitié de ce peuple, il suscita saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, et ensuite évêque de Magdebourg, qui s'étant transporté à Anvers, combattit cette hérésie avec un tel succès, qu'elle fut bientôt éteinte et dissipée.

II. Pierre de Bruis, du lieu de saint Gilles, dans le diocèse de Nismes, renouvella les erreurs des Manichéens, auxquelles ils joignit plusieurs nouveautés qui ont été embrassées dans les siècles suivans, par les Luthériens, et par les Calvinistes. Ayant été arrêté, il fut condamné par les magistrats à être brûlé. Le jugement fut exécuté à Saint-Gilles. Ses sectateurs furent aussi nommés Henriciens; parce qu'après la mort de Pierre de Bruis, ils eurent pour chef un de ses disciples, nommé Henri, moine apostat, qui répandit beaucoup les erreurs de son maître, et en ajouta de nouvelles; de-là vint la secte des Albigeois. On peut le voir en détail dans l'histoire des variations, de M. Bossuet. On en dira quelque chose au siècle suivant. Les Pétrobusiens et les Henriciens, ont été réfutés par le grand saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, et par plusieurs autres. Ils ont été condamnés par le second concile de Latran, tenu l'an 1139, sous Innocent II. C'est le dixième des conciles généraux.

Arnaud de Bresse, en Italie, fut d'abord clerc, et ensuite religieux, puis apostat. Il enseigna plusieurs er-

reurs sur l'eucharistie et sur l'état religieux ; sur le baptême, et sur l'état ecclésiastique. Il suivit en plusieurs choses les erreurs des Pétrobusiens. Il fut réfuté par saint Bernard, et condamné par le concile général de Latran, tenu sous Innocent II, l'an 1139.

IV. Pierre Abailard, né dans le territoire de Nantes, en Bretagne, s'acquit une grande réputation dans l'université de Paris, où il enseigna publiquement la philosophie, mais sa mauvaise dialectique le fit tomber dans plusieurs erreurs sur la Trinité et sur d'autres matières; elles sont rapportées par St. Bernard, qui les combattit avec beaucoup de zèle et de succès ; il n'est pas nécessaire d'en faire ici le détail, elles n'ont point eu de suites, ni formé aucune secte. Le concile de Soissons de l'an 1120, le condamna, ainsi que celui de Sens, de l'an 1140. Ces condamnations furent confirmées par Innocent I. Abailard rétracta ses erreurs ; il vécut avec piété dans l'abbaye de Clugni, où il ait été admis par Pierre le vénérable ; il se réconcilia avec saint Bernard ; et il mourut d'une manière édifiante, dans le prieuré de saint

Marcel, de Châlons-sur-Saône, où il avoit été envoyé par saint Pierre le vénérable, abbé de Cluni, qui fait de grands éloges de sa vie édifiante, dans l'ordre de Cluni, jusqu'à sa mort.

V. Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, voulant trop subtiliser sur le mystère de la Trinité, enseigna des erreur, qui furent réfutées par saint Bernard, et condamnées au concile de Rheims, l'an 1148, où il se rétracta.

VI. Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, fut un fanatique fort ignorant, qui se déchaînant contre les ecclésiastiques et les religieux, attira après lui un grand nombre de sectateurs d'entre le petit peuple : il imagina plusieurs extravagantes opinions : et il en vint enfin jusqu'à un tel excès, qu'il osa publier que c'étoit lui qui devoit un jour venir juger les vivans et les morts ; il appuyoit cette extravagante pensée sur les exorcismes de l'Eglise, qui finissent ainsi : *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos* : on prononçoit alors ce mot *eum*, comme si on l'eût écrit *eon* ; et il abusoit de cette prononciation, pour faire entendre au peuple, que c'étoit lui qui étoit désigné par ce mot ; que

c'étoit par la vertu de son nom, que les démons étoient exorcisés ; et que ce seroit lui, Eon, qui viendroit juger les vivans et les morts, à la fin du monde. Ce fanatique fut condamné à une prison perpétuelle, par le concile de Rheims, tenu l'an 1148 ; il eut plusieurs disciples qui furent bientôt dissipés par la vigilance des magistrats, lesquels condamnoient au feu tous ceux qui étoient découverts.

VI. Les Apostoliques étoient des Manichéens, qui s'étoient répandus vers le pays de Cologne ; ils étoient à peu près dans les mêmes erreurs que les Albigeois. Saint Bernard en parle dans ses sermons, et M. Bossuet dans son histoire des variations. (liv. 11.)

VII. Les Vaudois doivent leur origine à un marchand de Lyon, nommé Valdo ; on les nomme autrement les Pauvres de Lyon, parce qu'ils faisoient ostentation d'une grande pauvreté. Ils se mêloient d'enseigner sans mission ; car ils étoient tous Laïques. Etant repris, ils ne se soumirent pas, et ils enseignèrent plusieurs erreurs, dont quelques-unes étoient semblables à celles qu'ont depuis ce tems-là enseigné les protestans ; car ils différoient d'eux

sur quantité d'articles très-importans. On peut voir leur histoire et leurs erreurs dans le livre onzième des variations de M. Bossuet ; et dans Reinerus, qui ayant été Vaudois, se convertit, se fit Dominicain, et écrivit contre ces Hérétiques, qui ont été condamnés dans plusieurs conciles ; dans celui de Lombez, l'an 1165 ; de Toulouse, l'an 1178 ; dans le troisième de Latran, qui fut le onzième des généraux, célébré sous le pontifical d'Alexandre III, l'an 1179. Et enfin, dans le concile quatrième de Latran, tenu sous Innocent III, l'an 1215, qui fut le douzième des généraux.

Treizième siècle.

Les Albigeois, les disciples d'Amalaric ou d'Aimeri, ceux qui se dirent les disciples de l'abbé Joachim, les Circoncellions d'Allemagne, les Flagellans, les Fratricelles, les Béguards et les Béguines, troublèrent l'Eglise en ce siècle.

I. Les Albigeois, les Hérétiques, ainsi nommés, parce qu'ils se répandirent principalement dans le diocèse d'Albi, et dans tout le haut Languedoc,

firent profession des erreurs des Manichéens, des Pétrobusiens, des Arnaldistes et des Vaudois, desquel ils avoient fait un composé monstrueux. Il n'y a point d'infamie dans lesquelles ils ne se plongeassent. On nous les rapporte. Ce sont néanmoins les pères dont les Calvinistes se glorifient. Ils furent réfutés par Arnaud, abbé de Citeaux; par le bienheureux Pierre de Castelnau, qui, de l'abbaye de Fondfroide, ordre de Citeaux, diocèse de Narbonne, fut élevé par son mérite à la dignité de Légat du Saint-Siége; et fut martyrisé par la fureur des Albigeois. Saint Dominique travailla beaucoup aussi pour détruire cette Hérésie, tant par lui-même, que par l'ordre religieux dont il fut l'instituteur. On tint contre ces Hérétiques, plusieurs conciles dans la Gaule Narbonnaise et ailleurs : celui d'Avignon, l'an 1210; celui de Saint-Gilles, en la même année; celui de Lavaur, l'an 1213; celui de Montpellier, l'an 1214. Le quatrième concile général de Latran, tenu l'an 1215, les condamna solemnellement. On tint encore contre eux plusieurs autres conciles; celui de la province de Sens; à Paris, l'an 1223; celui de Tou-

louse, l'an 1235 ; celui de Béziers, l'an 1246.

II. Amalaric, ou Aimeri, clerc du diocèse de Chartres, écolier de philosophie, et ensuite de théologie dans l'université de Paris, enseigna plusieurs erreurs, et eut un grand nombre de disciples. Il fut en plusieurs chefs, le précurseur des calvinistes. Il nioit, outre cela, la résurrection des corps ; il disoit que le paradis et l'enfer étoit une chimère ; qu'on portoit le paradis en soi-même, quand on étoit occupé de Dieu ; qu'on portoit l'enfer en soi, quand on étoit en péché mortel ; que la parole de Dieu ne se trouvoit pas plus dans les écrits des saints pères, que dans les fictions des poëtes. Il ajoutoit à cela, plusieurs autres rêveries semblables. Cet hérétique fut condamné dans un concile de Paris, l'an 1209, et dans le quatrième général de Latran, l'an 1215.

III. L'abbé Joachim, abbé d'un monastère de l'ordre de Citeaux, dans la Calabre, s'acquit une grande réputation par sa vertu. Il tomba par simplicité dans une erreur sur le mystère de la très-sainte Trinité ; voulant distinguer la nature divine des personnes, et

admettre quaternité, pour ainsi dire, plutôt qu'une trinité. Cette erreur qui étoit une pure imagination sophistique, a été réfutée par saint Thomas d'Acquin, et condamnée par le concile général de Latran, tenu sous Innocent III, en 1215. Quelques fanatiques prenant l'abbé Joachim pour un prophête, s'attachèrent à lui, outre mesure; et un d'eux composa un livre, sous le titre de l'Evangile éternel, rempli de mille extravagances. Il détruisoit l'autorité du nouveau Testament, pour mettre à la place l'autorité de l'abbé Joachim. Ce livre et ses défenseurs furent condamnés dans un concile tenu à Arles, en 1260.

IV. Les Circoncellions furent une secte d'hérétiques qui parurent en Allemagne vers l'an 1268, et qui renouvellèrent l'erreur des Donatistes du quatrième siècle, dont quelques-uns furent nommés Circoncellions. Ils prétendirent avec ces anciens hérétiques, que les pécheurs ne pouvoient conférer validement aucun sacrement, ni avoir aucun droit au ministère, dont ils étoient privés lorsqu'ils étoient pécheurs; que parconséquent, il n'y avoit plus dans l'Eglise aucun évêque, ni

aucun prêtre qui eût le pouvoir de lier et de délier, parce que, disoient-ils, le pape, tous les évêques et les prêtres étoient des hérétiques, des simoniaques et des pécheurs; mais avec un orgueil insupportable, ils s'attribuoient à eux seuls ce pouvoir dont ils prétendoient que les évêques et les prêtres étoient déchus Nous avons déjà vu ces erreurs condamnées, et dès le quatrième siècle de l'Eglise, en la personne des Donatistes.

V. La secte des Flagellans, commença par une dévotion populaire et dégénéra en hérésie, l'an 1260. Plusieurs personnes s'attroupèrent en Italie, et marchant en procession par les rues, nus jusqu'à la ceinture, ils se donnoient la discipline jusqu'au sang. Ce spectacle produisit d'abord la conversion de plusieurs pécheurs; mais ils portèrent enfin les choses jusqu'à dire, qu'on ne pouvoit recevoir la rémission de ses péchés, si on n'entroit dans cette confrérie, et ils prirent la liberté de se confesser et de s'absoudre, comme sacramentellement les uns les autres, quoique Laïques. La secte passa d'Italie en Allemagne et en Hongrie, où elle fut renouvellée le siècle suivant,

l'an 1349. La faculté de théologie de Paris, s'opposa fortement à cette secte, et le célèbre Gerson, chancelier de l'université de Paris, la réfuta dans le quinzième siècle.

VI. Les Fratricelles, les Béguards et les Béguines, eurent pour chefs quelques religieux apostats, lesquels, sous prétexte de spiritualité, menoient une vie fainéante, vagabonde et fort débordée. Leurs erreurs, empruntées en partie des Manichéens et des Albigeois, avoient beaucoup de rapport à ce qu'ont enseigné depuis les Quiétistes, presque de nos jours; ces erreurs ont été anathématisées par l'Eglise, dans le concile général de Vienne, tenu sous Clément V, l'an 1311; c'est le treizième des généraux.

Quatorzième Siècle.

Les Turlupins, Raimond Lulle et Wiclef, sont les principaux qui troublèrent l'Eglise dans ce siècle.

I. Les Turlupins étoient des abominables, qui, sous le pontificat de Grégoire onzième, parurent en Dauphiné et en Savoie; ils suivoient les erreurs des Béguards, et soutenoient que la prière

prière mentale étoit la seule bonne et utile, ils marchoient nus en public, et faisoient trophée des plus grandes infamies. Cette secte infame fut bientôt dissipée par l'autorité des magistrats, qui condamnèrent au feu ceux qui purent être surpris.

II. Il y a eu deux Raimonds Lulle, que plusieurs confondent sans fondement. Le premier, étoit de l'île de Majorque; ayant d'abord été marchand, on croit qu'il entra dans le tiers-ordre de saint François; il composa un grand nombre d'ouvrages qui furent déférés au pape Grégoire XI, comme contenant plus de cent erreurs sur la nature et les attributs de Dieu, sur la Trinité, et sur plusieurs autres matières; le pape les condamna. On ne peut pas dire pour cela que Raymond Lulle ait été hérétique, car il soumit ses ouvrages au jugement de l'Eglise; on prétend même qu'il mourut martyr en Afrique.

III. Le second Raymond Lulle avoit été juif et Rabin; s'étant fait chrétien, il fut surnommé le Néophite: il a écrit plusieurs livres de chimie et de magie, remplis de mille sortes d'erreurs et d'extravagances. Ceux qui ont

assez peu de sens pour chercher la pierrre philosophale, ou qui donnent dans ce qu'on appelle cabale, regardent ce Raymond Lulle, comme un maître d'une grande autorité.

IV. Jean Wiclef, prêtre et curé dans le diocèse de Lincoln, enseigna plusieurs erreurs contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre l'Eglise, contre les sacremens; il renouvella les erreurs des Donatistes; et en plusieurs choses, il a été le précurseur de Calvin. Je dis en plusieurs choses et non pas en tout; car il ne rejetoit pas le sacrement de confirmation, ni celui de la pénitence, ni de l'extrême-onction, ni la messe, ni l'invocation des saints, non plus que l'honneur qu'on rend aux reliques et aux images.

La faculté de théologie de Paris s'opposa fortement aux erreurs de Wiclef, qui furent condamnées dans plusieurs conciles en Angleterre et ailleurs; et enfin, dans le concile général de Constance, commencé l'an 1414, c'est le quatorzième des conciles généraux.

Quinzième Siècle

I. L'hérésie des Hussites fut la plus

considérable dans ce siècle ; elle est ainsi appelée, à cause de son chef, Jean Hus, prêtre de Bohême, et recteur de l'université de Prague, qui enseigna publiquement les erreurs de Wiclef, et en inventa de nouvelles. Les Luthériens et les Calvinistes le regardent comme leur héros, et le traitent même de martyr ; cependant le ministre la Roque avance, dans son histoire de l'Eucharistie, que Jean Hus a toujours enseigné et cru à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, la transubstantiation, le purgatoire et le culte des saints, les sept sacremens de l'Eglise, l'honneur dû aux reliques et aux images. Il fut condamné, comme Wiclef, au concile de Constance, où n'ayant pas voulu abjurer ses erreurs, il fut livré au bras séculier ; et par sentence du juge laïque, il fut brûlé vif, comme hérésiarque obstiné.

II. Jérôme de Prague, laïque, fut disciple de Jean Hus ; il eut le même sort que son maître. Les hérétiques ont publié bien des calomnies au sujet de cette double exécution, et ont accusé le concile de Constance de mau-

vaise foi; mais la vérité est, que ces hérétiques manquèrent à leur parole, et que les magistrats agirent d'une manière juridique. (Voyez Æneas Silvius, chap. 26 de de l'histoire de Bohême, et le père Alexandre, dissertation septième, sur l'histoire ecclésiastique des quinze et seizième siècles)

Seizième Siècle.

Le seizième siècle a été fertile en Hérésiarques. 1, Luther; 2, Carlostad; 3, Zuingle; 4, Œcolampade; 5, Mélancton; 6, Bucer; 7, Osiandre; 8, Brentius; 9; les Anabaptistes; 10, Calvin; 11, les Anti-Trinitaires; 12, les Sociniens; et plusieurs autres, dont les disciples divisés en plus de quarante sectes différentes, toutes opposées, se réunissent néanmoins (à l'exemple des anciens hérétiques) contre l'Eglise; tous ces hérétiques assez connus, et dont il seroit à souhaiter que leurs noms et leurs écrits fussent ensevelis dans un éternel oubli, ont été condamnés par le Saint-Siége, et par le concile général tenu à Trente, depuis l'an 1545 jusqu'à l'an 1563: c'est le quinzième concile général.

On ne parlera pas des erreurs enseignées ou renouvellées dans le 17°. et au

commencement du 18°. siècle. On se bornera à dire quelque chose, sur les cinq fameuses propositions de Jansénius ; et on donnera une idée succincte des troubles qui ont affligé l'Eglise et ses Ministres vers la fin du 18°. siècle.

Jansénius, docteur et professeur de l'écriture sainte, en la faculté de théologie de Louvain, et ensuite évêque d'Ypre, composa plusieurs ouvrages, qu'il soumit au Saint-Siége par son testament. Après sa mort, parut l'ouvrage qu'il avoit composé sur la grâce, intitulé: *Augustinus* ; ce livre n'eut pas plutôt été rendu public, qu'il s'éleva de grands troubles à l'occasion de cet ouvrage, dans lequel, la plupart des théologiens scholastiques sont fort mal traités. Quatre-vingt-cinq évêques de France écrivirent sur cela, au pape Innocent X, et lui demandèrent son jugement sur cinq dogmes ou propositions de ce livre, qui étoient la matière des plus vives contestations. Voici ces propositions :

« I. Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent et s'efforcent de les accomplir, selon les forces qu'ils ont présentes ; et la grâce qui les leur rendoit possible, leur manque. »

» I I. Dans l'état de la nature corrompue on ne résiste jamais à la grâce intérieure. »

« I I I. Pour mériter et démériter dans l'état de la nature corrompue, la liberté qui exclut la nécessité n'est pas requise en l'homme ; mais la liberté qui exclut la contrainte suffit. »

« I V. Les semi-Pélagiens admettoient la nécessité de la grâce intérieure, prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi : et ils étoient hérétiques, en ce qu'ils vouloient que cette grâce fût telle, que la volonté humaine ne pût lui résister ou lui obéir. »

« V. C'est donner dans l'erreur des semi-Pélagiens, que de dire, que Jésus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang généralement pour tous les hommes. »

Le pape ayant examiné cette grande affaire, après avoir fait tenir sur cela un grand nombre de congrégations, rendit enfin une constitution, le dernier du mois de mai, l'an 1653, par laquelle il qualifie ainsi chacune de ces propositions.

« Nous déclarons la première : Quelques commandemens, etc, téméraire,

impie, blasphématoire, condamnée d'anathême ; et comme telle, nous la condamnons. »

« Nous déclarons la seconde : Dans l'état, etc., hérétique; et comme telle, nous la condamnons. »

« Nous déclarons la troisième : Pour mériter, etc., hérétique; comme telle, nous la condamnons. »

« Nous déclarons la quatrième : Les semi-Pélagiens, etc., fausse, hérétique; et comme telle, nous la condamnons »

« Nous déclarons la cinquième: C'est donner, etc., fausse, téméraire, scandaleuse, et en ce sens, que Jésus-Christ soit mort seulement pour les prédestinés ; nous la déclarons impie, blasphématoire, outrageante et dérogeante à la bonté de Dieu, et hérétique; et comme telle, nous la condamnons. »

Ce pape ajoute, qu'il ne prétend pas approuver les autres opinions du livre de Jansénius.

Alexandre VII, successeur d'Innocent X, donna une nouvelle constitution, le 16 octobre 1656, par laquelle, en confirmant celle de son prédécesseur, il déclara que les cinq proposi-

tions étoient tirées du livre de Jansénius, intitulé : *Augustinus*, et qu'elles avoient été condamnées dans le sens de l'auteur. Il défendit la lecture de ce livre ; par une autre constitution du 15 février 1664, il ordonna la signature d'un formulaire qu'il dressa sur cette matière.

Ce formulaire fut suivi de nouveaux troubles, qui furent appaisés sous le pontificat de Clément IX, l'an 1669. Ils furent réveillés, premièrement, dans les Pays-Bas, ensuite en France : pour finir les troubles des Pays-Bas, le pape Innocent XII, par deux brefs, l'un du 6 février 1694, l'autre du 24 novembre 1696, adressés aux évêques des Pays-Bas, déclara que quand Alexandre VII avoit dit que les cinq propositions de Jansénius avoient été condamnées dans le sens de Jansénius, il avoit entendu le sens de ces propositions, qui se présente d'abord à l'esprit dans la lecture de ce livre ; et il défendit de traiter personne de Janséniste, s'il n'étoit atteint et convaincu d'avoir enseigné quelqu'une de ses propositions.

Pour finir les derniers troubles excités en France, Clément XI publia une constitution nouvelle, le 16 juillet

1705, dans laquelle il rappelle tout ce qui avoit été décidé sur cette matière, par ses prédécesseurs, dont il insère les constitutions dans la sienne; il les confirme et les renouvelle, et déclare de plus : « Que par le silence respectueux on ne satisfait point à l'obéissance qui est due aux constitutions apostoliques susdites; mais que le sens de Jansénius, condamné dans les cinq propositions, et que les termes dont elles sont composées portent d'eux-mêmes, doit être non-seulement de bouche, mais aussi de cœur, rejeté et condamné comme hérétique par tous les fidelles chrétiens, et qu'on ne peut licitement signer le formulaire dans un autre esprit, et une autre disposition, ou dans un autre sentiment; de manière que ceux qui penseront, tiendront, enseigneront soit de vive voix, soit par écrit, le contraire de ces choses, ou sur quelques-unes d'entre elles, seront soumis comme transgresseurs des susdites constitutions apostoliques, a toute et chacune des peines qui y sont portées. »

Le Clergé de France accepta solemnellement toutes ces constitutions du Saint-Siége, et il n'y eut point d'évêque

en France, ni dans aucun autre royaume catholique, qui ne se soumît à ces décisions. Chaque fidelle est par-conséquent obligé de s'y soumettre d'esprit et de cœur.

Dix-huitième siècle.

Persécutions que la religion catholique a éprouvées vers la fin du dix-huitième siècle.

Lorsque les différentes hérésies dont on a parlé plus haut, eurent été détruites, l'Eglise commença à jouir d'une sécurité qui ne fut troublée que vers la fin du dix-huitième siècle.

En 1792, l'état politique de la France changea de face ; la Religion n'étant pas cultivée avec un soin aussi particulier qu'auparavant, les maximes d'une fausse philosophie ayant été semées dans ces tems de désordres, tout fit plier pour ainsi dire l'Eglise sous les coups du vandalisme affreux qui régnoit alors. Une partie des ministres que la religion rendoit respectables par leurs vertus et leurs fonctions, fu-

rent massacrés, après avoir passé plusieurs jours dans les prisons; le peu qui resta fut recherché et persécuté avec autant d'acharnement que dans les premiers tems du christianisme, et n'échappa qu'avec peine de cet abyme, creusé par ces hommes, dont la rage effrénée ainsi que l'ambition démesurée désoloient alors nos contrées. L'on eût pu dire en ces momens:

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Dieu jetant un regard paternel sur l'Eglise, la voit pour ainsi dire dans l'oubli, et luttant cependant avec force contre des Sectes qui s'élevoient sur ses ruines.

Le 18 brumaire vient secourir la France prête à être angloutie dans l'abyme, et relever la Religion presque abattue par tant de persécutions: en un mot, Dieu envoie un héros qui, par ses armes ainsi que sa sagesse, rend la paix à l'Europe, à la France et à l'Eglise; son chef dont on ne reconnoissoit plus l'autorité, lui donne de nouvelles lois, et la Religion reprend son ancienne vigueur.

Ainsi lorsque le peuple juif, après de

longues calamités, prioit pour sa délivrance, Dieu exauçant ses prières, lui envoyoit un libérateur, comme on en voit plusieurs exemples, particulièrement dans Cyrus, que Dieu conduisit pour délivrer son peuple, après soixante-dix années de captivité; de même Dieu écoutant les prières des fidelles en France, et voulant rendre la paix à son Eglise, lui envoya un digne libérateur, auquel on peut adresser ce passage du livre des juges:

Dominus tecum, virorum fortissime..... Vade in hac fortitudine tuâ..... Ego ero tecum. Jug. VI, 12, 14, 16.

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER.

I. Nécessité de la révélation. Divinité des saintes Ecritures. Page 1
II. La vraie révélation ne se trouve que chez le peuple hébreux et chez le peuple chrétien. 4
III. Révélations faites aux patriarches, depuis Adam jusqu'à Moïse. 10
IV. Révélations faites aux hommes inspirés, depuis Moïse jusqu'à Samuel. 12
V. Révélations depuis Samuel jusqu'au schisme des dix tribus. 15
VI. Révélations faites depuis le schisme des dix Tribus, jusqu'aux grands prophètes. 19
VII. Révélations depuis les grands prophètes jusqu'à Jésus-Christ. 27
VIII. Certitude et vérité de l'inspiration des livres saints. 32

IX. L'autorité de l'Eglise est la règle sûre qui doit fixer l'authenticité, la vérité des saintes Ecritures et leur canonicité. Page 34

CHAPITRE II.

I. Introduction à l'intelligence des livres saints. 41
II. Jésus – Christ est la fin de la loi. Comment J. C. est-il la fin de la loi? 43
III. A quels signes peut-on reconnoître J. C. dans la loi dont il est la fin? 54

CHAPITRE III.

Doctrine de trente des principaux Docteurs de l'Eglise, sur le dogme, la morale et la discipline.

I. Sur l'Ecriture sainte, son inspiration. 56
Sur celle des Pseaumes. Analyse des Pseaumes de David. 59 *jusqu'à* 87
II. Excellence de l'Evangile au-dessus des autres livres saints. 87
III. Sur la Tradition. 89
IV. A quelles marques peut-on reconnoître la véritable Eglise? 90
V. Fermeté de l'Eglise fondée sur saint Pierre. 91
VI. C'est dans l'Eglise seule qu'on trouve les lumières et le repos. 93

VII. Sur les Apôtres. Page 94
VIII. Primauté du Siége apostolique de l'Eglise de Rome. 95
IX. Sur l'autorité des Conciles. 96
X. Sur l'autorité des peres de l'Eglise. 97
XI. Sur la hiérarchie ecclésiastique. 98

CHAPITRE IV.

Doctrine de trente des principaux docteurs de l'Eglise, sur le dogme, la morale et la discipline.

I. Sur l'Essence divine et la Trinité des Personnes. 100
II. Sur les Anges et sur les Démons. 101
III. Sur la création de l'Homme et sur son état avant et après le péché. 103
IV. Sur la réparation du genre humain par J. C. 107
V. Sur la très-sainte Vierge. 109

CHAPITRE V.

Sur les Sacremens.

I. Sur celui du Baptême. 112
II. Sur le sacrement de la Confirmation. 115
III. Sur le sacrement de Pénitence 117
IV. Sur le sacrement de l'Eucharistie. 120

V. Sur le sacrement de l'Extrême-Onction. Page 125
VI. Sur le sacrement de l'Ordre. 126
VII. Sur le sacrement de Mariage. 136
VIII. Sur les devoirs particuliers d'une femme chrétienne : vices qu'elle doit éviter. 146

CHAPITRE VI.

Doctrine des saints Docteurs, etc.
I. Sur différens degrés de perfection. Virginité, viduité, mariage. Excellence de la virginité. 152

CHAPITRE VII.

Doctrine des Sts. Doct. de l'Eglise, etc.
I. Sur les mœurs des premiers chrétiens, et contre les vices des mauvais. 163

CHAPITRE VIII.

Doctrine des saints Docteurs, etc.
Sur les vertus nécessaires aux vrais chrétiens.
I. Sur l'amour de Dieu et du Prochain. 177
II. Sur l'aumône. 186
III. Excellence, utilité et facilité de l'aumône. 187

CHAPITRE IX.

Doctrine des saints Docteurs, etc.

I. Sur la Foi. Page 195
II. Sur l'Espérance. 199
III. Sur la Charité. *idem*
IV. Suite de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. *idem*

CHAPITRE X.

Doctrine des saints Docteurs, etc. Sur les quatre fins dernières.

I. Sur la mort. 202
II. Sur le Jugement. 206
III. Sur le Purgatoire. 213
IV. Sur l'Enfer. 215
V. Sur le bonheur du Ciel. 215

CHAPITRE XI.

Doctrine des saints Docteurs, etc. Sur différens sujets.

I. Sur les persécutions. 219
II. Souffrir avec patience, etc. 223
III. Comment l'affliction nous rend heureux. 225
IV. C'est dans les plus vertueux que l'orgueil est à craindre. 227
V. Sur le précepte du jeûne. 230
VI. Dans quel esprit l'Eglise pratique l'abstinence. 232
VII. Sur les effets salutaires du jeûne. 233
VIII. Règle de conduite que donne saint Ambroise, à un chrétien fort occupé aux affaires du monde. 234

CHAPITRE XII.

Doctrine des saints Docteurs, etc.
Sur la prière, sur le silence, le recueillement de la lecture.

I. Sur le très saint sacrifice de la Messe. pag. 235
II. Sur la sanctification des dimanches et fêtes. 239
III. Obligation pour les Fidelles d'assister aux offices de l'Eglise. 240
IV. Sur la Prière 244
V. Sur l'invocation des Saints. 246
VI. Sur le Signe de la Croix. 269
VII. Sur la lecture. 251
VIII. Sur le silence et la solitude. 256

CHAPITRE XIII.

Notice des persécutions qu'a éprouvé la Religion chrétienne dans les quatre prem. siècles de l'Eglise.

I. Sous l'empereur Néron. 261
II. Sous l'empereur Domitien. *idem*
III. Sous l'empereur Trajan. *Idem*
IV. Sour l'empereur Adrien. 263
V. Sous l'empereur Antonin le pieux, par les gouverneurs et par les magistrats. 264
VI. Sous l'empereur Marc-Aurèle 265
VII. Sous l'empereur Sévère. *Idem*

VIII. Sous l'empereur Maximin. p. 266
IX. Sous l'empereur Décius. 267
X. Sous l'empereur Valérien. *Idem*
XI. Sous l'empereur Aurélien. 268
XII. Sous l'empereur Dioclétien. *Id.*
XIII. Sous l'empereur Jullien l'apostat, et Sapor, roi de Perse. 272

CHAPITRE XIV.

Notice des principales hérésies qui ont affligé l'Eglise jusqu'au dix-septième siècle ; noms des saints Docteurs qui les ont combattues, et des conciles généraux et particuliers qui les ont condamnées. 274

Premier Siècle.

Simon le magicien. *Idem*
. Ménandre. 275
I. Les Nicolaïtes. *Idem*
I. Cérinthe et les Ebionites. *Idem*

Second Siècle.

Saturnin. 276
. Basilides. *Idem*
I. Les Gnostiques. *Idem*
V. Les Valentiniens, les Cerdoniens et les Marcionites. 277
. Les Montanistes. *Idem*
VI. Tatien et ses Disciples nommés Eucratiques. 278

Troisième Siècle.

I. Les Novatiens. page 279
II. Les Sabelliens, disciples de Praxéas, de Noétus et de Sabellius. 280
III. Les Manichéens. 181
IV. Les Origénistes. 282

Quatrième Siècle.

I. Les Donatistes. 284
II. Les Ariens. 288
III. Les Macédoniens. 289
IV. Les Anoméens. 290
V. Les Aërius. 291
VI. Les Photins. 292
VII Les Messaliens. *Idem*
VIII. Les Luciférien. 293
IX. Les Appolinaristes. 294
X. Les Priscillianistes. 295
XI. Les Jovinianistes. 296
XII. Les Collyridiens. 297

Cinquième Siècle.

I. Vigilance. *Idem*
II. Pélage. 298
III. Les semi-Pélagiens. 301
IV. Les Nestoriens. 302
V. Les Eutychiens. 303

Sixième Siècle.

I. Les Agnoëtes. page 307
II. Les Tritéites. *idem*
III. Les Défenseurs des trois Chapitres. *Idem*

Septième Siècle.

I. Les Monothélites. 313
II. Les Paulitiens. 314
III. Les Mahométans. 315

Huitième Siècle.

I. Les Iconoclastes. *Idem*
II. Félix. 316
III. Elipendus. *Idem*

Neuvième Siècle.

I. Sergius et Baanes. 317
II. Claude de Thurin. *Idem*
III. Gotescalk. 318
IV. Photius. *Idem*
V. Jean Scol. 321

Dixième Siècle.

I. Les Anthropomorfites. 321
II. Walfrid. 322

Onzième Siècle.

I. Les nouveaux Manichéens. *Idem*

II. Bérenger. page 322
III. Michel Cérulaire. 323

Douzième Siècle.

I. Tranchelin. 326
II. Pierre de Bruis. Henri, apostat, chef des Albigeois. 327
III. Arnaud de Bresse. *Idem*
IV. Pierre Abailard. 328
V. Gilbert de la Porrée. 329
VI. Eon de l'Etoile. *Idem*
VII. Les Apostoliques. 330
VIII. Les Vaudois. *Idem*

Treizième Siècle.

I. Les Albigeois. 331
II. Amalaric, ou Aimeric. 333
III. L'abbé Joachim. *Idem*
IV. Les Circoncellions. 334
V. Les Flagellans. 335
VI. Les Fratricelles, les Béguards et les Béguines. 336

Quatorzième Siècle.

I. Les Turlupins. *Idem*
II. Raimond Lulle. 337
III. Un autre Raimond Lulle. *Idem*
IV. Jean Wiclef. 338

Quinzième Siècle.

I. Jean Hus. page 338
II. Jérôme de Prague. 339

Seizième Siècle.

I. Luther. 340
II. Carlostad. *Idem*
III. Zuingle. *Idem*
IV. Œcolampade. *Idem*
V. Mélancton. *Idem*
VI. Bucer. *Idem*
VII. Osiandre. *Idem*
VIII. Brenties. *Idem*
IX. Les Anabaptistes. *Idem*
X. Calvin. *Idem*
XI. Les Anti-Trinitaires. *Idem*
XII. Les Sociniens. *Idem*

Dix-septième Siècle

Jansénius, les cinq fameuses propositions et leurs condamnations. 341

Dix-huitième Siècle.

Persécutions que la Religion Chrétienne a éprouvées vers la fin du dix-huitième siècle. 346

Fin de la Table.

De l'Imprim. de PORTHMANN, *rue neuve des Petits-Champs, No. 23, près la rue Helvétius.*

627580

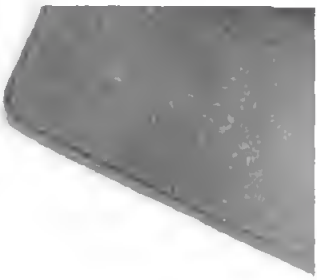

Digitized by Google